

RAPPORT
DU
COMITÉ SPÉCIAL
CONTRE L'APARTHEID

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : TRENTE-SIXIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 22 (A/36/22)



NATIONS UNIES

New York, 1981

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Le présent rapport a également été soumis au Conseil de sécurité sous la cote S/14689.

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
LETTRE D'ENVOI		ix
I. INTRODUCTION	1 - 11	1
II. RECAPITULATION DES TRAVAUX DU COMITE SPECIAL	12 - 250	3
A. Mesures prises par l'Assemblée générale à sa trente-cinquième session	12 - 31	3
B. Condamnation des actes d'agression de l'Afrique du Sud contre les Etats voisins	32 - 38	7
C. Collaboration militaire et nucléaire avec l'Afrique du Sud	39 - 64	10
1. Séminaire international sur la mise en oeuvre et le renforcement de l'embargo sur les armes contre l'Afrique du Sud ...	42 - 53	10
2. Autres activités contre la collaboration militaire et nucléaire	54 - 64	12
D. Conférence internationale sur des sanctions contre l'Afrique du Sud	65 - 71	15
E. Collaboration économique et autre avec l'Afrique du Sud	72 - 113	16
1. Embargo sur le pétrole contre l'Afrique du Sud	76 - 88	16
2. Audition de témoins sur les prêts bancaires à l'Afrique du Sud	89 - 91	20
3. Séminaire international sur les prêts à l'Afrique du Sud	92 - 102	21
4. Autres activités contre la collaboration avec l'Afrique du Sud	103 - 113	22
F. Boycottage dans le domaine culturel	114 - 115	25
G. Bantoustans	116 - 122	26

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
H. Campagne contre la répression et pour la libération de tous les prisonniers politiques en Afrique du Sud	123 - 127	26
I. Femmes et enfants vivant sous le régime d' <u>apartheid</u>	128 - 135	27
J. L' <u>apartheid</u> dans les sports	136 - 153	29
1. Répertoire des contacts sportifs avec l'Afrique du Sud	138 - 141	30
2. La tournée en Afrique du Sud d'une équipe de rugby irlandaise	142 - 144	30
3. La tournée de l'équipe de rugby sud-africaine des Springbok	145 - 150	31
4. Autres activités visant à mettre un terme à la collaboration avec l' <u>apartheid</u> dans les sports	151 - 153	32
K. Assistance au peuple opprimé d'Afrique du Sud et à son mouvement de libération nationale	154 - 157	34
L. Séance du Comité spécial consacrée aux aspects juridiques de la lutte contre l' <u>apartheid</u>	158 - 163	35
M. Encouragement à une action du public contre l' <u>apartheid</u>	164 - 200	36
1. Séminaire international sur la publicité et le rôle des organes d'information dans la mobilisation internationale contre l' <u>apartheid</u>	164 - 174	36
2. Action de la jeunesse et des étudiants contre l' <u>apartheid</u>	175 - 184	37
3. Autres activités concernant la Campagne internationale contre l' <u>apartheid</u>	185 - 195	39
4. Conférences, séminaires et autres manifestations patronnées par le Comité spécial .	196 - 200	41
N. Réunion spéciale de consultations avec M. Olivier Tambo, président de l'African National Congress et M. Moses Garoeb, secrétaire administratif de la South West Africa People's Organization	201 - 203	41

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
O. Réunion spéciale de consultations avec l'évêque Desmond Tutu, secrétaire général du South African Council of Churches	204 - 206	42
P. Diffusion d'informations contre l' <u>apartheid</u> ..	207 - 209	42
Q. Célébration de journées internationales	210 - 238	44
1. Célébration d'une journée de solidarité avec les prisonniers politiques sud-africains (11 octobre 1980)	210 - 216	44
2. Célébration de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale (21 mars 1981)	217 - 223	45
3. Célébration de la Journée de libération de l'Afrique (25 mai 1981)	224	46
4. Célébration de la Journée internationale de solidarité avec la population en lutte d'Afrique du Sud (Journée de Soweto) (16 juin 1981)	225 - 231	46
5. Célébration de la Journée internationale de solidarité avec la lutte des femmes d'Afrique du Sud et de Namibie (9 août 1981)	232 - 238	47
R. Mission du Président et du Vice-Président au Népal	239	48
S. Conférences	240 - 242	48
1. Participation aux conférences	240 - 241	48
2. Messages adressés par le Comité spécial à des conférences internationales et nationales	242	51
T. Coopération avec d'autres organes de l'Organisation des Nations Unies et avec d'autres organisations	243 - 249	52
1. Organes des Nations Unies	243 - 245	52
2. Réunion du Comité spécial avec les institutions spécialisées	246	52
3. Autre coopération	247 - 249	52
U. Liste des déclarations publiées par le Comité spécial	250	53

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
III. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	251 - 415	57
A. Introduction	251 - 268	57
B. Dimension nouvelle de la lutte pour la libération en Afrique du Sud	269 - 278	60
C. Agression contre les Etats de première ligne et grave menace pour la paix et la sécurité internationales	279 - 286	61
D. Sanctions contre l'Afrique du Sud	287 - 357	62
1. Embargo sur les armements contre l'Afrique du Sud	303 - 321	65
2. Embargo sur le pétrole contre l'Afrique du Sud	322 - 327	68
3. Action contre la collaboration des sociétés transnationales avec l'Afrique du Sud	328 - 337	69
4. Arrêt des investissements en Afrique du Sud et de l'octroi de prêts à ce pays	338 - 341	71
5. Sanctions économiques et autres types de sanctions	342 - 345	71
6. Boycottage dans le domaine des sports	346 - 353	72
7. Boycottage dans les domaines culturel, universitaire et autres	354 - 357	73
E. Prisonniers politiques en Afrique du Sud	358 - 362	73
F. Assistance au peuple opprimé d'Afrique du Sud et à son mouvement de libération nationale	363 - 365	74
G. Assistance aux Etats de première ligne et à d'autres Etats voisins de l'Afrique du Sud	366 - 367	75
H. Femmes et enfants vivant sous le régime d' <u>apartheid</u>	368 - 373	75
I. L'action des institutions spécialisées et d'autres organisations intergouvernementales ..	374 - 377	76

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
J. Mobilisation de l'opinion publique contre l' <u>apartheid</u>	378 - 397	77
1. Mouvements anti- <u>apartheid</u> et mouvements de solidarité	380 - 381	77
2. Syndicats	382 - 387	77
3. Eglises et groupements religieux	388	78
4. Organisations de jeunes et d'étudiants ..	389 - 390	78
5. Autres organisations non gouvernementales	391 - 393	79
6. Parlementaires	394 - 395	79
7. Autorités locales	396 - 397	79
K. Diffusion d'informations sur l' <u>apartheid</u>	398 - 401	80
L. Conférences et séminaires régionaux	402 - 408	80
M. Programme de travail du Comité spécial et services à lui fournir	409 - 415	81

ANNEXE

EXAMEN DE L'EVOLUTION DE LA SITUATION EN AFRIQUE DU SUD DEPUIS OCTOBRE 1980	83
--------------------------------------------------------------------------------------	----

LETTRE D'ENVOI

Le 9 octobre 1981

Monsieur le Secrétaire général,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport annuel du Comité spécial contre l'apartheid qui a été adopté à l'unanimité par le Comité le 9 octobre 1981.

Ce rapport est soumis à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité conformément aux dispositions pertinentes des résolutions de l'Assemblée générale 2671 (XXV) du 8 décembre 1970 et 35/206 A à R du 16 décembre 1980.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, les assurances de ma très haute considération.

Le Président du Comité spécial
contre l'apartheid,

(Signé) Alhaji Yusuf MAITAMA-SULE

Monsieur le Secrétaire général de
l'Organisation des Nations Unies
New York

I. INTRODUCTION

1. Le Comité spécial contre l'apartheid a été créé aux termes de la résolution 1761 (XXVII) de l'Assemblée générale en date du 6 novembre 1962, en tant que Comité spécial chargé d'étudier la politique d'apartheid du Gouvernement de la République sud-africaine. Dans sa résolution 2671 A (XXV), adoptée le 8 décembre 1970, l'Assemblée générale a prié le Comité spécial d'étudier constamment tous les aspects de la politique d'apartheid en Afrique du Sud et de ses répercussions internationales et de faire rapport de temps à autre, selon qu'il conviendrait, à l'Assemblée générale ou au Conseil de sécurité ou à ces deux organes.

2. Dans sa résolution 35/206 P du 16 décembre 1980, l'Assemblée a prié le Comité spécial de poursuivre et d'intensifier ses activités, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et notamment de :

a) Promouvoir les campagnes en faveur de l'isolement total du régime raciste d'Afrique du Sud;

b) Promouvoir le renforcement de l'assistance au peuple opprimé d'Afrique du Sud et à son mouvement de libération nationale;

c) Surveiller l'application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies sur l'apartheid et dénoncer toute collaboration avec l'Afrique du Sud.

3. Actuellement, le Comité spécial est composé des 18 Etats Membres ci-après :

Algérie	Inde	Pérou	République socialiste
Ghana	Indonésie	Philippines	soviétique d'Ukraine
Guinée	Malaisie	République arabe syrienne	Somalie
Haïti	Népal	République démocratique	Soudan
Hongrie	Nigéria	allemande	Trinité-et-Tobago

4. A sa 464^{ème} séance, le 21 janvier 1981, le Comité spécial a réélu à l'unanimité M. B. Akporode Clark (Nigéria) Président, M. Vladimir Kravets (République socialiste soviétique d'Ukraine), et M. Uddhav Deo Bhatt (Népal) Vice-Présidents. A sa 467^{ème} séance, il a élu M. Gervais Charles (Haïti) Rapporteur. Après le départ de M. Akporode Clark, le Comité a élu, à l'unanimité, à sa 482^{ème} séance, le 13 septembre 1981, M. Alhaji Yusuf Maitama-Sule, le nouveau représentant permanent du Nigéria, Président.

5. En outre, le Comité spécial a élu M. James Victor Gbeho (Ghana) Président de son Sous-Comité de l'application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies et de la collaboration avec l'Afrique du Sud, et réélu M. Abdel Hamid Semichi (Algérie) Président de son Sous-Comité des pétitions et de l'information.

6. Actuellement, le Sous-Comité de l'application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies et de la collaboration avec l'Afrique du Sud est composé du Ghana (Président), de la Hongrie, de l'Inde, du Pérou et du Soudan; le Sous Comité des pétitions et de l'information est composé de l'Algérie (Président), du Népal, de la République démocratique allemande, de la Somalie et de la Trinité-et-Tobago.

7. Pour aider à promouvoir des mesures relatives à certains aspects de la campagne contre l'apartheid, le Comité spécial a créé deux équipes spéciales : a) l'Equipe spéciale des femmes et des enfants vivant sous l'apartheid, composée de l'Inde, des Philippines, du Soudan et de la Trinité-et-Tobago; b) l'Equipe spéciale des prisonniers politiques, composée de l'Inde, du Pérou, de la République démocratique allemande et de la Somalie;

8. Conformément aux résolutions 35/206 H et 35/206 O de l'Assemblée générale en date du 16 décembre 1980, le Comité spécial a établi et a porté à l'attention de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité un rapport spécial sur l'évolution récente des relations entre Israël et l'Afrique du Sud (A/36/22/Add.1-S/14689/Add.1) 1/.

9. A sa réunion tenue le 9 octobre 1981, le Comité spécial a décidé de soumettre le présent rapport à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité. Ce rapport comprend les sections suivantes :

- a) Récapitulation des travaux du Comité spécial;
- b) Conclusions et recommandations du Comité spécial;
- c) Examen de l'évolution de la situation en Afrique du Sud au cours de la période considérée;
- d) Liste des documents du Comité spécial.

10. Le Comité spécial tient à exprimer sa gratitude au Secrétaire général pour l'intérêt constant qu'il porte à ses travaux. Il tient également à exprimer sa vive reconnaissance aux Etats membres de l'Organisation de l'unité africaine, aux Etats non alignés, aux institutions spécialisées des Nations Unies, aux deux mouvements de libération sud-africains, à savoir l'African National Congress d'Afrique du Sud et le Pan Africanist Congress of Azania, ainsi qu'à maintes organisations non gouvernementales pour l'appui qu'ils ne cessent d'accorder à ses travaux.

11. Le Comité spécial tient encore à remercier vivement le Directeur du Centre contre l'apartheid, le secrétariat du Comité spécial et tous les autres membres du Centre contre l'apartheid pour leur efficacité et leur dévouement.

1/ Le texte définitif de ce rapport spécial sera publié comme Supplément No 22A des Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-sixième session (A/36/22/Add.1).

II. RECAPITULATION DES TRAVAUX DU COMITE SPECIAL

A. Mesures prises par l'Assemblée générale à sa trente-cinquième session

12. A sa trente-cinquième session, l'Assemblée générale a examiné le point intitulé "Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain" au cours de 10 séances plénières, entre le 11 novembre et le 19 décembre 1980 2/. Elle a adopté 18 résolutions concernant divers aspects de l'apartheid, fondées pour l'essentiel sur les recommandations du Comité spécial.

13. Dans sa résolution 35/206 A sur la situation en Afrique du Sud, l'Assemblée générale a condamné la collaboration de certains Etats occidentaux et autres Etats ainsi que des sociétés transnationales avec l'Afrique du Sud, dans les domaines politique, économique, militaire, nucléaire et autres. Elle a condamné le régime minoritaire pour les actes de répression brutale dirigés contre ses adversaires et pour ses tentatives de déstabilisation des Etats voisins et d'agression contre ces Etats. L'Assemblée générale a réaffirmé en outre la légitimité de la lutte que mènent le peuple opprimé d'Afrique du Sud et son mouvement de libération nationale, par tous les moyens, y compris la lutte armée, pour prendre le pouvoir, mettre fin au régime d'apartheid et garantir l'exercice du droit à l'autodétermination, et a fait appel à tous les Etats pour qu'ils fournissent toute l'assistance nécessaire. L'Assemblée générale a également dénoncé le programme de bantoustanisation et a condamné la création d'une "constellation" d'Etats d'Afrique australe.

14. Dans sa résolution 35/206 B sur la collaboration militaire et nucléaire avec l'Afrique du Sud, l'Assemblée générale a exprimé sa profonde préoccupation devant le fait que certains membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord, Israël et d'autres Etats n'avaient pas mis fin à leur coopération avec le régime raciste d'Afrique du Sud dans les domaines militaire et nucléaire et n'empêchaient pas les sociétés et les institutions relevant de leur juridiction de se livrer à une telle coopération. Elle a en outre prié le Conseil de sécurité de prendre des mesures obligatoires pour renforcer l'embargo sur les armes et assurer la cessation de toute collaboration avec l'Afrique du Sud. Parmi les mesures envisagées on peut mentionner l'annulation de toutes les licences accordées à l'Afrique du Sud pour la fabrication d'armes et de matériaux connexes et l'interdiction du transfert de technologie ayant trait aux industries militaires et nucléaires.

15. Dans sa résolution 35/206 C sur des sanctions globales contre l'Afrique du Sud, l'Assemblée générale a prié le Conseil de sécurité d'adopter d'urgence des sanctions globales et obligatoires contre l'Afrique du Sud. Elle a à nouveau condamné la collaboration économique et autre de certains Etats occidentaux et d'autres Etats ainsi que des sociétés transnationales et autres institutions avec le régime raciste. L'Assemblée générale a demandé aux gouvernements de rompre toutes relations avec l'Afrique du Sud, d'imposer un embargo sur le pétrole et de cesser d'octroyer des prêts et d'effectuer des investissements dans ce pays.

2/ A/35/PV.56, 58 à 64, 85 et 98.

16. Dans sa résolution 35/206 D sur l'embargo sur le pétrole à l'encontre de l'Afrique du Sud, l'Assemblée générale a réaffirmé sa conviction qu'un embargo total et obligatoire sur les livraisons de pétrole, de produits pétroliers et d'autres matériaux stratégiques était une mesure importante quant à l'action internationale entreprise pour éliminer totalement l'apartheid. Elle a prié le Conseil de sécurité d'envisager d'urgence un embargo obligatoire sur les livraisons de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Elle a également instamment prié les Etats d'adopter des mesures législatives efficaces et d'autres mesures pour assurer l'application d'un tel embargo sur le pétrole à l'encontre de l'Afrique du Sud, ainsi que des embargos déjà imposés par des Etats, individuellement ou collectivement.

17. Dans sa résolution 35/206 E sur le boycottage de l'Afrique du Sud dans les domaines culturel, universitaire et autres, l'Assemblée générale a prié les Etats d'empêcher tout échange culturel, universitaire, sportif et autre avec l'Afrique du Sud. Elle a en outre prié les Etats qui ne l'avaient pas encore fait de cesser toute collaboration culturelle et universitaire avec l'Afrique du Sud, de cesser d'autoriser des ressortissants sud-africains à entrer sur leur territoire sans visa et d'interdire l'émigration vers l'Afrique du Sud. Elle a lancé un appel aux écrivains, artistes, musiciens et autres personnalités pour qu'ils boycottent l'Afrique du Sud et a prié instamment toutes les institutions universitaires et culturelles de rompre leurs liens avec l'Afrique du Sud.

18. Dans sa résolution 35/206 F sur le rôle des sociétés transnationales en Afrique du Sud, l'Assemblée générale a condamné énergiquement les activités des sociétés transnationales qui aidaient le régime raciste d'Afrique du Sud à renforcer son arsenal militaire et nucléaire, lui fournissaient le pétrole, les produits pétroliers et les autres matériaux stratégiques dont il avait besoin et lui permettaient d'aller à l'encontre des mesures internationales prises pour éliminer l'apartheid. Elle a invité tous les gouvernements à interdire toute collaboration des sociétés transnationales relevant de leur juridiction avec l'Afrique du Sud, à refuser tous contrats ou facilités aux sociétés collaborant avec l'Afrique du Sud, à encourager les organisations non gouvernementales qui mènent des campagnes contre cette collaboration et à dévoiler l'influence des sociétés ayant des activités en Afrique australe sur les organes d'information ainsi que le contrôle qu'elles exercent sur ces organes.

19. Dans sa résolution 35/206 G sur les campagnes internationales contre l'apartheid, l'Assemblée générale a prié le Comité spécial de promouvoir des campagnes internationales contre l'apartheid en vue d'isoler l'Afrique du Sud dans les domaines politique, économique, militaire, nucléaire, culturel, sportif et autres et d'obtenir la libération de tous les prisonniers politiques. Elle a en outre prié le Comité spécial d'organiser un séminaire sur les activités et le rôle des médias, des gouvernements et des mouvements anti-apartheid dans la diffusion d'informations sur les crimes du régime d'apartheid et sur la lutte du mouvement de libération de l'Afrique du Sud.

20. Dans sa résolution 35/206 H sur les relations entre Israël et l'Afrique du Sud, l'Assemblée générale a condamné la collaboration continue et croissante d'Israël avec l'Afrique du Sud et a exigé qu'Israël renonce et mette fin à cette collaboration, en particulier dans les domaines militaire et nucléaire. Elle a prié le Comité spécial de garder la question constamment à l'étude et de faire rapport à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité.

21. Dans sa résolution 35/206 I sur la Conférence internationale sur des sanctions contre l'Afrique du Sud, l'Assemblée générale a invité et autorisé le Comité spécial à organiser, en coopération avec l'Organisation de l'unité africaine, une conférence internationale sur des sanctions contre l'Afrique du Sud.

22. Dans sa résolution 35/206 J sur l'assistance au peuple opprimé d'Afrique du Sud et à son mouvement de libération nationale, l'Assemblée générale a fait appel à tous les Etats pour qu'ils fournissent au peuple opprimé d'Afrique du Sud et à son mouvement de libération nationale l'assistance nécessaire sur le plan humanitaire et financier, dans le domaine de l'enseignement et dans d'autres domaines. Elle a demandé instamment au Programme des Nations Unies pour le développement et aux autres organismes des Nations Unies d'élargir l'assistance qu'ils fournissent au peuple opprimé d'Afrique du Sud et aux mouvements de libération sud-africains et a demandé instamment à tous les organismes des Nations Unies de faire en sorte que les mouvements de libération sud-africains participent à celles des conférences et réunions qui intéressent ces mouvements et de fournir une assistance financière à cette fin.

23. Dans sa résolution 35/206 K sur la campagne en faveur de la libération des prisonniers politiques en Afrique du Sud, l'Assemblée générale a exigé que l'Afrique du Sud libère Nelson Mandela et d'autres prisonniers politiques, mette fin aux procès engagés en vertu de lois répressives et reconnaisse le statut de prisonnier de guerre aux combattants de la liberté capturés. Elle a demandé instamment aux gouvernements, associations judiciaires, autres organisations et particuliers d'accorder une plus grande aide matérielle, juridique et autre aux prisonniers politiques et aux personnes frappées d'interdiction en Afrique du Sud ainsi qu'à leurs familles. Elle a prié le Comité spécial de continuer à promouvoir la campagne mondiale en faveur de la libération des prisonniers politiques.

24. Dans sa résolution 35/206 L sur la diffusion d'informations sur l'apartheid, l'Assemblée générale a prié tous les gouvernements et toutes les organisations ainsi que les organismes des Nations Unies de coopérer davantage avec le Comité spécial et le Centre contre l'apartheid du Secrétariat en vue d'assurer la production et la diffusion d'informations sur l'apartheid. Elle a fait appel à tous les gouvernements et toutes les organisations pour qu'ils versent des contributions généreuses au Fonds d'affectation spéciale pour la diffusion d'informations contre l'apartheid.

25. Dans sa résolution 35/206 M sur l'apartheid dans les sports, l'Assemblée générale a condamné les organisations sportives, les sportifs et les organisations de manifestations sportives qui ont collaboré avec l'Afrique du Sud et a prié les organes d'information de s'abstenir de faire de la publicité aux échanges sportifs avec l'Afrique du Sud. Elle a prié le Secrétaire général d'envoyer à tous les Etats Membres le texte révisé du projet de Convention internationale contre l'apartheid dans les sports pour qu'ils fassent connaître leurs vues.

26. Dans sa résolution 35/206 N sur les femmes et les enfants vivant sous le régime d'apartheid, l'Assemblée générale a fait appel aux gouvernements et organisations pour qu'ils appuient les projets destinés à aider les femmes et les enfants réfugiés d'Afrique du Sud. Elle a encouragé les organisations féminines à proclamer une Journée internationale de solidarité avec la lutte des femmes d'Afrique du Sud et de Namibie. Elle a également prié le Comité spécial de promouvoir et de contrôler l'application des recommandations pertinentes de la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme.

27. Dans sa résolution 35/206 O sur l'application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies relatives à l'apartheid par les gouvernements et les organisations intergouvernementales, l'Assemblée générale a déploré que certains Etats Membres aient maintenu et même intensifié leurs relations politiques militaires, économiques et autres avec l'Afrique du Sud en dépit des résolutions de l'Organisation des Nations Unies relatives à l'apartheid et a considéré que toutes les relations avec l'Afrique du Sud servaient à fortifier un Etat militaire dont l'existence était incompatible avec les principes mêmes sur lesquels était fondée l'Organisation des Nations Unies. Elle a vivement engagé la communauté internationale, y compris les Etats Membres et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales à poursuivre et à intensifier la campagne visant à priver l'Afrique du Sud de toutes les formes de coopération économique, politique, militaire, nucléaire et autres et a déclaré qu'elle appuyait fermement la lutte armée que mène le mouvement de libération nationale d'Afrique du Sud dans son effort pour libérer le peuple africain du joug de l'apartheid.

28. Dans sa résolution 35/206 P sur le programme de travail du Comité spécial contre l'apartheid, l'Assemblée générale a autorisé le Comité spécial à envoyer des missions aux Etats Membres et aux sièges des institutions spécialisées et d'autres organisations intergouvernementales pour favoriser l'action internationale contre l'apartheid; à participer à des conférences portant sur l'action contre l'apartheid; à parrainer et promouvoir l'organisation de conférences et de séminaires contre l'apartheid en coopération avec les gouvernements et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales et à faire exécuter des études d'experts sur tous les aspects de l'apartheid et ses répercussions internationales.

29. Dans sa résolution 35/206 Q sur les investissements en Afrique du Sud, l'Assemblée générale a prié de nouveau le Conseil de sécurité d'examiner la question à une date rapprochée en vue de prendre des mesures efficaces pour mettre un terme à de nouveaux investissements étrangers en Afrique du Sud et à de nouveaux prêts financiers à ce pays.

30. Dans sa résolution 35/206 R sur le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud, l'Assemblée générale a lancé un appel pour que des contributions généreuses et accrues soient versées aux organismes bénévoles qui fournissent une assistance aux victimes de l'apartheid et de la discrimination raciale en Afrique du Sud et en Namibie.

31. L'Assemblée générale, à sa trente-cinquième session, a également adopté un certain nombre d'autres résolutions ayant trait à la question de l'apartheid. Il y a lieu de mentionner en particulier les résolutions suivantes :

- a) 35/28 "Activités des intérêts étrangers, économiques et autres, qui font obstacle à l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux en Namibie et dans tous les autres territoires se trouvant sous domination coloniale, et aux efforts tendant à éliminer le colonialisme, l'apartheid et la discrimination raciale en Afrique australe";

- b) 35/33 "Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale";
- c) 35/35 "Importance, pour la garantie et l'observation effectives des droits de l'homme, de la réalisation universelle du droit des peuples à l'autodétermination et de l'octroi rapide de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux";
- d) 35/38 "Etat de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale";
- e) 35/39 "Etat de la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid";
- f) 35/119 "Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux";
- g) 35/146 "Application de la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique";
- h) 35/167 "Statut d'observateur des mouvements de libération nationale reconnus par l'Organisation de l'unité africaine ou la Ligue des Etats arabes";
- i) 35/184 "Assistance aux étudiants réfugiés en Afrique australe";
- j) 35/200 "Mesures à prendre contre les activités nazies, fascistes et néo-fascistes et toutes les autres formes d'idéologies et de pratiques totalitaires fondées sur l'intolérance raciale, la haine et la terreur".

B. Condamnation des actes d'agression de l'Afrique du Sud contre des Etats voisins

32. Le 30 janvier 1981, des troupes du régime raciste sud-africain ont attaqué la capitale du Mozambique; neuf personnes ont été tuées et deux membres de l'African National Congress (ANC) ont été emmenés de force en Afrique du Sud.

33. Le 30 janvier, la Conférence de parlementaires d'Europe occidentale relative à un embargo sur le pétrole à l'encontre de l'Afrique du Sud, organisée par le Comité spécial (voir plus loin par. 76 à 80), a entendu une déclaration du représentant de l'ANC d'Afrique du Sud au sujet de l'attaque susmentionnée et elle a envoyé le message suivant au Ministre des affaires étrangères du Mozambique, M. Joaquim Alberto Chissano, et au Président de l'ANC, M. Oliver Tambo :

"La Conférence de parlementaires d'Europe occidentale relative à un embargo sur le pétrole à l'encontre de l'Afrique du Sud, organisée à Bruxelles les 30 et 31 janvier 1981 par le Comité spécial contre l'apartheid est irritée et attristée d'apprendre que l'Afrique du Sud s'est livrée à l'intérieur du territoire mozambicain à des opérations de commando qui ont causé la mort de neuf personnes. Cette attaque barbare, qui constitue une violation de la souveraineté du Mozambique, démontre clairement la nature agressive du Gouvernement sud-africain et contredit les déclarations dans

lesquelles celui-ci exprime le souhait de vivre en paix avec ses voisins. Les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ne peuvent rester silencieux et doivent réagir face à de tels actes de terrorisme. Expriment notre sympathie au Gouvernement mozambicain, à l'ANC et aux familles des personnes décédées, nous nous engageons à continuer notre action en faveur de la liberté et de la justice en Namibie et en Afrique du Sud."

34. Dans un communiqué de presse publié le 3 février 1981, le Président par intérim du Comité spécial a condamné l'attaque et déclaré :

"L'escalade des actes d'agression représente non seulement un sérieux et pressant danger contre l'Afrique mais aussi une atteinte à la paix et la sécurité internationales. Ce défi grave doit être immédiatement relevé.

Au nom du Comité spécial contre l'apartheid, j'exhorte le Conseil de sécurité à imposer des sanctions obligatoires efficaces aux termes du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, afin d'obliger l'Afrique du Sud à mettre fin à des actes criminels d'agression et à son occupation illégale de la Namibie. Le Conseil aiderait ainsi le peuple sud-africain à éliminer l'apartheid."

35. Le Comité spécial a reçu un certain nombre de communications condamnant les actes d'agression barbares de l'Afrique du Sud contre le Mozambique.

36. Le 8 mai 1981, le Président a envoyé à lord Tony-Gifford un télégramme pour le féliciter au nom du Comité de l'initiative qu'il avait prise de lancer une campagne en vue de mettre fin à la guerre contre l'Angola et le Mozambique. Il a déclaré que le Comité spécial estimait que cette campagne était extrêmement importante et opportune, surtout dans les pays occidentaux, compte tenu de l'agression criminelle du régime raciste sud-africain et des tentatives de déstabilisation de l'Angola observées dans certains pays occidentaux.

37. A sa 480ème séance, le 26 août 1981, le Comité spécial a publié une déclaration sur les récents événements graves en Afrique du Sud (A/36/459-S/14656, annexe). Elle se lit notamment comme suit :

"Le Comité spécial prend note avec la plus grande préoccupation de la lettre datée du 25 août 1981, adressée au Secrétaire général par le Président de l'Angola (S/14643) et indiquant que la situation risque de déboucher sur une guerre aux conséquences imprévisibles. Il considère que la communauté internationale devrait donner suite d'urgence à sa demande tendant à ce qu'il soit mis fin à cette série d'actes d'agression contre l'Angola et à ce que l'invasion de grande envergure que le régime d'apartheid préparait contre ce pays et qui risquait de se déclencher à tout moment soit neutralisée.

L'accroissement de plus de 30 p. 100 du budget militaire du régime d'apartheid (qui est passé de 1 890 millions de rands à 2 465 millions de rands) et le transfert de 172 millions de rands supplémentaires sur un 'compte spécial de défense' sont une preuve de plus de la nature et des intentions agressives de ce régime.

Le Comité spécial est convaincu que le régime d'apartheid est encouragé dans son comportement criminel et agressif par l'attitude de certaines puissances occidentales qui ont toujours empêché que des mesures efficaces soient prises conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies. Le veto opposé en avril par trois membres permanents du Conseil de sécurité contre la prise de sanctions contre ce régime l'ont assuré qu'il peut continuer à perpétrer ses crimes en toute impunité.

La politique et les actions de la nouvelle administration des Etats-Unis au nom d'un prétendu 'engagement constructif' avec le régime d'apartheid, sont considérées par ce dernier comme une caution de ses actes d'agression et de défi continuuel de la communauté internationale. La proposition visant à abroger l'amendement Clark et à autoriser l'intervention dans l'Etat souverain de l'Angola est accueillie par ce régime comme le gage qu'une puissance importante entend coopérer avec lui pour déstabiliser l'Angola et lui assurer l'hégémonie dans la région.

...

Devant la gravité de la situation, le Comité spécial appelle de façon pressante une mobilisation internationale la plus large possible de la déclaration de la Conférence internationale sur des sanctions contre l'Afrique du Sud (A/36/319-S/14531, annexes I et II), qui s'est tenue en mai 1981 à Paris. La Conférence a demandé instamment à tous les gouvernements, organisations et personnalités épris de liberté de conjuguer leurs efforts et d'intensifier leur action visant à isoler le régime d'apartheid et leur appui aux mouvements de libération nationale de l'Afrique du Sud et de la Namibie. La Conférence a déclaré qu'ils devaient exiger des puissances qui contribuent à collaborer avec le régime d'apartheid qu'elles renoncent à cette collaboration et facilitent l'adoption de sanctions globales et obligatoires contre l'Afrique du Sud, et affirmer solennellement que la collusion avec le crime d'apartheid constitue un affront intolérable à la conscience de l'humanité."

38. A sa 482ème séance, le 14 septembre, le Comité spécial a entendu le Révérend William Howard, président du National Council of Churches of Christ in the United States of America, sur la politique des Etats-Unis à l'égard de l'Afrique australe. Celui-ci a dit notamment :

"L'Afrique du Sud a lancé une invasion massive de l'Angola et continue à défier l'opinion internationale en refusant d'abandonner son occupation illégale de la Namibie."

Il a ajouté :

"Le Gouvernement des Etats-Unis est isolé lorsqu'il oppose son veto à une résolution du Conseil de sécurité condamnant l'invasion de l'Angola."

Il a poursuivi :

"Le 29 août, le Gouvernement Reagan a révélé ses nouvelles théories concernant la politique des Etats-Unis à l'égard de l'Afrique du Sud, faisant apparaître plus clairement que jamais une inclination pour les dirigeants minoritaires blancs."

C. Collaboration militaire et nucléaire avec l'Afrique du Sud

39. Le Comité spécial a suivi de manière systématique tous les faits nouveaux concernant la collaboration militaire et nucléaire des gouvernements et des sociétés transnationales avec l'Afrique du Sud et diffusé régulièrement des renseignements à ce sujet. Il a envoyé des représentants aux conférences consacrées à la question et à organisé des auditions de représentants de mouvements anti-apartheid et d'autres experts.

40. Il a souligné à plusieurs reprises que les actes d'agression, de subversion et de terrorisme commis constamment par le régime sud-africain contre les Etats voisins, le maintien de son occupation illégale de la Namibie et son rejet du plan d'accession du territoire à l'indépendance élaboré par l'Organisation des Nations Unies; l'escalade de la répression en Afrique du Sud, y compris l'exécution de patriotes; les affrontements armés entre les forces du régime raciste et les combattants de la liberté, et les essais nucléaires auxquels l'Afrique du Sud a procédé récemment - tous ces éléments ont contribué à créer une situation qui constitue une menace encore plus grave à la paix et à la sécurité internationales et qui est marquée par des ruptures constantes et de plus en plus graves de la paix, qui relèvent du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

41. Le Comité a estimé que le Conseil de sécurité et ceux de ses membres permanents qui font obstacle à l'adoption des mesures nécessaires manqueront à leur devoir si, face à une situation qui ne cesse de se détériorer, le Conseil ne constate pas l'existence de la situation visée au Chapitre VII de la Charte, et ne prend pas les mesures obligatoires prévues par la Charte. Le Comité spécial a considéré qu'il était essentiel et urgent que tous les gouvernements dévoués à la cause de la libération de l'Afrique du Sud et de la Namibie - les Etats africains, les pays non alignés, les pays socialistes et d'autres Etats, ainsi que les parlements, les syndicats et autres organisations lancent une campagne mondiale pour amener les principales puissances occidentales à coopérer à la mise en oeuvre et au renforcement de l'embargo sur les armes à l'encontre de l'Afrique du Sud.

1. Séminaire international sur la mise en oeuvre et le renforcement de l'embargo sur les armes contre l'Afrique du Sud

42. Le Séminaire international sur la mise en oeuvre et le renforcement de l'embargo sur les armes contre l'Afrique du Sud a été organisé par le Comité spécial des Nations Unies contre l'apartheid, en collaboration avec la Campagne mondiale contre la collaboration nucléaire et militaire avec l'Afrique du Sud et avec l'assistance du Mouvement anti-apartheid britannique. Il s'est tenu du 1er au 3 avril 1981 à Europe House, World Trade Centre, à Londres.

43. Le Comité spécial a décidé d'organiser ce séminaire en application de la résolution 35/206 B de l'Assemblée générale qui l'autorisait "à poursuivre ses efforts pour promouvoir un embargo global et effectif sur toutes les formes de collaboration militaire et nucléaire avec le régime raciste d'Afrique du Sud".

44. Les participants étaient des représentants de gouvernements, d'organes des Nations Unies et d'institutions spécialisées, de diverses autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales, de mouvements de libération nationale d'Afrique du Sud et de Namibie, ainsi qu'un certain nombre de parlementaires et d'experts présents à titre individuel.

45. Le Séminaire a élu M. B. Akporode Clark (Nigéria), président du Comité spécial, Président et M. Abdul S. Minty, directeur de la Campagne mondiale contre la collaboration nucléaire et militaire avec l'Afrique du Sud, Rapporteur 3/. Il a également élu neuf vice-présidents.

46. Le message du Président du Comité spécial a été lu par le chef de la délégation dudit comité, M. James Victor Gbeho (Ghana).

47. La séance d'ouverture du Séminaire a eu lieu le 1er avril 1981.

48. Onze orateurs ont pris la parole, dont M. Alejandro D. Yango (Philippines), vice-président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 421 (1977) concernant l'Afrique du Sud, M. Jorge A. Bolanos, ambassadeur de Cuba au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (au nom du Mouvement des pays non alignés), M. Riundja Kaakunga, secrétaire administratif adjoint de la SWAPO et M. Abdul S. Minty, directeur de la Campagne mondiale contre la collaboration nucléaire et militaire avec l'Afrique du Sud.

49. Le Séminaire a examiné notamment divers aspects de l'application de la résolution 418 (1977) du Conseil de sécurité relative à l'embargo sur les armes (législation nationale et définition de l'expression "armes et matériel connexe" par exemple), le contrôle de l'embargo sur les armes et son renforcement (par exemple, extension de l'embargo au matériel dit "mixte" et embargo sur le pétrole) et le Programme et la capacité nucléaires de l'Afrique du Sud.

50. Le Séminaire s'est terminé par l'adoption d'une déclaration (A/36/190-S/14442, annexe) 4/.

51. Dans cette déclaration, le Séminaire soulignait entre autres les points suivants :

"Grâce à la collaboration militaire et nucléaire continue de certains Etats, occidentaux et autres - en particulier le Royaume-Uni, les Etats-Unis d'Amérique, la République fédérale d'Allemagne, la France et Israël - l'Afrique du Sud a pu faire progresser son programme d'expansion militaire et de fabrication d'armes nucléaires.

...

Le Séminaire déclare donc que toute forme d'aide, directe ou indirecte, constitue un crime contre les peuples d'Afrique du Sud, de Namibie et des Etats de première ligne, une menace à la paix internationale, un défi à l'autorité de l'Organisation des Nations Unies et une insulte à la conscience de l'humanité."

3/ Le Président ayant été dans l'impossibilité d'assister au Séminaire, celui-ci a été présidé par M. Mohamed Sahnoun, vice-président, ambassadeur d'Algérie en France.

4/ Pour le rapport du séminaire, voir A/AC.115/L.547.

52. Le Président a transmis les actes du Séminaire à l'Assemblée générale, au Conseil de sécurité et au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 421 (1977) concernant la question de l'Afrique du Sud. Ces documents ont également été examinés à la Conférence internationale sur des sanctions contre l'Afrique du Sud.

53. Le 8 mai 1981, le Président a adressé à la Représentante permanente des Etats-Unis d'Amérique une lettre l'informant de la vive préoccupation suscitée par des informations selon lesquelles l'administration américaine envisageait de lever son interdiction sur les exportations de combustible nucléaire destiné à l'Afrique du Sud. Il lui a fait part de l'espoir du Comité spécial que les Etats-Unis s'abstiendraient de fournir à l'Afrique du Sud du combustible, du matériel ou des techniques nucléaires.

2. Autres activités contre la collaboration militaire et nucléaire

54. Le 28 octobre 1980, le Président du Comité spécial a transmis au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 421 (1977) concernant la question de l'Afrique du Sud, une lettre dans laquelle il proposait d'étudier les renseignements contenus dans un film documentaire produit par Granada Television au sujet de la violation de l'embargo sur les armes à l'encontre de l'Afrique du Sud. Le 11 novembre 1980, il lui a transmis la transcription d'un programme de télévision, produit par Thames Television, intitulé "La bombe à retardement de l'Afrique du Sud", dont il ressortait que l'Afrique du Sud s'était procuré un système de vecteurs nucléaires tactiques en dépit des dispositions de la résolution 418 (1977) du Conseil de sécurité. Le 29 décembre, il lui a transmis une brochure reçue du Mouvement néerlandais anti-apartheid intitulée "The Philips Connection : military electronics for South Africa". Le 5 janvier 1981, il lui a transmis le texte d'une étude intitulée "Military Production and Space Research Corporation" établie par M. Remi Verbeek, du Comité d'action pour l'Afrique australe (AKZA) (Belgique), pour un colloque organisé par l'Organisation des Nations Unies.

55. Dans une lettre datée du 11 novembre 1980 et adressée au Représentant permanent de l'Argentine, le Président du Comité spécial s'est déclaré préoccupé par l'octroi de la médaille argentine "Medalla Al Merito" au capitaine sud-africain William Harold Kelly.

56. Le 17 novembre 1980, le Président a envoyé un télégramme à M. Joseph Luns, secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord (OTAN), au sujet d'informations selon lesquelles ce dernier aurait eu le 14 novembre des entretiens avec M. R. F. Botha, ministre des affaires étrangères de l'Afrique du Sud. Le Président déclarait :

"Etant donné qu'en 1975, vous avez assuré le Président du Comité spécial que l'Afrique du Sud était en dehors des limites territoriales de l'OTAN et que l'OTAN n'entretenait aucune relation directe avec le régime sud-africain, j'ai l'honneur, au nom du Comité spécial, de faire part de ma profonde inquiétude au sujet de la rencontre qui aurait eu lieu et de souligner que l'on doit s'abstenir d'apporter tout appui ou encouragement au mécanisme sud-africain de répression et de racisme."

57. Dans une lettre datée du 12 mars 1981 à la Représentante permanente des Etats-Unis d'Amérique, le Président du Comité spécial lui faisait part de l'inquiétude qu'avaient suscitée au Comité spécial des articles de presse selon lesquels le Gouvernement des Etats-Unis avait l'intention d'autoriser Israël à vendre ses avions KFIR et d'autres matériels militaires comportant des pièces de fabrication américaine à l'Afrique du Sud et demandait que des mesures soient prises pour empêcher ces ventes.

58. Dans sa réponse datée du 6 avril 1981, la Représentante permanente des Etats-Unis a donné au Comité spécial l'assurance que les Etats-Unis n'avaient reçu d'Israël aucune demande de cette sorte et qu'ils ne donneraient pas l'autorisation de vendre du matériel militaire contenant des pièces de fabrication américaine, notamment des avions KFIR à l'Afrique du Sud.

59. Le 29 avril 1981, M. Abdul S. Minty, directeur de la Campagne mondiale contre la collaboration militaire et nucléaire avec l'Afrique du Sud, a informé le Comité spécial que le Royaume-Uni vendait aux forces armées sud-africaines du matériel électronique de la société Plessey. Le même jour, le Président du Comité spécial a adressé au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 421 (1977) concernant la question de l'Afrique du Sud une lettre exprimant l'espoir que, étant donné la gravité et l'urgence extrêmes de la question, le Comité du Conseil de sécurité prendrait d'urgence des mesures destinées à empêcher l'exportation du matériel en question vers l'Afrique du Sud.

60. Le Comité spécial a également reçu le texte d'une déclaration du Mouvement anti-apartheid britannique sur ce point. Selon cette déclaration, le matériel en question comprenait des ordinateurs américains construits sous licence en Irlande.

61. Le 8 mai 1981, le Président du Comité spécial a transmis le texte de cette déclaration au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 421 (1977) concernant la question de l'Afrique du Sud pour un examen plus approfondi. Le même jour, le Président du Comité spécial a adressé à la Représentante permanente des Etats-Unis d'Amérique une lettre par laquelle il lui demandait d'examiner la question de toute urgence et de prendre toutes mesures nécessaires conformément aux résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale concernant l'embargo sur les armes à l'encontre de l'Afrique du Sud.

62. Le 12 mai 1981, le Président du Comité spécial a publié une déclaration concernant des rapports de presse selon lesquels l'idée d'une alliance de l'Atlantique sud englobant l'Afrique du Sud serait examinée lors d'une conférence organisée à Buenos Aires (A/36/253-S/14479, annexe). Il a déclaré :

"On a attiré mon attention sur des rapports de presse selon lesquels l'idée d'une 'Alliance de l'Atlantique sud' serait discutée lors d'une conférence de stratégie militaire organisée à Buenos Aires le 26 mai par l'Institute of American Relations et le Council for Inter-American Security de Washington (D.C.), en coopération avec deux instituts argentins, la Fondation Carlos Pellegrini et l'Ateneo de Occidente."

Les organisateurs de la Conférence de Buenos Aires ont annoncé la participation de représentants de l'Afrique du Sud, des Etats-Unis d'Amérique, de l'Argentine, du Brésil et d'autres pays d'Amérique latine. L'un des participants est le général Vernon Walters des Etats-Unis, ancien directeur adjoint de la Central Intelligence Agency. Après avoir pris sa retraite, le général Walters est devenu membre du Comité consultatif de politique étrangère de M. Ronald Reagan durant la campagne présidentielle de 1980."

63. Au nom du Comité spécial, le Président a vigoureusement dénoncé cette tentative de discuter d'une alliance militaire avec le régime raciste d'Afrique du Sud et exprimé l'espoir qu'aucune personne dévouée aux principes de la liberté des droits de l'homme et de la justice n'y participerait.

64. Le même jour, le Président du Comité spécial a transmis le texte de cette déclaration au Secrétaire général et aux Représentants permanents du Brésil et de l'Argentine.

D. Conférence internationale sur des sanctions contre l'Afrique du Sud

65. La Conférence internationale sur des sanctions contre l'Afrique du Sud a été organisée par l'Organisation des Nations Unies en coopération avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA), conformément aux résolutions 34/93 C et 35/206 I adoptées par l'Assemblée générale les 12 décembre 1979 et 16 décembre 1980 respectivement, et s'est tenue à la Maison de l'UNESCO à Paris du 20 au 27 mai 1981.

66. L'Assemblée générale a décidé de faire sienne la recommandation du Comité spécial visant à convoquer une telle conférence internationale après qu'une proposition du Comité spécial eut été approuvée par le Conseil des ministres de l'OUA lors de sa trente-troisième session ordinaire tenue à Monrovia du 6 au 20 juillet 1979 et par la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés tenue à La Havane du 3 au 9 septembre 1979.

67. L'Assemblée a invité le Comité spécial contre l'apartheid à prendre toutes les mesures nécessaires, en coopération avec l'OUA, en vue de l'organisation de la conférence et des réunions préparatoires. Le Comité spécial a créé un Comité préparatoire de la Conférence, sous la présidence de M. B. Akporode Clark, président du Comité spécial. Ce comité préparatoire était composé de représentants de l'OUA et des mouvements de libération nationale d'Afrique du Sud et de Namibie ainsi que de représentants de l'UNESCO, qui avait accepté, à la demande du Comité spécial, de fournir des locaux pour la Conférence.

68. La Conférence internationale s'est réunie en séances plénières et en commissions : la Commission politique et la Commission technique. Pendant la Conférence, une séance spéciale, le 25 mai 1981, a été consacrée à la Journée de la libération de l'Afrique. Des représentants de 122 gouvernements, de quatre mouvements de libération nationale, de 15 organisations intergouvernementales, de 37 organisations non gouvernementales internationales et de 53 organisations non gouvernementales nationales ainsi que plusieurs parlementaires et des invités spéciaux du Comité préparatoire, ont participé à la Conférence.

69. Lors de sa séance de clôture, le 27 mai, la Conférence a adopté à main levée la "Déclaration de Paris sur des sanctions contre l'Afrique du Sud" et la "Déclaration spéciale sur la Namibie" (A/36/319-S/14531, annexes I et II). Elle a décidé de publier les rapports des deux commissions en annexe au rapport de la Conférence.

70. Le 11 juin, le Président du Comité spécial a transmis la "Déclaration de Paris sur des sanctions contre l'Afrique du Sud" et la "Déclaration spéciale sur la Namibie" au Secrétaire général, au Président du Conseil de sécurité et au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 421 (1977) concernant la question de l'Afrique du Sud.

71. Le 12 juin, le Président a transmis ces textes à toutes les organisations intergouvernementales ayant participé à la Conférence.

E. Collaboration économique et autre avec l'Afrique du Sud

72. Le Comité spécial a continué de suivre l'évolution de la collaboration économique et autre de certains Etats occidentaux et des sociétés transnationales avec l'Afrique du Sud. Il s'est particulièrement attaché à promouvoir la mise en oeuvre d'un embargo sur la vente ou la fourniture de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud et à faire cesser tous les prêts au régime raciste.

73. Il a condamné à de nombreuses reprises la collaboration continue de certains Etats occidentaux, d'Israël et d'autres Etats ainsi que des sociétés transnationales avec l'Etat d'apartheid, en ce qu'elle constitue une des causes essentielles de l'escalade des actes d'agression de l'Afrique du Sud contre des Etats africains indépendants, de la continuation de sa politique d'oppression du peuple sud-africain et de son mouvement de libération nationale et de son occupation illégale de la Namibie.

74. Il a noté avec satisfaction les décisions concernant l'Afrique du Sud prises à la trente-septième session ordinaire du Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine qui a, entre autres, dénoncé vigoureusement le veto opposé par les Etats-Unis d'Amérique, la France et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord à la résolution du Conseil de sécurité qui demandait que des sanctions globales obligatoires soient prises à l'encontre de l'Afrique du Sud, y compris un embargo sur le pétrole, et qui estime que ce veto était une manifestation d'indifférence totale à l'égard des aspirations de l'Afrique et de la communauté internationale (voir A/36/534, annexe I).

75. Le Comité spécial a appuyé l'appel lancé par la session ministérielle de l'OUA à tous les gouvernements, en particulier aux principaux partenaires commerciaux du régime d'apartheid, et à la communauté internationale pour qu'ils appliquent pleinement la Déclaration de la Conférence internationale sur des sanctions contre l'Afrique du Sud.

1. Embargo sur le pétrole contre l'Afrique du Sud

76. Une Conférence de parlementaires d'Europe occidentale relative à un embargo sur le pétrole à l'encontre de l'Afrique du Sud s'est tenue à Bruxelles les 30 et 31 janvier 1981, en vue de procéder à des consultations concernant les moyens de susciter un plus large appui à l'application d'un embargo sur le pétrole à l'encontre de l'Afrique du Sud.

77. La Conférence était organisée par le Comité spécial en coopération avec un comité constitué de neuf parlementaires d'Europe occidentale. Les participants comprenaient 35 parlementaires siégeant dans huit pays d'Europe occidentale et au Parlement européen, ainsi que les représentants d'organismes des Nations Unies, de l'Organisation de l'unité africaine et des mouvements de libération d'Afrique du Sud et de Namibie. Des représentants d'un certain nombre de gouvernements, d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales ont assisté à la séance d'ouverture en qualité d'observateurs.

78. La Conférence a commencé ses travaux le 30 janvier sous la présidence de M. Jan Nico Scholten, membre de la deuxième chambre du Parlement des Pays-Bas. M. B. Akporode Clark, président du Comité spécial, a prononcé le discours d'ouverture. Il a déclaré :

"La mise en oeuvre d'un embargo sur le pétrole représente depuis un certain temps déjà l'objectif essentiel de notre action en vue de susciter une pression internationale à l'encontre de l'Afrique du Sud. Il constitue à notre avis le complément nécessaire de l'embargo sur les armes imposé en 1977. Spécialement depuis l'embargo sur le pétrole arabe décrété en 1973 à l'encontre de l'Afrique du Sud et plus encore depuis l'embargo décidé par l'Iran au début de 1979, le Comité spécial contre l'apartheid a déployé des efforts considérables pour faire adopter un embargo sur le pétrole général et efficace contre l'Afrique du Sud. En étroite collaboration avec l'Organisation de l'unité africaine, nous avons pris contact avec de nombreux gouvernements pour les persuader de prendre des mesures efficaces en vue d'imposer un embargo sur le pétrole contre l'Afrique du Sud et d'en contrôler l'application.

Nous avons jugé encourageant que pratiquement tous les pays exportateurs de pétrole, qu'ils soient ou non membres de l'OPEP, appuient l'embargo et prennent des mesures à cette fin. Nous avons jugé encourageant que, dans les pays où la plupart des sociétés pétrolières et les compagnies maritimes transnationales ont leur siège, l'opinion publique s'oppose de plus en plus à la fourniture à l'Afrique du Sud de pétrole destiné à alimenter les engins de guerre et les avions qui sèment la terreur et la mort en Namibie et dans les camps de réfugiés en Angola et en Zambie et les blindés qui tuent des enfants innocents réclamant l'égalité dans l'éducation.

En dépit de l'embargo imposé par les pays exportateurs, nous savons que l'Afrique du Sud parvient à se procurer du pétrole, peut-être à un prix plus élevé, grâce à la collusion des compagnies maritimes et de nombreux autres intérêts douteux. Il arrive même qu'après une livraison illicite à l'Afrique du Sud, des pétroliers soient coulés en haute mer. On change leur nom et leur numéro d'immatriculation, afin de réaliser rapidement de gros profits sur le marché du pétrole. Tout cela est sordide, immoral, honteux; c'est de la piraterie.

Nous avons tenté de persuader les pays occidentaux d'aider à mettre fin à ce commerce illicite avec l'Afrique du Sud, notamment pour faire respecter l'embargo décidé par les pays de l'OPEP. Mais nous n'y sommes pas encore parvenus. C'est bien sûr l'une des principales raisons de la présente Conférence.

En nous demandant un embargo sur le pétrole qui ferait perdre leur mobilité aux forces armées et à la police sud-africaines, agressives et répressives, nous cherchons à réduire les conflits et les souffrances qui accompagnent le processus inéluctable de l'émancipation de la majorité noire en Afrique du Sud et en Namibie."

79. La Conférence s'est terminée par l'adoption d'une Déclaration. Dans cette déclaration, les parlementaires ont accueilli avec satisfaction et repris à leur compte les propositions formulées dans la résolution 35/206 D de l'Assemblée générale relative à un embargo sur le pétrole à l'encontre de l'Afrique du Sud. Ils ont néanmoins fait observer que des faits alarmants s'étaient produits depuis quelques mois qui tendaient à accréditer l'idée que les sociétés pétrolières et les compagnies maritimes occidentales avaient joué un rôle décisif en aidant l'Afrique du Sud à tourner l'embargo sur le pétrole existant, décidé par presque tous les pays exportateurs de pétrole. Ils ont donc demandé que le Conseil de sécurité décide d'imposer un embargo obligatoire sur le pétrole à l'encontre de l'Afrique du Sud.

80. Aux termes de la Déclaration, les sièges de la plupart des sociétés pétrolières et des compagnies maritimes soupçonnées de livrer du pétrole sous embargo à l'Afrique du Sud se trouvent dans des pays occidentaux. Se référant à un certain nombre de propositions concrètes relatives à des mesures législatives visant à mettre en oeuvre et renforcer l'embargo sur le pétrole formulées au paragraphe 4 de la résolution 35/206 D de l'Assemblée générale, les parlementaires ont convenu :

"a) De prier instamment leurs gouvernements d'appuyer un embargo obligatoire sur le pétrole du Conseil de sécurité à l'encontre de l'Afrique du Sud;

b)* De prier instamment ceux des gouvernements de pays d'Europe qui ont voté pour la résolution 35/206 D de l'Assemblée générale d'en appliquer les dispositions;

c) De prier instamment leurs gouvernements d'adopter des mesures législatives;

d) De prier instamment les pays exportateurs de pétrole qui imposent déjà un embargo à l'encontre de l'Afrique du Sud de prendre des mesures plus efficaces afin d'empêcher des sociétés dont les sièges se trouvent dans différentes régions du monde de le tourner;

e) De s'efforcer à agir en coopération avec les pays exportateurs de pétrole touchant ces questions."

81. Dans ses efforts pour promouvoir un embargo efficace sur le pétrole à l'encontre de l'Afrique du Sud, le Comité spécial a également entretenu des contacts étroits avec le Comité néerlandais de l'Afrique australe et le Groupe de travail Kairo. Les deux groupes ont créé une fondation, le Bureau de recherche sur les transports maritimes (SHIREBU), qui a pour tâche de déterminer par quels moyens l'Afrique du Sud réussit à tourner l'embargo sur le pétrole imposé par les pays exportateurs de pétrole.

82. Le premier rapport de SHIBERU, intitulé "Pétroliers à destination de l'Afrique du Sud" (Oil Tankers to South Africa), portait sur les renseignements disponibles au sujet des mouvements des pétroliers à destination de l'Afrique du Sud. Le Président du Comité spécial a reçu des copies de ce rapport en décembre 1980. Il a alors adressé une lettre aux Représentants permanents des pays concernés, qui à l'Assemblée générale avaient voté pour les résolutions

sur l'embargo sur le pétrole à l'encontre de l'Afrique du Sud, pour demander que les enquêtes nécessaires soient entreprises et indiquer qu'il aimerait recevoir des informations ou avis sur cette question.

83. Les réponses reçues par le Président ont été publiées le 11 mars 1981 par le Centre contre l'apartheid.

84. Le 20 mars 1981, le Président du Comité spécial a adressé une lettre à M. Cor Groenendijk, président du Groupe de travail Kairos et du Bureau de recherche sur les transports maritimes, aux Pays-Bas, pour le féliciter des efforts déployés pour appliquer un embargo efficace à l'encontre de l'Afrique du Sud. Dans un communiqué de presse, il a déclaré :

"Nous avons suivi avec une profonde satisfaction la campagne nationale très efficace lancée en 1979 par le Comité néerlandais de l'Afrique australe et le Groupe de travail Kairos pour l'application de l'embargo sur le pétrole. La mobilisation d'un vaste secteur de l'opinion publique a abouti à l'adoption par le Parlement à une forte majorité de résolutions qui sont un hommage aux laborieux efforts entrepris par les deux organismes dévoués à la cause de la liberté en Afrique australe.

Le Bureau de recherche sur les transports maritimes créé à la suite du Séminaire international relatif à un embargo sur le pétrole à l'encontre de l'Afrique du Sud, organisé par le Comité néerlandais et le Groupe de travail Kairos en coopération avec le Comité spécial a été chargé de la recherche fondamentale sur les violations de l'embargo sur le pétrole en vue de faciliter les efforts déployés par le plan gouvernemental et non gouvernemental pour faire appliquer l'embargo.

Dès la première année, le Bureau a entièrement justifié son existence. Il a rassemblé des informations et attiré l'attention sur les procédés scélérats employés par divers groupes d'intérêts pour faire échec à l'embargo sur le pétrole à l'encontre de l'Afrique du Sud, établi par presque tous les pays exportateurs de pétrole. Il a ainsi permis à l'opinion publique de plusieurs pays occidentaux de faire pression pour une action décisive."

85. En outre, dans une lettre datée du 21 janvier 1981, adressée au Représentant permanent de la Norvège, le Président a exprimé sa satisfaction devant les mesures prises par le Gouvernement norvégien pour empêcher un pétrolier norvégien de livrer à l'Afrique du Sud du pétrole provenant du plateau continental de la Norvège.

86. Dans une lettre datée du 22 janvier 1981, adressée au Président du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, le Président du Comité spécial a fait observer que du pétrole en provenance du Brunei continuait d'être livré à l'Afrique du Sud aux termes d'un contrat entre la Shell et la SASOL, la société pétrolière semi-publique d'Afrique du Sud.

Il a déclaré que l'attitude de la Puissance administrante, qui autorise l'exportation de pétrole d'un territoire asiatique non autonome vers l'Afrique du Sud, en violation des résolutions de l'Organisation des Nations Unies, était manifestement contraire à l'esprit de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Il a donc prié le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux d'examiner la question.

87. L'attention du Comité spécial a été attirée sur une lettre adressée à cinq sociétés pétrolières - Total/Compagnie française des pétroles, Royal Dutch/Shell Group, British Petroleum, Mobil, Standard Oil of California et Texaco - par d'éminents ecclésiastiques français, néerlandais, britanniques et américains le 23 mars 1981 au sujet de livraisons de pétrole à l'Afrique du Sud.

88. A cet égard, le Président du Comité spécial et le Président du Conseil pour la Namibie ont fait une déclaration commune félicitant ces personnalités ecclésiastiques pour leur initiative. Les deux présidents ont également fait la déclaration suivante :

"Nous invitons toutes les sociétés pétrolières à cesser immédiatement de fournir du pétrole et des produits pétroliers à l'Afrique du Sud - surtout en violation de l'embargo décidé par les pays exportateurs de pétrole - pour ne pas avoir sur la conscience une aggravation des destructions et des souffrances, dans le processus inéluctable de libération de l'Afrique du Sud et de la Namibie."

2. Audition de témoins sur les prêts bancaires à l'Afrique du Sud

89. Le 24 mars 1981, le Comité spécial a entendu des témoins sur les prêts bancaires à l'Afrique du Sud.

90. A l'invitation du Comité spécial, plusieurs dirigeants d'organisations non gouvernementales participant activement aux campagnes contre les prêts bancaires à l'Afrique du Sud et des experts venus à titre individuel ont pris part au débat et ont fait des déclarations. Il s'agissait de : Révérend William Howard, président du National Council of Churches of Christ in the United States of America; Révérend David Haslam, secrétaire de l'association End Loans to Southern Africa, Londres; M. Urs Haymoz, Groupe de la Déclaration de Berne, Zurich; Mme Renate Pratt, coordinatrice de Task Force on Churches and Corporate Responsibility, Toronto; M. Gottfried Wellmer, Centre d'information sur l'Afrique du Sud, Bonn (République fédérale d'Allemagne); M. Jim Morell, Center for International Policy, Washington; et Mme Beate Klein.

91. Cette audition de témoins a été l'occasion de mettre en lumière les faits nouveaux concernant les prêts et autres formes d'assistance financière à l'Afrique du Sud. Le Comité spécial a rassemblé des informations détaillées sur les prêts et crédits accordés par certains Etats occidentaux et leurs institutions financières en violation des résolutions de l'ONU. Il a également été informé des mesures prises par des organisations non gouvernementales, notamment dans les pays occidentaux, dans le cadre des campagnes contre les prêts et crédits (voir A/AC.115/SR.472).

3. Séminaire international sur les prêts à l'Afrique du Sud

92. Le Séminaire international sur les prêts à l'Afrique du Sud a été organisé par le Comité spécial contre l'apartheid en coopération avec le Conseil oecuménique des églises, le Sous-Comité de la décolonisation et de la lutte contre le racisme, la discrimination raciale et l'apartheid, des organisations non gouvernementales, le Mouvement suisse anti-apartheid et le Groupe de la Déclaration de Berne. Il s'est tenu au Kongresshaus, à Zurich (Suisse) du 5 au 7 avril 1981.

93. Ce séminaire a été organisé en application de la résolution 35/206 C de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci a invité le Comité spécial "à consulter les experts, à tenir des auditions et organiser des séminaires sur tous les aspects des sanctions prises contre l'Afrique du Sud".

94. Ont participé au Séminaire des représentants des organismes des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales, de gouvernements, de mouvements de libération nationale d'Afrique du Sud et de Namibie ainsi qu'un certain nombre d'experts venus à titre individuel.

95. Le Séminaire a élu président le Révérend M. William Howard, président du National Council of Churches of Christ in the United States of America, et rapporteur Mme Renate Pratt, coordonnatrice de Task Force on Churches and Corporate Responsibility, Toronto. Il a également élu cinq vice-présidents.

96. Les débats du Séminaire ont essentiellement porté sur la façon dont les prêts bancaires et le marché de l'or facilitent le maintien de régime d'apartheid en Afrique du Sud et sur les mesures à prendre. Le Séminaire a examiné les prêts et crédits récemment accordés à l'Afrique du Sud, leurs conséquences et les mesures prises par certains gouvernements, organisations intergouvernementales, églises, syndicats, mouvements anti-apartheid et autres organisations non gouvernementales pour mettre fin à toute forme d'assistance financière à l'Afrique du Sud.

97. Les participants au Séminaire ont noté avec une profonde préoccupation que les prêts et les crédits consentis à l'Afrique du Sud par les grandes banques et institutions financières ne cessaient d'augmenter depuis le milieu de 1980. Ils ont souligné que les prêts étrangers à l'Afrique du Sud et les intérêts qu'y ont les banques occidentales soutenaient le régime d'apartheid de diverses façons. Le Séminaire a identifié les banques et institutions financières en République fédérale d'Allemagne, en Belgique, au Canada, aux Etats-Unis, en France, au Royaume-Uni et en Suisse qui consentent des prêts importants à l'Afrique du Sud ou qui entretiennent des relations étroites avec ce pays au mépris des appels lancés par l'Organisation des Nations Unies.

98. Les participants au Séminaire ont prié instamment les Etats africains, les pays non alignés, les pays producteurs de pétrole et les autres Etats qui se sont engagés à soutenir la cause de la libération de l'Afrique australe, ainsi que les parlements et les organismes publics des pays intéressés, d'envisager de toute urgence de prendre les mesures efficaces nécessaires pour persuader ces banques et institutions financières de renoncer à traiter avec le régime d'apartheid en Afrique du Sud.

99. Après un débat approfondi, le Séminaire a adopté une déclaration contenant diverses propositions visant à mettre un terme à tous les prêts accordés à l'Afrique du Sud (A/36/201-S/14443, annexe). Le Séminaire a notamment lancé un appel spécial à la Suisse et à la République fédérale d'Allemagne. Il a prié instamment les gouvernements, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales et les particuliers de prendre des mesures visant à intensifier l'action menée pour mettre un terme à tous les prêts, crédits et autres formes d'assistance financière à l'Afrique du Sud. Il a déclaré que toute assistance financière à l'Afrique du Sud équivalait à une collusion avec l'apartheid et constituait un acte hostile contre la population opprimée d'Afrique du Sud ainsi que contre l'OUA et l'Organisation des Nations Unies. Il a appelé toutes les banques et institutions financières à cesser toute forme de prêts au Gouvernement sud-africain et à ses organismes, ainsi qu'aux sociétés sud-africaines. Il a prié l'Organisation des Nations Unies et tous les gouvernements Membres de fournir une assistance aux Etats de première ligne et aux autres Etats limitrophes dans les efforts qu'ils font pour se dégager de leurs relations économiques avec l'Afrique du Sud.

100. On trouvera ci-après des extraits de l'appel spécial :

"Alors que de nombreuses autres banques internationales refusent actuellement de consentir des prêts au régime d'apartheid, les banques suisses et celles de la République fédérale d'Allemagne continuent à jouer un rôle essentiel dans la coordination d'une large gamme de transactions financières sud-africaines. Les gouvernements intéressés n'ont pris aucune mesure pour, à tout le moins, décourager ces transactions...

Le Séminaire adresse un appel spécial aux banques suisses et à celles de la République fédérale d'Allemagne, les invitant à mettre fin à tous les prêts à l'Afrique du Sud, notamment au Gouvernement sud-africain et à ses organismes. Il invite également le Gouvernement suisse et celui de la République fédérale d'Allemagne à prendre des mesures, conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, pour mettre fin aux prêts à l'Afrique du Sud et, par là, empêcher les sociétés basées dans ce pays d'appuyer pour leur part le système inhumain de l'apartheid."

101. Le rapport du Séminaire a été publié sous la cote A/AC.115/L.548.

102. Le Président a transmis le texte de la Déclaration du Séminaire au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale.

4. Autres activités contre la collaboration avec l'Afrique du Sud

103. Le 22 octobre 1980, le Président du Comité spécial a adressé au Représentant permanent des Seychelles une lettre par laquelle il transmettait les félicitations du Comité spécial au Gouvernement des Seychelles pour la décision de mettre fin aux droits d'atterrissage de la South African Airways.

104. Le 28 octobre, le Président du Comité spécial a adressé au Représentant permanent de Grenade une lettre par laquelle il félicitait le Gouvernement révolutionnaire populaire de la Grenade pour sa décision d'interdire totalement toute relation commerciale avec l'Afrique du Sud.

105. Dans une lettre datée du 3 novembre 1980 et adressée au mouvement anti-apartheid irlandais, le Président du Comité spécial félicitait le mouvement d'avoir pris l'initiative d'engager le corps médical irlandais à prendre des mesures compte tenu de la complicité du Conseil médical et dentaire sud-africain avec la police de sécurité dans des cas de torture et de meurtre de détenus politiques. Il déclarait :

"La décision de ce conseil d'absoudre les médecins impliqués dans l'examen de M. Steve Biko est une violation honteuse de l'éthique médicale qui ne peut que susciter l'indignation de tous les membres du corps médical. L'association médicale sud-africaine a fait preuve de la même indifférence dans son examen du cas en question.

Dans ces conditions, je suis convaincu qu'il serait immoral, pour toute association médicale ou tout membre du corps médical, d'entretenir des relations avec les autorités médicales et dentaires sud-africaines. Le martyr de Steve Biko, grand patriote et héros sud-africain, devrait nous rappeler constamment la nécessité impérieuse de boycotter ces institutions de l'apartheid."

106. Le même jour, le Président a adressé à l'American Medical Association une lettre dans laquelle il priait instamment cette dernière d'annuler la visite que sa délégation doit faire en Afrique du Sud.

107. Le 5 novembre 1980, le Président a envoyé un câble au "People for Southern African Freedom" (Eugene, Oregon, Etats-Unis d'Amérique) par lequel il félicitait cette organisation des efforts qu'elle fait pour retirer les investissements engagés par l'Oregon Board of Higher Education dans des sociétés entretenant des relations commerciales avec l'Afrique du Sud.

108. Dans une lettre du 11 novembre 1980, adressée au Représentant permanent de la Colombie, le Président du Comité spécial, faisant état d'informations selon lesquelles la Colombie aurait l'intention d'établir des liaisons aériennes avec l'Afrique du Sud, formulait l'espoir qu'elle ne le ferait pas.

109. Le 5 janvier 1981, le Président a publié un communiqué de presse par lequel il déclarait avoir appris avec satisfaction que le district de Lambeth, à Londres, avait décidé la fermeture de son compte à la Banque Barclays en raison de l'implication de celle-ci en Afrique du Sud. Il félicitait également le parti travailliste britannique d'avoir attiré l'attention de tous les conseils municipaux où il détient la majorité des sièges sur le fait que la Barclays finance le régime d'apartheid. Dans un communiqué de presse (GA/AP/1161), il déclarait :

"Alors que certaines puissances occidentales s'obstinent à refuser de prendre toute mesure visant à empêcher la collaboration entre d'une part les sociétés transnationales et les institutions financières et, d'autre part, l'Afrique du Sud, il est encourageant de voir que de nombreuses autorités locales au Royaume-Uni, aux Etats-Unis et ailleurs, ne restent pas inactives. Le Comité spécial s'en félicite et appuyera leur action, conformément à son mandat."

110. Le 9 janvier, le Président a publié un autre communiqué de presse (GA/AP/1162) félicitant six organisations des Etats-Unis - American Committee on Africa, Transafrica, Washington Office on Africa, Clergy and Laity Concerned, American Friends Service Committee et Interfaith Center on Corporate Responsibility - d'avoir lancé la campagne de presse appelant les législatures des Etats et les conseils municipaux à prendre de nouvelles mesures pour retirer leurs investissements des banques et des sociétés en Afrique du Sud.

111. Dans une lettre datée du 19 mars, le Président a adressé ses félicitations au Révérend William Howard, président du National Council of Churches of Christ in the United States et à M. Leon Sullivan pour leur déclaration commune sur l'opposition aux prêts bancaires à l'Afrique du Sud.

112. Le 20 mars, le Président du Comité spécial a adressé une lettre au Président de l'Association des journalistes accrédités auprès de l'ONU, exprimant sa consternation devant le fait que l'annuaire des membres de l'Association des journalistes accrédités auprès de l'ONU comportait une annonce publicitaire pour South African Airways. Il s'est exprimé en ces termes :

"L'annonce est en fait une propagande trompeuse pour le mode de vie sud-africain. Elle parle de sourires larges comme ses plages sans dire évidemment que sur ces plages sévit la discrimination raciale. Elle parle du caractère chaleureux de la vie en Afrique du Sud alors qu'en réalité la société est minée par l'oppression raciste et les conflits."

113. Le 13 mai 1981, le Président du Comité spécial a adressé des lettres au Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé et au Secrétaire général de l'Association médicale mondiale pour les informer de l'appel lancé par le Comité spécial pour que toute tentative de réintégration de l'Association médicale sud-africaine à l'Association médicale mondiale soit rejetée.

F. Boycottage dans le domaine culturel

114. Le Comité spécial a appris avec une grande satisfaction qu'à la suite de représentations faites par un certain nombre d'organisations, le Conseil d'administration du Boston Ballet avait décidé le 6 mars 1981 d'abandonner le projet d'une tournée de deux semaines en Afrique du Sud.

115. Dans un communiqué de presse (GA/AP/1180), publié le 9 mars 1981, le Président du Comité spécial a félicité les nombreux organisations et individus, notamment les danseurs, qui avaient exprimé leur opposition à la tournée projetée.

G. Bantoustans

116. Le 26 novembre 1980, le Président du Comité spécial a publié une déclaration appelant l'attention de la communauté internationale sur les mesures prises par le régime raciste d'Afrique du Sud pour accorder une prétendue "indépendance" au Ciskei. Il a déclaré que le régime avait l'intention de poursuivre sa politique de bantoustanisation afin de renforcer la domination sud-africaine blanche dans la plus grande partie de l'Afrique du Sud, tout en reléguant les Africains, qui représentent l'écrasante majorité de la population, dans des "Etats" satellites qui ne pouvaient être que des réserves de main-d'oeuvre bon marché et des décharges pour les personnes âgées et les infirmes. Il a demandé à tous les gouvernements et organisations de dénoncer les mesures prises en vue de déclarer la prétendue "indépendance" du Ciskei. Il a affirmé qu'il ne devait et ne pouvait y avoir ni reconnaissance directe ou indirecte des bantoustans, ni relations avec ceux-ci.

117. Le texte de la déclaration a été communiqué à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité et publié sous la cote A/35/676-S/14280.

118. En ce qui concerne l'information selon laquelle le bantoustan du "Transkei" aurait quatre représentants à l'étranger, le Président a transmis le 27 octobre 1980 aux Représentants permanents de l'Autriche, des Etats-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la Suisse des lettres par lesquelles il demandait des éclaircissements au sujet de la représentation du Transkei dans leurs pays respectifs.

119. Dans une réponse datée du 10 novembre, le Représentant permanent de l'Autriche a déclaré que le Gouvernement autrichien n'avait pas reconnu le prétendu Etat indépendant du Transkei et que par conséquent le Transkei n'était pas représenté en Autriche. Dans une lettre datée du 15 décembre, l'Observateur permanent de la Suisse a transmis une déclaration du Département fédéral des relations internationales de la Suisse selon laquelle ce pays n'avait pas reconnu l'"indépendance" du Transkei et qu'il n'y avait aucune relation diplomatique entre la Suisse et ce territoire. Par conséquent, la Suisse n'accordait aucun privilège ou immunité diplomatiques ni aucun autre avantage aux représentants du Transkei en Suisse, et n'entretenait aucune relation avec ceux-ci. Dans une lettre datée du 5 janvier 1981, le Représentant permanent du Royaume-Uni a informé le Président que le Royaume-Uni ne reconnaissait pas les homelands "indépendants", qu'il ne traitait pas avec eux et qu'il n'acceptait pas les documents de voyage qu'ils délivraient. Il n'était par conséquent pas question que le Gouvernement du Royaume-Uni accorde des avantages à des représentants du Transkei quels qu'ils soient; pas plus qu'à aucun représentant des homelands prétendus "indépendants". Aucune réponse n'a été reçue des Etats-Unis.

120. Le 27 octobre 1980, le Président a adressé au Représentant permanent d'Israël une lettre par laquelle il demandait des éclaircissements au sujet d'une visite que M. Lucas Mangope, "président" du prétendu Etat "indépendant" du "Bophuthastavana" aurait effectuée en Israël au mois d'octobre. Dans une lettre datée du 6 novembre 1980, le Représentant permanent d'Israël a déclaré que M. Mangope s'était rendu en Israël en visite privée et que le seul but de son voyage était de visiter les Lieux saints de sa religion.

121. Le 7 janvier 1981, le Président a adressé une autre lettre au Représentant permanent d'Israël au sujet d'une déclaration du chef Patrick Mpetha, "président" du prétendu Etat "indépendant" de "Venda", selon laquelle Israël avait promis de reconnaître "Venda" dans un proche avenir. Il formulait l'espoir que cette assertion était sans fondement.

122. Le 12 décembre 1980, le Président a adressé au Chef suprême Sabata Dalindyebo une lettre par laquelle il le félicitait de son engagement à détruire le système d'apartheid et ses ramifications, les bantoustans. Le chef Dalindyebo avait échappé à des poursuites au Transkei et avait publié le 3 décembre à Lusaka un communiqué de presse dénonçant l'apartheid et la bantoustanisation.

H. Campagne contre la répression et pour la libération de tous les prisonniers politiques en Afrique du Sud 6/

123. Dans une lettre datée du 6 octobre 1980, le Président du Comité spécial félicitait le Comité soviétique de solidarité afro-asiatique pour l'appui qu'il fournit dans le cadre de la campagne pour la libération de Nelson Mandela et de tous les autres prisonniers politiques.

124. Le 17 octobre, le Président a envoyé à M. Ernest Pignon-Ernest, un artiste français, une lettre par laquelle il le félicitait, au nom du Comité spécial, de l'affiche qu'il avait offerte à l'Organisation des Nations Unies à l'occasion de la campagne pour la libération de Nelson Mandela et de tous les autres prisonniers politiques.

125. Dans un communiqué de presse publié le 12 novembre (GA/AP/1152), le Président a mentionné une lettre du South African Congress of Trade Unions concernant la détention, depuis le 13 août, en vertu du Terrorism Act, de M. Oscar Mpetha, important dirigeant syndicaliste. Agé de 71 ans, M. Mpetha souffrait de diabète. Le Président a déclaré que cette détention "dénonce l'hypocrisie des prétendues "réformes" dans le domaine du travail et illustre l'inhumanité de l'apartheid". Il a engagé les gouvernements et les syndicats et autres organisations à exiger la libération immédiate de Oscar Mpetha.

126. L'attention du Comité spécial a été attirée sur le télégramme ci-après, en date du 4 mars 1981, adressé au Secrétaire général par Alfred Nzo, secrétaire général de l'ANC :

"Le 30 janvier 1981, au cours de l'attaque barbare dirigée contre les résidences de membres de l'ANC à Maputo, les troupes racistes sud-africaines

6/ Voir également plus loin, par. 210 à 216.

ont fait prisonniers trois membres de l'ANC, Selby Mavuso (26 ans), David Thobela (26 ans) et Thibe Ntsekang (25 ans). Selon des informations non confirmées, le Gouvernement sud-africain s'apprêterait à les inculper en vertu des lois sur la sécurité.

Le 19 février 1981, la police sud-africaine a enlevé un autre membre de l'ANC, Days Joe Pillay, au Swaziland, où il bénéficiait de l'asile politique et travaillait comme instituteur à l'école secondaire St-Joseph.

L'ANC lance un appel à l'Organisation des Nations Unies pour qu'elle prenne des mesures urgentes afin d'obtenir que ces individus soient libérés et remis aux Gouvernements du Mozambique et du Swaziland."

127. Dans un communiqué de presse publié le 10 mars (GA/AP/1181), le Président du Comité spécial a dénoncé ce nouvel acte de banditisme international perpétré par le régime de Pretoria, qui a derrière lui une longue expérience en matière d'enlèvements d'adversaires de l'apartheid dans les pays voisins, en violation flagrante du droit international et au mépris des résolutions de l'Organisation des Nations Unies. Il a demandé instamment aux gouvernements d'user de leur influence pour persuader le régime de Pretoria de libérer immédiatement ces quatre personnes et de les remettre aux Gouvernements du Mozambique et du Swaziland. Le Président a ajouté que si l'Afrique du Sud ne se conformait pas au droit international, le Conseil de sécurité devrait examiner cette question d'urgence dans le but d'obtenir la libération de ces quatre personnes et d'empêcher le régime d'apartheid de commettre d'autres enlèvements.

I. Femmes et enfants vivant sous le régime d'apartheid

128. Le Comité spécial et son groupe d'étude sur les femmes et les enfants vivant sous le régime d'apartheid ont accordé une attention particulière au sort des femmes et des enfants vivant sous le régime d'apartheid, compte tenu de la résolution 35/206 N de l'Assemblée générale.

129. Le 25 septembre 1980, le Président du Comité spécial a envoyé à Mme Yvette Roudy, député au Parlement européen, un message pour la féliciter de sa décision d'organiser une exposition au Parlement européen sur les "femmes vivant sous le régime d'apartheid".

130. Le 19 décembre 1980, le Président a adressé au Secrétaire général une lettre concernant la détention et l'emprisonnement d'enfants en Afrique du Sud en vertu des odieuses "lois relatives à la sécurité" et lui a communiqué un document sur la question, établi par le Fonds international de défense et d'aide à l'Afrique australe. Il a souligné que, contrairement aux démentis du régime raciste, des enfants continuaient d'être détenus et emprisonnés, ce qui constituait un aspect des crimes commis contre les enfants en Afrique du Sud, crimes sur lesquels l'Assemblée générale, dans sa résolution 35/206 N, avait prié la Commission des droits de l'homme d'enquêter. Le Président a prié le Secrétaire général de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la libération des enfants et de transmettre les renseignements voulus à la Commission des droits de l'homme et à son Groupe spécial d'experts de l'Afrique australe pour qu'ils les étudient d'urgence.

131. Le Groupe d'étude a tenu des consultations avec les mouvements de libération et le Sous-Comité de la décolonisation et de la lutte contre le racisme, la discrimination raciale et l'apartheid des organisations non gouvernementales sur les moyens de faire connaître le sort des femmes et des enfants sous le régime d'apartheid et leur rôle dans la lutte pour la libération ainsi que de promouvoir l'assistance en leur faveur. Sur la recommandation du Groupe d'étude, le Comité spécial a décidé, entre autres, de célébrer, par une journée de solidarité avec la lutte des femmes d'Afrique du Sud le 9 août 1981, le 25ème anniversaire de la manifestation massive des femmes contre les lois sur les laissez-passer.

132. Le 22 mai 1981, le Président du Comité spécial a publié une déclaration de soutien à la lutte légitime des femmes sud-africaines contre l'oppression et l'apartheid. Elle se lit comme suit :

"Outre que ce sont les femmes qui souffrent le plus de l'apartheid en Afrique du Sud et en Namibie, elles ont toujours joué un rôle important dans la lutte pour la libération, ainsi que dans le mouvement syndical et les autres mouvements de lutte pour leurs droits inaliénables. Elles continuent à jouer un rôle important au stade actuel, alors que la lutte pour la libération s'intensifie du fait de la sauvagerie croissante du régime d'apartheid. De nombreuses femmes ont été emprisonnées, mises en liberté surveillée ou forcées de s'exiler à cause de leur participation à la lutte. De plus, les femmes sud-africaines soutiennent courageusement leurs enfants dans la lutte mémorable qu'ils mènent pour l'égalité dans l'enseignement et contre l'humiliation de l'apartheid, particulièrement depuis l'horrible massacre d'écoliers africains à Soweto, le 16 juin 1976. Elles méritent la solidarité et l'appui de la communauté internationale."

133. Le 26 mars 1981, une réunion extraordinaire du Département de l'information et des organisations non gouvernementales a été organisée en coopération avec le Centre contre l'apartheid, rencontre centrée sur les femmes et les enfants sud-africains vivant sous le régime d'apartheid, dans le contexte de la Semaine de solidarité avec les peuples en lutte contre le racisme et la discrimination raciale. Le Président du Comité spécial était le principal orateur. Ont également participé à cette rencontre Mankenkulu Mahlangu, ancien secrétaire du Comité des dix de Soweto; Ntathu Mbotha, secrétaire de l'African National Congress d'Afrique du Sud (ANC), Victoria Mehlomakulu, du Pan Africanist Congress of Azania (PAC), et Joan Draper, de l'Interpress News Service.

134. Dans sa déclaration, le Président a dit :

"Cette rencontre a lieu alors que les attaques de terroristes lancées sans provocation par le régime raciste d'Afrique du Sud contre les Etats souverains indépendants de l'Angola, du Botswana et du Mozambique se multiplient. Ces attaques révèlent une politique tout à fait inquiétante qui ne peut qu'aggraver la situation actuelle en Afrique australe. Elles sont en fait une menace pour la paix et la sécurité internationales.

L'appui accordé ouvertement par le Gouvernement actuel des Etats-Unis au régime raciste d'Afrique du Sud ne peut servir la cause de la paix et de la stabilité en Afrique. Les Etats africains en sont tout à fait conscients et, dans une déclaration publiée le 24 mars, le Groupe africain s'est résolument prononcé contre le soutien accordé à l'Afrique du Sud par l'administration américaine, soutien qui ne peut qu'encourager le terrorisme d'Etat

pratiqué par l'Afrique du Sud, l'oppression raciste et la répression du peuple noir en Afrique du Sud, perpétuer l'occupation prolongée et illégale de la Namibie et détériorer les relations entre les Etats-Unis et l'Afrique en général. Le Gouvernement américain sera tenu pour seul responsable.

La politique d'apartheid a fait baisser la productivité économique des femmes et par conséquent, leur rôle politique et social. Les femmes luttent pour survivre dans les bantoustans, tirant leurs maigres ressources des quelques terres disponibles. Les maladies associées à la malnutrition sont largement répandues et il est fréquent que les gens, surtout les enfants, meurent de faim dans les réserves.

Mais cette oppression n'est pas acceptée passivement. A mesure que la lutte pour la libération nationale prend de l'ampleur, les femmes viennent aux premiers rangs sur les champs de bataille de l'Afrique du Sud. L'histoire de l'Afrique du Sud ne manque pas d'exemples donnés par des femmes comme Lilian Ngoyi, Albertina Sisulu, Winnie Mandela et bien d'autres. Leur action organisée dans les communautés, les syndicats et les écoles contre les déplacements forcés ont montré que les femmes africaines sont déterminées à lutter pour la libération."

135. Le Comité spécial a été représenté à la réunion du Groupe spécial d'experts de l'Afrique australe de la Commission des droits de l'homme ainsi qu'à la réunion sur les femmes et l'indépendance nationale organisée par la Fédération démocratique internationale des femmes. Ces réunions étaient consacrées notamment aux questions relatives aux femmes et aux enfants vivant sous le régime d'apartheid et le représentant du Comité spécial a informé les participants de la situation des femmes opprimées d'Afrique australe et de leur résistance héroïque à ce système inhumain.

J. L'apartheid dans les sports

136. Le Comité spécial a continué de suivre activement l'évolution de la situation en ce qui concerne l'apartheid dans les sports et à prendre des mesures pour décourager les échanges sportifs avec l'Afrique du Sud.

137. Le 26 novembre 1980, le Président a publié un communiqué de presse sur les faits nouveaux concernant les échanges sportifs avec l'Afrique du Sud (GA/AP/1154). Il a félicité tous les gouvernements, organismes sportifs et particuliers qui avaient pris des mesures contre l'apartheid pratiqué par l'Afrique du Sud dans le domaine sportif, et manifesté ainsi leur solidarité avec le peuple opprimé d'Afrique du Sud. Il s'est aussi déclaré profondément préoccupé par la complicité de certains avec le système d'apartheid dans les sports :

"Rien qu'en octobre et novembre, l'équipe de la Fédération française de rugby a fait une tournée en Afrique du Sud, l'équipe de rugby sud-africaine des Springbok a fait une tournée au Paraguay, en Uruguay et au Chili et une équipe de golf sud-africaine a été autorisée à participer au tournoi de la Coupe Eisenhower aux Etats-Unis. Le Conseil mondial du golf amateur a décidé d'organiser le tournoi de 1982 en Suisse, et non en Suède comme il était prévu, en raison du refus du Gouvernement suédois d'accorder des visas aux Sud-Africains. La rencontre de boxe Weaver-Coetzee a été organisée dans le bantoustan de Bophuthatswana, malgré des protestations massives.

La Fédération néo-zélandaise de rugby a décidé, bien que le gouvernement ait exprimé sa désapprobation, d'inviter une équipe sud-africaine à faire une tournée en Nouvelle-Zélande en 1981.

Plusieurs organismes sportifs occidentaux font actuellement campagne pour obtenir la réintégration de l'Afrique du Sud dans les rencontres sportives internationales en prétextant d'une prétendue évolution de l'Afrique du Sud.

Or, bien que l'Afrique du Sud prétende avoir éliminé le racisme dans les sports et que ses affirmations, réitérées régulièrement depuis plus d'une dizaine d'années, soient fidèlement reprises par quelques organisateurs sportifs occidentaux, les faits continuent à prouver qu'il n'en est rien. Il y a quelques semaines à peine, une Commission établie par le Human Sciences Research Council d'Afrique du Sud, à la demande du régime, a estimé que, pour éliminer la discrimination raciale, il fallait abroger plusieurs lois. Elle ajoutait qu'"il serait artificiel de ne soustraire que les sports aux effets discriminatoires de l'une de ces lois, la Loi sur les installations séparées".

Afin d'empêcher que la vérité n'éclate sur la situation réelle, le régime a refusé d'accorder un passeport aux dirigeants d'organisations sportives non raciales, Hassan Howa, M. N. Pather et Morgan Maidoo. Il a récemment refusé à Paul Stephenson, membre du British Sport Council, le visa d'entrée qui lui aurait permis de visiter l'Afrique du Sud en tant qu'invité du South African Council on Sports qui s'oppose à la discrimination raciale dans les sports."

1. Répertoire des contacts sportifs avec l'Afrique du Sud

138. Le 15 mai 1981, le Comité spécial a publié le premier répertoire des contacts sportifs d'organisations, d'individus, d'animateurs et d'administrateurs des Etats occidentaux et autres avec l'Afrique du Sud.

139. Il était précédé d'une introduction décrivant l'importance de la campagne contre l'apartheid dans les sports et des raisons pour lesquelles le catalogue a été établi et contenait un appel à l'action. Le catalogue lui-même comportait une liste des échanges sportifs avec l'Afrique du Sud classés par sport, une liste des sportifs (hommes et femmes) qui ont participé à des compétitions en Afrique du Sud, classés par pays et une liste des animateurs et administrateurs qui ont collaboré activement avec des institutions sportives qui pratiquent l'apartheid.

140. Le Comité spécial a exprimé son intention de tenir ce répertoire à jour et de le publier régulièrement.

141. Cette publication a été communiquée à l'Organisation de l'unité africaine et mise à la disposition de la Conférence internationale sur des sanctions contre l'Afrique du Sud.

2. La tournée en Afrique du Sud d'une équipe de rugby irlandaise

142. Le 3 novembre 1980, le Président a adressé une lettre au Représentant permanent de l'Irlande pour exprimer l'espoir que le Gouvernement irlandais prendrait les mesures nécessaires pour empêcher une tournée de l'Union irlandaise de rugby en Afrique du Sud. Le 4 décembre 1980, il a publié un communiqué de presse (GA/AP/1157) dans lequel il disait :

"C'est avec consternation que j'ai appris que l'Union irlandaise de rugby a décidé d'organiser une tournée conjointe des équipes de rugby d'Irlande et d'Irlande du Nord en Afrique du Sud en 1981.

Cette tournée n'a pas l'approbation du Gouvernement irlandais qui a, je le rappelle, empêché une tournée de l'équipe de rugby sud-africaine Quagga Barbarian en Irlande en 1979, conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies. De nombreuses organisations irlandaises connues, ainsi que des sportifs et d'autres personnalités éminentes d'Irlande y sont également opposés.

J'espère que les gouvernements et les peuples d'Irlande et des autres pays concernés prendront les mesures nécessaires pour mettre fin aux échanges sportifs avec l'Afrique du Sud et éviter ainsi la nécessité de pressions internationales pour empêcher ces échanges."

143. Le 31 janvier 1981, la Conférence de parlementaires d'Europe occidentale relative à un embargo sur le pétrole à l'encontre de l'Afrique du Sud (voir plus haut, par. 76 à 80), a adopté la déclaration suivante sur la tournée projetée de l'Association irlandaise de rugby en Afrique du Sud :

"La Conférence, représentant les membres des parlements d'Europe occidentale, les Etats de première ligne, les mouvements de libération d'Afrique du Sud et de Namibie, ainsi que le Comité spécial contre l'apartheid de l'Organisation des Nations Unies, invite solennellement l'Union irlandaise de rugby à ne pas mettre à exécution son projet de tournée en Afrique du Sud cette année, car une telle tournée ne pourrait servir qu'à donner une caution morale et politique au régime d'apartheid et à retarder davantage la chute finale de ce système socialement odieux et moralement injuste."

144. La tournée a eu lieu en mai 1981, malgré les appels répétés du Comité spécial, du public irlandais et d'autres opposants à cette tournée.

3. La tournée de l'équipe de rugby sud-africaine des Springbok

145. Le Comité spécial a suivi avec inquiétude l'évolution des contacts sportifs entre la Nouvelle-Zélande et l'Afrique du Sud avant et après la décision de l'Association néo-zélandaise de rugby, le 12 septembre 1980, d'inviter l'équipe de rugby sud-africaine des Springbok à faire une tournée en Nouvelle-Zélande. Cette décision a été prise bien que le Gouvernement néo-zélandais ait exprimé sa désapprobation.

146. Le 4 décembre, le Président a publié un communiqué de presse (GA/AP/1156) sur cette question. Au nom du Comité spécial il a félicité tous les Néo-Zélandais qui avaient déjà manifesté leur opposition à la tournée des Springbok et les a assurés de sa coopération dans leurs efforts pour informer l'opinion publique de la situation et empêcher la tournée. Il s'est déclaré convaincu que les Néo-Zélandais resteraient fidèles à leur tradition d'égalité dans les sports. Il leur a demandé de manifester, à ce moment crucial, leur solidarité avec le peuple opprimé d'Afrique du Sud, avec les organismes sportifs non raciaux d'Afrique du Sud qui défendent l'idéal olympique malgré la persécution et avec les millions d'enfants qui se voient refuser l'égalité des chances. Toute collaboration avec les éléments racistes d'Afrique du Sud, a-t-il déclaré, non seulement constituerait un encouragement pour les racistes

irréductibles d'Afrique du Sud, mais aussi tendrait à corrompre les valeurs morales du pays qui rechercherait une telle collaboration.

147. Le 11 mars 1981, le Président a adressé à MM. Keane et Robertson, joueurs de rugby néo-zélandais, des lettres dans lesquelles il leur exprimait sa satisfaction pour leur décision de ne pas jouer contre l'équipe sud-africaine des Springbok. Il les a félicités d'avoir montré leur attachement au principe du fair play dans les sports et leur solidarité avec le peuple opprimé d'Afrique du Sud.

148. Le Comité spécial a encore lancé des appels répétés pour que des mesures soient prises pour empêcher la tournée des Springbok. En dépit des protestations d'hommes et de femmes de conscience de par le monde, la tournée a eu lieu en juillet 1981.

149. Dans ce contexte, le Président a publié, le 14 septembre 1981, une déclaration pour féliciter les dizaines de milliers de personnes qui, en Nouvelle-Zélande, ont courageusement participé à des manifestations contre la tournée. Il a exprimé sa déception devant l'attitude du Gouvernement néo-zélandais qui, tout en se déclarant hostile à la tournée, non seulement n'a pas pris les mesures qui étaient en son pouvoir pour l'empêcher mais attaque constamment le mouvement anti-apartheid et assure une protection de police à l'équipe d'apartheid.

150. Le Comité spécial a appris qu'après sa tournée en Nouvelle-Zélande, l'équipe des Springbok se rendrait aux Etats-Unis. Il a exprimé sa profonde déception devant l'absence de mesures, de la part du Gouvernement des Etats-Unis, pour empêcher cette tournée de l'équipe d'apartheid. Le Comité spécial a toutefois noté avec satisfaction que l'opposition générale du public à la tournée aux Etats-Unis et les appels répétés que le Président du Comité spécial avait adressés aux autorités des villes où les matches de rugby devaient avoir lieu avaient déjà abouti à l'annulation des matches à New York et à Rochester.

4. Autres activités visant à mettre un terme à la collaboration avec l'apartheid dans les sports

151. Le 8 avril 1981, le Président du Comité spécial a adressé un message à la Conférence des ministres européens des sports. Dans un communiqué de presse (GP/AP/1202), il a déclaré :

"Le Comité spécial note avec préoccupation que la propagande sud-africaine et des offres de rémunération considérable ont amené certains organismes, administrateurs et animateurs sportifs à organiser des échanges sportifs avec l'Afrique du Sud. Ils ont agi en violation de l'idéal olympique et des résolutions de l'Organisation des Nations Unies, souvent sans tenir compte de l'avis de leurs propres gouvernements. Le Comité spécial considère donc que les gouvernements et les organisations intergouvernementales doivent prendre des décisions plus fermes en ce qui concerne l'apartheid dans les sports. Il faut avertir ceux qui collaborent avec les organismes pratiquant l'apartheid dans les sports en Afrique du Sud que les pays dévoués à la cause de la lutte contre l'apartheid risquent de leur refuser le privilège de pratiquer des sports.

Au nom du Comité spécial, je souhaite exprimer l'espoir que la Conférence des ministres européens des sports examinera cette question et prendra les décisions nécessaires."

152. Le 14 avril 1981, le Président du Comité spécial a adressé un message au South African Council on Sport (SACOS) opposé à la discrimination raciale dans les sports, à l'occasion de sa quatrième réunion biennale, qui s'est tenue à Durban (Afrique du Sud) les 8 et 9 mai 1981. Dans un communiqué de presse (GA/AP/1204), le Président a déclaré, entre autres :

"Nous admirons les efforts persévérants déployés par le SACOS pour faire respecter le principe de la non-discrimination raciale dans les sports sans transiger avec l'idéal olympique et sa décision de publier des informations véridiques et objectives sur la situation dans les sports sud-africains. Nous n'ignorons pas qu'à cause de cette noble activité, les dirigeants du SACOS ont été soumis à des manoeuvres d'intimidation et à des persécutions. Nous nous élevons en particulier contre la confiscation du passeport du Secrétaire du SACOS en juin dernier à la veille de son départ pour des consultations à l'Organisation des Nations Unies.

Le Comité spécial a souligné que lorsque des écoliers sont tués et blessés pour avoir exigé l'abolition de la discrimination dans l'enseignement, aucune personne honnête ne saurait parler de non-discrimination dans les sports. L'inclusion de quelques Noirs dans les équipes nationales n'a absolument rien à voir avec la non-discrimination. La répression contre les organismes sportifs non raciaux constitue également une preuve évidente des efforts du régime pour cacher la vérité...

Je tiens à vous donner l'assurance et, à travers vous, à tous les sportifs anti-racistes d'Afrique du Sud, que le Comité spécial ne relâchera son action que lorsque l'apartheid sera entièrement aboli dans les sports, l'enseignement et les autres domaines d'activité humaine."

153. Le Président du Comité spécial a envoyé de nombreuses autres communications à diverses organisations sportives, pour leur demander de mettre un terme aux échanges sportifs avec l'Afrique du Sud. Il a également adressé des félicitations aux gouvernements, aux organisations et aux sportifs, qui ont pris des mesures en vue de la cessation des échanges sportifs avec le régime d'apartheid.

K. Assistance au peuple opprimé d'Afrique du Sud et à son mouvement de libération nationale

154. Le Comité spécial a, à plusieurs reprises, lancé des appels afin qu'une assistance accrue soit fournie au peuple opprimé d'Afrique du Sud et aux mouvements de libération de l'Afrique du Sud reconnus par l'OUA.

155. Le Comité spécial est resté en contact avec d'autres organismes du système des Nations Unies et des organisations non gouvernementales s'occupant d'apporter une assistance aux victimes de l'apartheid.

156. Le 15 avril 1981, le Président du Comité spécial a adressé à M. Sam Nujoma, président de la SWAPO un message (communiqué de presse GA/AP/1208) à l'occasion du vingt et unième anniversaire de la création de la SWAPO (19 avril).

Le Président a déclaré :

"Au nom du Comité spécial contre l'apartheid, j'adresse mes vœux à la South West Africa People's Organization à l'occasion du vingt et unième anniversaire de sa création.

La naissance de la SWAPO en 1960 a constitué une étape nouvelle dans la longue lutte du peuple namibien pour sa liberté et son indépendance. Elle a organisé et uni le peuple de Namibie dans un puissant mouvement de libération.

Elle a fait preuve d'un héroïsme éclatant lorsqu'il lui a fallu recourir à la lutte armée. En même temps, elle a exploré toutes les possibilités de règlement pacifique, montrant une grande retenue et une grande habileté diplomatique. Elle a ainsi mérité la considération et l'estime de la communauté internationale.

Le Comité spécial contre l'apartheid a suivi les progrès de la lutte menée par le peuple namibien, sous la direction de la SWAPO, contre le régime raciste d'Afrique du Sud, et n'a cessé de demander au monde entier de soutenir cette lutte. A ce moment décisif pour l'Afrique australe, où le régime de Pretoria se lance dans l'escalade de la violence et se livre à des manœuvres méprisables, avec l'appui de ses amis, pour rendre impossible une authentique indépendance pour le territoire de Namibie, le Comité spécial contre l'apartheid proclame sa solidarité complète avec le peuple namibien et son unique et véritable représentant, la SWAPO."

157. Le 29 juin 1981, le Président par intérim du Comité spécial a adressé à l'African National Congress d'Afrique du Sud un télégramme de vœux à l'occasion de la Journée de libération de l'Afrique du Sud. Il a notamment déclaré que le Comité spécial avait noté avec satisfaction les grands progrès réalisés sur tous les fronts de la lutte de libération en Afrique du Sud. A ce stade décisif, de la lutte, où le régime d'apartheid intensifiait sa répression brutale, il incombait à la communauté internationale de prendre des initiatives vigoureuses pour isoler ce régime criminel, afin de contrecarrer toutes les manœuvres des complices du régime d'apartheid visant à désorganiser l'action internationale, et de fournir toute l'assistance nécessaire au mouvement de libération.

L. Séance du Comité spécial consacrée aux aspects juridiques de la lutte contre l'apartheid

158. Le 27 mars 1981, le Comité spécial a tenu une séance consacrée aux aspects juridiques de la lutte contre l'apartheid au cours de laquelle il a entendu des représentants de plusieurs organisations ainsi que des particuliers.

159. Sur l'invitation du Président, des déclarations ont été faites par M. Sean McBride, lauréat du prix Nobel et du prix Lénine de la paix, M. Niall McDermot, secrétaire général de la Commission internationale de juristes, M. Kader Asmal, maître de conférences en droit à Trinity College (Dublin), M. Albie Sachs, professeur de droit à l'Université du Mozambique, M. Thomas M. Franck, directeur de la recherche à l'UNITAR, Mme Deborah A. Jackson de la National Conference of Black Lawyers, Mme Gay McDougall, directeur du Southern African Programm of Lawyers, M. Millard Arnold, ancien directeur de ce programme, et Mme Paulette Pierson-Mathy, secrétaire générale de la Commission internationale d'enquête sur les crimes des régimes racistes et d'apartheid d'Afrique australe.

160. Les participants à l'audition ont réaffirmé la légitimité de la lutte du peuple opprimé d'Afrique du Sud et de son mouvement de libération nationale par tous les moyens à leur disposition, y compris la lutte armée, en vue de la conquête du pouvoir par le peuple, de l'élimination du régime d'apartheid et du libre exercice par le peuple d'Afrique du Sud de son droit à l'autodétermination. Ils ont souligné la nécessité pour la communauté internationale de fournir toute l'assistance voulue au peuple opprimé d'Afrique du Sud et à son mouvement de libération nationale dans son combat légitime. Ils ont également insisté sur le fait que la responsabilité du crime d'apartheid n'était pas seulement celle du régime d'apartheid d'Afrique du Sud, mais aussi celle de ses complices qui maintenaient artificiellement en vie ce régime criminel. On a invoqué des exemples précis de collaboration économique et militaire avec le régime d'apartheid pour étayer des accusations de collaboration, de complicité et de participation au crime d'apartheid; on a également invoqué à cet égard le fait que des Etats occidentaux n'interdisaient pas aux organisations et sociétés relevant de leur juridiction de collaborer avec le régime ou les organismes d'apartheid d'Afrique du Sud.

161. Les participants ont fait observer que l'Afrique du Sud avait intensifié la répression sur son territoire, ses attaques contre les mouvements de libération nationale d'Afrique australe et ses actes d'agression contre les Etats de première ligne. Ils ont déclaré que l'Afrique du Sud était coupable d'actes d'agression au sens de l'Article 39 de la Charte des Nations Unies. En conséquence, ils ont demandé que le Conseil de sécurité prenne d'urgence des sanctions globales et obligatoires contre le régime raciste d'Afrique du Sud, conformément au Chapitre VII de la Charte.

162. Les participants ont affirmé la nécessité pour la communauté internationale d'obtenir du régime de Pretoria le respect du statut dont les combattants de la liberté en Afrique du Sud et en Namibie devaient bénéficier conformément aux Conventions de Genève pertinentes. Les organisations juridiques progressistes devaient élaborer et mettre en oeuvre des techniques pour mettre à profit les normes internationales et les législations nationales pour relever le défi des Etats et autres entités qui contrevenaient au droit international. Le Secrétaire général devrait exiger du Gouvernement sud-africain qu'il permette à la communauté internationale d'avoir accès aux divers procès politiques en cours.

163. Ils ont déclaré qu'une authentique autodétermination passait par la libération de Nelson Mandela et d'autres personnes emprisonnées, ainsi que par le retour en Afrique du Sud d'Oliver Tambo, président de l'African National Congress d'Afrique du Sud, et de toutes les autres personnes qui oeuvraient en exil à l'édification d'une société nouvelle, afin de leur permettre de participer à une convention nationale en tant que véritables dirigeants d'un peuple privé du droit de vote. L'autodétermination ne pouvait par ailleurs aller sans de profondes transformations politiques propres à donner à la majorité de la population une responsabilité directe et déterminante dans la conduite des affaires du pays.

M. Encouragement à une action du public contre l'apartheid

1. Séminaire international sur la publicité et le rôle des organes d'information dans la mobilisation internationale contre l'apartheid

164. Le Séminaire international sur la publicité et le rôle des organes d'information dans la mobilisation internationale contre l'apartheid a été organisé par le Comité spécial en coopération avec le Gouvernement et le Comité de solidarité de la République démocratique allemande. Il s'est tenu au Centre international de presse de Berlin (République démocratique allemande) du 31 août au 2 septembre 1981.

165. Le Comité spécial avait décidé d'organiser ce séminaire en application de la résolution 35/206 G de l'Assemblée générale. L'objet de ce séminaire était de passer en revue et de mettre en lumière le rôle joué par les organes d'information dans la campagne contre l'apartheid et de définir des mesures efficaces en vue d'encourager les campagnes internationales contre l'apartheid.

166. L'ordre du jour du Séminaire portait sur la nécessité de donner une plus large publicité à la campagne contre l'apartheid et le rôle des organes d'information, notamment pour ce qui est de la promotion et de la mise en oeuvre de sanctions contre le régime d'apartheid d'Afrique du Sud; l'analyse des rapports des organes d'information et examen des activités de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées, des gouvernements et d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales et des propositions d'action ultérieure.

167. Parmi les participants au Séminaire figuraient des représentants de gouvernements, d'organes et organismes du système des Nations Unies, d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales et des mouvements de libération nationale d'Afrique du Sud et de Namibie, ainsi que des experts venus à titre personnel.

168. Le Séminaire a élu M. James Victor Gbeho (Ghana), chef de la délégation du Comité spécial contre l'apartheid et président et M. Kurt Kruger, secrétaire général du Comité de solidarité de la République démocratique allemande, M. Carlos Zamora (Cuba), représentant du Mouvement des non-alignés, Mme Mirjam Vire-Tuominen, secrétaire générale de la Fédération internationale démocratique des femmes, M. Robert Hughes, député, président du Mouvement anti-apartheid britannique, M. David Lampel, journaliste à la radio, New York, Mme Josie Fanon, journaliste, Paris et M. Kidipo Hamutenya, représentant de la SWAPO, vice-présidents; M. Vasant V. Nevrekar (Inde), membre de la délégation du Comité spécial contre l'apartheid, a été élu rapporteur.

169. Sur la proposition du Président, le Séminaire a adopté à l'unanimité, à la séance d'ouverture, une déclaration sur l'agression perpétrée par le régime raciste sud-africain contre l'Angola. A la même séance, M. Bernhard Neugebauer, ministre adjoint des affaires étrangères de la République démocratique allemande, et M. James Victor Gbeho, président du Séminaire, ont pris la parole. Sont également intervenus M. Stefan Kalina, vice-président du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux; M. Johnstone M. Makatini, représentant de l'African National Congress of South Africa auprès de l'Organisation des Nations Unies; M. Ahmed G. Ebrahim, directeur de la publicité du Pan Africanist Congress of Azania; et M. V. V. Nevrekar, rapporteur du Comité de l'information. Le représentant de la SWAPO a pris la parole à la troisième séance.

170. Le 1er septembre, les organisations non alignées, le Président et plusieurs autres participants ont évoqué le rôle important joué par le Mouvement des non-alignés dans la lutte contre l'apartheid et pour la libération de l'Afrique australe.

171. Le même jour, le Séminaire a également appelé "les journalistes de tous les organes d'information, tous les réalisateurs de films, toutes les associations, organisations et institutions nationales, régionales et internationales groupant des journalistes, des écrivains et ceux qui informent le grand public, tous les organismes du système des Nations Unies à faire tout leur possible pour mobiliser l'opinion publique mondiale contre l'apartheid et à démasquer et à condamner à l'échelle mondiale le régime raciste sud-africain et ses complices extérieurs". (A/36/496-S/14686, annexe III).

172. Le 2 septembre, M. Horacio Braz da Silva, ministre angolais du travail et de la sécurité sociale a pris la parole.

173. Lors de la séance de clôture, le 2 septembre, les participants ont adopté à l'unanimité la Déclaration et les recommandations du Séminaire. Sur la recommandation du Président, il a été décidé que cette déclaration serait appelée "Déclaration de Berlin". (A/36/496-S/14686, annexe I).

174. Le document et le rapport du Séminaire sont publiés sous la cote A/AC.115/L.555.

2. Action de la jeunesse et des étudiants contre l'apartheid

175. Le Président et le Groupe de travail du Comité spécial ont tenu des consultations du 25 au 27 mars avec une délégation d'organisations de jeunes et d'étudiants composée de M. Jan Lonn, président du Mouvement international de la jeunesse et des étudiants pour les Nations Unies, et de M. Joseph Jimmy, secrétaire du Mouvement panafricain de la jeunesse.

176. La délégation a présenté un rapport sur les activités menées depuis les consultations tenues avec le Comité spécial en mai 1980 à Sigtuna (Suède). Elle a en particulier fait part de son intention d'organiser une conférence internationale de la jeunesse et des étudiants pour accroître le soutien apporté aux mouvements de libération nationale d'Afrique du Sud et de Namibie et aux Etats de première ligne au cours de cette période décisive. La Conférence devait se dérouler du 13 au 15 novembre 1981 à Luanda (Angola).

177. Le Groupe de travail du Comité spécial a insisté une nouvelle fois sur l'importance qu'il attachait aux actions conduites par un éventail le plus large possible d'organisations de jeunes et d'étudiants pour soutenir la lutte de libération nationale en Afrique du Sud et en Namibie. Il a loué les organisations pour leur action et leur étroite collaboration avec le Comité spécial.

178. De part et d'autre on a pleinement reconnu le caractère essentiel, au stade actuel, d'un renforcement de la mobilisation de la jeunesse et des étudiants pour soutenir les mouvements de libération nationale et les Etats de première ligne. Cette mobilisation était rendue impérative par les assassinats d'étudiants et autres jeunes en Afrique du Sud et en Namibie et les actes d'agression incessants contre les Etats de première ligne, y compris le meurtre de femmes et d'enfants réfugiés, et les démarches de certains pays occidentaux visant à protéger le régime sud-africain contre les sanctions.

179. Le Groupe de travail s'est donc félicité de l'intention des organisations de jeunes et d'étudiants de réunir à cet effet une conférence internationale.

180. Au cours de la Conférence sur des sanctions contre l'Afrique du Sud, le Président du Comité spécial, le Vice-Président et le Président du Sous-Comité de l'application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies et de la collaboration avec l'Afrique du Sud, ainsi que d'autres membres du Comité spécial ont tenu des consultations avec des organisations de jeunes et d'étudiants.

181. Le 22 mai 1981, ils ont également participé à une réunion préparatoire de la Conférence sur la solidarité des jeunes et des étudiants avec les peuples, la jeunesse et les étudiants en lutte d'Afrique australe. Le Président du Comité spécial a également consulté le Ministre des affaires étrangères d'Angola à propos de ladite conférence.

182. A sa 478ème séance, le 23 juin 1981, le Comité spécial a décidé d'aider financièrement la Conférence et de fournir toute l'assistance possible pour assurer le succès de la Conférence.

183. Le Comité spécial a appris avec une grande satisfaction qu'un certain nombre de groupes d'étudiants des Etats-Unis d'Amérique avaient pris l'initiative d'organiser une conférence d'étudiants sur la stratégie anti-apartheid, qui se tiendra à New York les 10 et 11 octobre 1981.

184. Dans une lettre à l'organisateur, datée du 11 mai 1981, le Président du Comité spécial a loué cette initiative. Il a déclaré :

"Nous pensons comme vous qu'il est, à ce stade, essentiel et tout à fait opportun d'intensifier et de développer les campagnes d'étudiants aux Etats-Unis et d'en accroître le degré de coordination. Les efforts récemment déployés dans ce pays par des groupes d'intérêts puissants pour resserrer les relations politiques, économiques, militaires et autres avec le régime raciste d'Afrique du Sud constituent un phénomène très inquiétant et dangereux.

Nous formulons l'espoir que la jeunesse des Etats-Unis exprimera sa complète solidarité avec les écoliers qui sacrifient actuellement leur vie au nom de la liberté et de l'égalité, et exigera la fin de toute collaboration avec le régime raciste d'Afrique du Sud ainsi qu'une aide pour la juste lutte des peuples opprimés d'Afrique du Sud et de Namibie. Nous espérons bien sincèrement que la puissance et l'influence des Etats-Unis s'exerceront en faveur de la liberté et contre la tyrannie raciste."

3. Autres activités concernant la Campagne internationale contre l'apartheid

185. Le 9 octobre 1980, le Président du Comité spécial a reçu la délégation de la Conférence internationale sur la solidarité avec le peuple de Namibie en lutte, qui s'est tenue du 11 au 13 septembre 1980 à Paris, en vue de consultations sur les actions internationales à mener pour la libération de la Namibie. Il a assuré à la délégation que le Comité spécial continuerait à mener les actions appropriées en collaboration avec le Conseil des Nations Unies pour la Namibie et le Comité spécial des 24.

186. Le 20 novembre 1980, le Président a reçu M. Romesh Chandra et d'autres membres de la délégation du Parlement mondial des peuples pour la paix, qui s'est tenu à Sofia en septembre. Ceux-ci ont remis la déclaration de la Conférence. Le Président a consulté la délégation sur les moyens de promouvoir la mobilisation internationale contre l'apartheid.

187. Le 26 novembre, le Président a reçu M. Kurt Seibt, président du Comité de solidarité de la République démocratique allemande. Le Président du Comité spécial a exprimé sa profonde reconnaissance au Comité de solidarité pour sa coopération avec le Comité spécial et sa contribution à la lutte de libération en Afrique du Sud. Des consultations ont été tenues sur la situation en Afrique du Sud et sur le programme d'action pour 1981. Le Président du Comité de solidarité a loué le Comité spécial pour ses travaux et a invité le Président à se rendre en République démocratique allemande.

188. Le 4 décembre, le Président a adressé des messages à Transafrica (Washington) et à l'International Freedom Mobilization (New York), dans lesquels il louait l'initiative prise par ces organisations de lancer une campagne nationale d'information du public en vue d'isoler le régime raciste d'Afrique du Sud. Il a noté avec satisfaction qu'un certain nombre d'églises noires avaient accepté de participer à la campagne en préparant des panneaux. Il a déclaré :

"Je suis convaincu qu'à ce stade de la lutte en Afrique du Sud et en Namibie le peuple noir et les Eglises noires des Etats-Unis d'Amérique peuvent apporter une contribution décisive. Les Etats-Unis ne sont pas seulement une superpuissance qui exerce une profonde influence sur les affaires internationales, mais aussi l'un des principaux partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud ayant décrété des sanctions effectives contre le régime raciste de Pretoria.

L'information de l'opinion publique des Etats-Unis en vue d'un alignement de la politique de ce pays envers l'Afrique du Sud sur celle de la grande majorité des nations du monde garantira le triomphe rapide de la juste lutte menée en Afrique du Sud."

189. Le Président a adressé un message de félicitations à l'évêque Ambrose Reeves, président du Mouvement anti-apartheid britannique, à l'occasion de la remise de l'Isitwalande, prix de l'African National Congress qui lui a été décerné le 16 décembre. Le Comité a été désolé d'apprendre par la suite que l'évêque Reeves était décédé le 23 décembre. Le Président a adressé un message de condoléances à son épouse, Mme Margaret Reeves.

190. Le 17 avril 1981, le Président par intérim du Comité spécial a adressé un message à la Réunion du Comité présidentiel du Conseil mondial de la paix, tenue à La Havane. (Communiqué de presse GA/AP/1210)

191. Le Président par intérim a notamment déclaré :

"Le Comité spécial a noté avec une satisfaction particulière la solidarité active du Conseil mondial de la paix avec la juste lutte des peuples d'Afrique australe contre le racisme et l'apartheid. Qu'il me soit permis de le féliciter de sa remarquable contribution aux efforts de la communauté internationale visant à éliminer complètement l'apartheid en Afrique du Sud. Le Comité spécial a suivi avec une grande reconnaissance la campagne internationale très efficace menée par le Conseil mondial de la paix contre le régime raciste et en faveur des mouvements de libération d'Afrique australe.

Le Comité spécial ne doute pas que le Conseil mondial de la paix continuera à fournir une assistance au peuple opprimé d'Afrique du Sud, à informer l'opinion mondiale sur la nature criminelle et agressive de l'apartheid et à la mobiliser en vue d'isoler au maximum le régime d'apartheid sur le plan international et de le faire condamner le plus vigoureusement possible."

192. Le 15 avril, le Président du Comité spécial a adressé à l'archevêque Trevor Huddleston un télégramme de félicitations à l'occasion de son élection à la présidence du Mouvement anti-apartheid britannique. Le Président s'est félicité de voir une personnalité dont la contribution à la lutte contre l'apartheid et le racisme est si éminente accepter de diriger le Mouvement anti-apartheid britannique à ce stade décisif du processus d'élimination de l'apartheid en Afrique du Sud.

193. Le 13 mai 1981, le Président du Comité spécial a adressé une lettre au Président de l'Organisation de solidarité des peuples afro-asiatiques (OSPAA) et au Président du Conseil yéménite de la paix et de la solidarité, où il leur disait à quel point le Comité spécial avait apprécié les efforts fournis par ces organisations pour assurer la réussite de la treizième session du Conseil de l'Organisation de solidarité des peuples afro-asiatiques, tenue à Aden du 20 au 26 mars 1981.

194. Dans ses lettres, le Président a fait grand cas des activités de l'OSPAA en faveur de la lutte que mène le peuple d'Afrique du Sud pour éliminer le racisme et l'apartheid et a déclaré notamment :

"L'Afrique australe a pu constater l'intransigeance du régime d'apartheid face à laquelle doivent réagir les forces progressistes de par le monde. Votre Organisation, qui joue un rôle de premier plan parmi les organisations non gouvernementales, mobilisera l'opinion publique mondiale à cette fin."

195. Le 26 juin, le Président par intérim a adressé un télégramme au Parti socialiste des travailleurs des Bermudes, le félicitant de la campagne qu'il a menée contre les prêts bancaires à l'Afrique du Sud.

4. Conférences, séminaires et autres manifestations patronnées par le Comité spécial

196. Pendant la période considérée, le Comité spécial a parrainé en coopération avec des mouvements anti-apartheid et d'autres organisations non gouvernementales un certain nombre de conférences, séminaires et autres manifestations en vue de promouvoir une action internationale efficace contre l'apartheid.

197. Il a collaboré à l'organisation de la Conférence des parlementaires d'Europe occidentale relative à un embargo sur le pétrole contre l'Afrique du Sud, tenue à Bruxelles les 30 et 31 janvier 1981 (voir par. 76 à 80).

198. Il a également contribué à l'organisation du Séminaire international sur la mise en oeuvre et le renforcement de l'embargo sur les armes contre l'Afrique du Sud, tenu à Londres du 1er au 5 avril 1981 (voir plus haut, par. 42 à 53), et au Séminaire international sur les prêts à l'Afrique du Sud, tenu à Zurich du 5 au 7 avril 1981 (voir plus haut, par. 92 à 102).

199. Le Comité spécial a collaboré à l'organisation du Séminaire sur les moyens propres à empêcher les sociétés transnationales et d'autres intérêts établis de collaborer avec le régime raciste d'Afrique du Sud, qui a été organisé par la Commission des droits de l'homme et s'est tenu à Genève du 29 juin au 3 juillet 1981.

200. Le Comité spécial a organisé, en collaboration avec le Gouvernement et le Comité de solidarité de la République démocratique allemande, un Séminaire international sur le rôle que la publicité et les médias peuvent jouer pour mobiliser l'opinion internationale contre l'apartheid, qui s'est tenu à Berlin (République démocratique allemande) du 31 août au 2 septembre 1981 (voir plus haut, par. 167 à 174).

N. Réunion spéciale de consultations avec M. Oliver Tambo, président de l'African National Congress et M. Moses Garoeb, secrétaire administratif de la South West Africa People's Organization

201. Le 11 juin 1981, le Comité spécial a tenu une réunion spéciale de consultations avec M. Oliver Tambo, président de l'African National Congress et M. Moses Garoeb, secrétaire administratif de la SWAPO.

202. Après une déclaration de bienvenue, le Président a invité M. Oliver Tambo et M. Moses Garoeb à faire des déclarations.

203. Le Comité spécial a décidé de donner une large diffusion au compte rendu de la réunion spéciale.

O. Réunion spéciale de consultations avec l'évêque Desmond Tutu, Secrétaire général du South African Council of Churches

204. Le 24 mars 1981, le Comité spécial a tenu une réunion spéciale de consultations avec l'évêque Tutu, Secrétaire général du South African Council of Churches. Le Président a prononcé une allocution pour souhaiter la bienvenue à l'évêque Tutu. Sur l'invitation du Président, l'évêque Tutu a également fait une déclaration. Le Comité spécial s'est assuré que la plus large publicité serait donnée au compte rendu de la réunion. Le 27 mars, le Premier Ministre du régime de Pretoria, M. P. W. Botha, a annoncé qu'à son retour en Afrique du Sud l'évêque Tutu se verrait retirer son passeport. Dans un communiqué, le Président du Comité spécial a dénoncé la persécution dont l'évêque était victime (communiqué de presse GA/AP/1198).

205. Dans un autre communiqué, le 10 avril 1981, le Président du Comité spécial a lancé un appel pour que l'évêque Tutu bénéficie d'un vaste appui (communiqué de presse GA/AP/1203).

206. Le 16 avril, la communauté internationale a appris avec grand regret qu'à son retour en Afrique du Sud l'évêque Tutu s'était vu retirer son passeport par le régime raciste. Dans une déclaration publiée le 17 avril 1981 (communiqué de presse GA/AP/1209), le Président par intérim a dit que la confiscation du passeport de l'évêque Tutu n'avait rien de surprenant, étant donné la détérioration rapide de la situation en Afrique du Sud. Il a déclaré :

"La communauté internationale doit non seulement dénoncer la confiscation du passeport de l'évêque Tutu, mais aussi répondre d'urgence à l'appel lancé en faveur d'une action internationale pour éliminer l'apartheid et permettre au peuple sud-africain d'établir une société démocratique. Il lui faut dénoncer et mettre en échec les efforts que déploient actuellement les amis du régime raciste pour établir avec lui de nouveaux liens. Il lui faut imposer des sanctions globales à l'encontre de l'Afrique du Sud et accroître son assistance aux populations opprimées et à leurs mouvements de libération nationale.

Au nom du Comité spécial, je fais donc appel à tous les gouvernements, organisations et individus, pour leur demander de condamner la répression en Afrique du Sud et de se joindre à une action internationale concertée en faveur de la lutte de libération dans ce pays."

P. Diffusion d'informations contre l'apartheid

207. Pendant la période considérée, le Comité spécial a continué à encourager et à favoriser la diffusion, par le Centre contre l'apartheid et le Département de l'information, ainsi que par un certain nombre d'organisations non gouvernementales, d'informations contre l'apartheid sous forme de publications en plusieurs langues, de brochures, d'affiches, d'expositions, de programmes radiophoniques diffusés en Afrique du Sud, ainsi que de spots télévisés et de films.

208. Au cours de l'année, le Comité spécial a continué à encourager le versement de contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale pour la diffusion d'informations contre l'apartheid, créé en application de la résolution 3151 C (XXVIII) de l'Assemblée générale, en date du 14 décembre 1973. Les contributions versées ou annoncées pendant la période allant du 1er juillet 1980 au 30 juin 1981 ont été les suivantes :

	<u>Contributions annoncées</u>	<u>Contributions versées</u>
	(En dollars des Etats-Unis)	
Autriche	-	4 500
Bahamas	-	500
Barbade	-	500
Brésil	20 000	20 000
Chypre	-	291
Finlande	-	23 107
Ghana	-	870
Grèce	2 000	-
Haïti	700	-
Inde	-	500
Irlande	1 754	2 085
Japon	-	10 000
Koweït	-	5 000
Mexique	1 000	-
Nigéria	-	10 000
Philippines	1 000	-
République arabe syrienne	-	1 000
Suriname	-	1 000
Trinité-et-Tobago	1 000	-
Tunisie	5 000	-
Turquie	1 000	1 000
Venezuela	-	1 000
	<u>33 454</u>	<u>81 353</u>

209. L'Organisme suédois de développement international (SIDA), en coopération avec le Fonds d'échanges universitaires internationaux, a contribué à la production d'un jeu de brochures ayant trait aux sanctions économiques contre l'Afrique du Sud, qu'elle a mis à la disposition du Centre contre l'apartheid. Plusieurs organisations non gouvernementales, en particulier le Conseil mondial de la paix et le Fonds international d'aide et de défense pour l'Afrique australe ont collaboré de la même manière avec le Centre contre l'apartheid.

Q. Célébration de journées internationales

1. Célébration d'une journée de solidarité avec
les prisonniers politiques sud-africains
(11 octobre 1980)

210. Le 9 septembre, le Président du Comité spécial a demandé que soit observée une journée de solidarité avec les prisonniers politiques sud-africains (communiqué de presse GA/AP/1137).

211. Le 10 octobre, le Comité spécial a tenu deux réunions pour célébrer la Journée de solidarité avec les prisonniers politiques sud-africains. A ces réunions, ont pris la parole : le Président de l'Assemblée générale; le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies; le Président du Conseil de sécurité, le Président du Comité spécial des 24; le Président du Conseil des Nations Unies pour la Namibie; le Président du Conseil d'administration du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud; et les présidents des groupes régionaux auprès de l'Organisation des Nations Unies. Sont également intervenus le représentant de la Sierra Leone au nom du Président de l'Organisation de l'unité africaine; le représentant de Cuba au nom du Président de la Conférence des pays non alignés; le représentant du Pakistan au nom de l'Organisation de la Conférence islamique; le représentant de Luxembourg au nom de la Communauté européenne et de la Grèce; le représentant de la Norvège au nom des pays nordiques; ainsi que les représentants de l'Autriche, de la Guinée, de l'Inde, du Japon, du Népal, du Panama et de la Yougoslavie.

212. Sur l'invitation du Président, le représentant de l'African National Congress d'Afrique du Sud, du Pan Africanist Congress of Azania, de l'Organisation de libération de la Palestine, de la SWAPO ont fait des déclarations.

213. Sur l'invitation du Président, des personnalités, invitées par le Comité spécial ont pris la parole : M. Percy Qoboza, rédacteur du Sunday Post de Johannesburg; M. Jan Nico Scholten, membre du Parlement des Pays-Bas; M. Thozamile Botha, dirigeant de la Port Elizabeth Black Civic Organization. Les représentants des organisations non gouvernementales suivantes ont également pris la parole : Fonds international de défense et d'aide à l'Afrique australe; Commission des églises - Commission internationale du Conseil oecuménique des églises; British Anti-Apartheid Movement; Confédération internationale des syndicats libres; Amnesty International; et Conseil mondial de la paix.

214. Le Comité spécial a reçu des messages émanant du Président de la Guinée; du Président de la Guyane, du Ministère des affaires étrangères de l'Inde, du Président du Nigéria; du Président du Pakistan; et du Directeur général de l'UNESCO. Il a également reçu des messages émanant de plusieurs organisations non gouvernementales et de comités de solidarité.

215. Cette journée de solidarité a également été marquée à la Maison de l'UNESCO (Paris) par une réunion des organisations non gouvernementales françaises - Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples, Association française d'amitié et de solidarité avec les peuples d'Afrique, Mouvement anti-apartheid - avec la coopération de l'UNESCO, du Comité spécial, du Centre contre l'apartheid et du Centre d'information des Nations Unies à Paris. Le Président a adressé un message à cette réunion.

216. Le 9 octobre, le Président a envoyé un télégramme à la National Union of South African Students, exprimant sa profonde satisfaction de savoir qu'elle observait la journée de solidarité.

2. Célébration de la Journée internationale pour
l'élimination de la discrimination raciale
(21 mars 1981)

217. Le 17 février 1981, le Président du Comité spécial a lancé des appels pour que soient très largement observées la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale et la Semaine de solidarité avec les peuples en lutte contre le racisme et la discrimination raciale (communiqués de presse GA/AP/1172 et GA/AP/1173).

218. Le 20 mars 1981, le Comité spécial a tenu une séance solennelle pour célébrer la Journée internationale. Sur l'invitation du Président, le Secrétaire général y a fait une déclaration. Le représentant du Népal a lu un message du Président de l'Assemblée générale. Le Président du Conseil de sécurité pour le mois de mars (République démocratique allemande) a également fait une déclaration.

219. Sur l'invitation du Président, des déclarations ont été faites par le Président du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, le Président par intérim du Comité spécial de la décolonisation, le Président du Conseil d'administration du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud, le représentant de Cuba au nom du Président de la Conférence des pays non alignés et le représentant de la Sierra Leone au nom de l'actuel Président de l'OUA. Ont également fait des déclarations les représentants des groupes régionaux et le représentant de la Mauritanie au nom du Groupe arabe et de la Ligue des Etats arabes (A/AC.115/FV.470).

220. Sur l'invitation du Président, des déclarations ont également été faites par les observateurs de l'African National Congress of South Africa (ANC), du Pan Africanist Congress of Azania et de la SWAPO.

221. Le Président a remercié de la part du Comité spécial les Etats membres suivants, qui ont versé des contributions aux fonds des Nations Unies pour l'Afrique australe : Allemagne (République fédérale d'), Australie, Autriche, Canada, Chine, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Haïti, Hongrie, Inde, Indonésie, Irlande, Italie, Japon, Mexique, Maroc, Norvège, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Philippines, République de Corée, Suriname, Suède, Thaïlande, Tunisie, Turquie et Venezuela. En outre, la République socialiste soviétique de Biélorussie, la République socialiste soviétique d'Ukraine et l'Union des Républiques socialistes soviétiques ont versé des contributions au Fonds international d'aide et de défense pour l'Afrique australe.

222. A cette occasion, le Comité spécial a reçu des messages des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays suivants : Afghanistan, Algérie, Australie, Bahamas, Bangladesh, Brésil, Chypre, Emirats arabes unis, Ghana, Guinée, Guyane, Haïti, Haute-Volta, Kampuchea démocratique, Koweït, Maldives, Mali, Mauritanie, Nigéria, Pakistan, République dominicaine, Sénégal, Tunisie, Viet Nam, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre et Zambie.

223. Outre les messages de chefs d'Etat ou de gouvernement, le Comité spécial a reçu à l'occasion de la Journée internationale des messages des gouvernements suivants : Autriche, Barbade, Hongrie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Jordanie, Malaisie, Mongolie, Nouvelle-Zélande, Oman, Pays-Bas, Philippines, République de Corée, République dominicaine, Soudan, Trinité-et-Tobago, Turquie et Venezuela, ainsi que des messages de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, de l'Organisation internationale du Travail, du Comité de solidarité soviéto-afro-asiatique au nom de la population soviétique, du Comité démocratique allemand pour la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, du Comité de solidarité de la République démocratique allemande et du Comité de solidarité polonais avec les peuples d'Asie et d'Afrique. Le texte de tous ces messages est publié dans un document du Comité spécial (A/AC.115/L.546).

3. Célébration de la Journée de la libération de l'Afrique (25 mai 1981)

224. Au cours des travaux de la Conférence internationale sur des sanctions contre l'Afrique du Sud, le Comité spécial et les participants à la Conférence ont tenu une réunion solennelle le 25 mai pour célébrer la Journée de la libération de l'Afrique.

4. Célébration de la Journée internationale de solidarité avec la population en lutte d'Afrique du Sud (Journée de Soweto), (16 juin 1981)

225. Le 16 juin 1981, le Comité spécial a tenu une réunion en l'honneur de la Journée internationale de solidarité avec la population en lutte d'Afrique du Sud. La célébration de cette journée marquait le cinquième anniversaire du massacre de jeunes écoliers de Soweto, perpétré le 16 juin 1976 par le Gouvernement sud-africain.

226. Le Président par intérim a lu un message reçu du Président de l'Assemblée générale. Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques spéciales a lu un message au nom du Secrétaire général.

227. Le Président du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et le Président par intérim du Conseil pour la Namibie ont fait des déclarations.

228. Le représentant de Cuba a lu un message au nom du Président actuel du Mouvement des pays non alignés. Les représentants du Bangladesh, du Pakistan et de la Zambie ont lu des messages au nom des chefs d'Etat de leurs pays. Le Comité spécial a également reçu des messages du Comité pour la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, du Comité de solidarité de la République démocratique allemande et du Comité tchécoslovaque de solidarité avec les peuples d'Afrique et d'Asie ainsi que du Comité de solidarité afro-asiatique de l'URSS.

229. Le représentant du Zaïre, au nom du Groupe des Etats africains, le représentant du Japon, au nom du Groupe des Etats asiatiques, le représentant de la Bulgarie, au nom du Groupe des Etats d'Europe orientale et le représentant du Guatemala, au nom du Groupe des Etats d'Amérique latine, ont fait des déclarations.

230. Sur l'invitation du Président, les observateurs de l'African National Congress of South Africa et du Pan Africanist Congress of Azania ont fait des déclarations.

231. Dans son discours de clôture (voir A/AC.115/PV.477) le Président par intérim a dit entre autres :

"L'escalade de l'agression de l'Afrique du Sud contre les Etats africains indépendants, la poursuite de sa politique d'oppression et d'élimination de la majorité de la population de l'Afrique du Sud et de son mouvement de libération nationale, ainsi que son occupation illégale de la Namibie ont nécessité l'adoption de mesures vigoureuses contre le régime d'apartheid. Cependant, ce régime, en comptant sur la collaboration de certains Etats occidentaux et d'Israël, a persisté dans sa politique insensée, malgré la condamnation de l'opinion mondiale. Le Conseil de sécurité a pu constater que trois de ses membres permanents, représentants de pays occidentaux l'ont empêché d'adopter des mesures efficaces pour faire échec à la politique illégale du régime d'apartheid.

Notre Organisation a pour tâche importante de désamorcer la situation explosive en Afrique australe. Le seul moyen pacifique d'y parvenir est d'isoler le régime raciste d'Afrique du Sud dans les domaines politique, diplomatique, militaire, nucléaire, économique, culturel et sportif. Imposer des sanctions globales au titre du Chapitre VII de la Charte est le seul moyen pacifique qui reste pour trouver une solution à cette situation qui compromet la paix et la sécurité internationales."

5. Célébration de la Journée internationale de solidarité avec la lutte des femmes d'Afrique du Sud et de Namibie (9 août 1981)

232. Le 11 août 1981, le Comité spécial a tenu une séance solennelle afin de célébrer la Journée internationale de solidarité avec la lutte des femmes d'Afrique du Sud et de Namibie, qui marquait le vingt-cinquième anniversaire de la manifestation historique des femmes sud-africaines contre les lois relatives aux laissez-passer, à Pretoria, le 9 août 1956.

233. Des déclarations ont été faites par la représentante de la Guyane, au nom du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, Mme Coretta Scott King; Mme Jeanne Martin Cissé, ministre des affaires sociales de Guinée; le Dr Hortensia Busi de Allende; Mme Krishna Sahi, membre du Parlement indien, Mme Anne-Marie Lizin, membre du Parlement européen, Mlle Lajosnee Duscheck, présidente du Conseil national des femmes hongroises; et Mlle Constance Le Duc, présidente du Département des affaires internationales de la Ligue des femmes du Québec; Mme Sol Nahon, au nom de Mme Leticia R. Shahani, sous-secrétaire générale au Centre pour le développement social et les affaires humanitaires; Mme Gertrude Shope, représentante de l'African National Congress, Mme Maphiri Masekela, représentante du Pan Africanist Congress of Azania et Mme Ellen Musialela, représentante de la SWAPO.

234. Le Comité spécial a reçu des messages émanant du Premier Ministre de l'Inde, du Ministre des affaires étrangères de Cuba, du Directeur général de l'OIT et du Directeur général de l'UNESCO, ainsi que de l'Organisation de solidarité des peuples afro-asiatiques, de l'Association internationale de juristes démocrates, des Socialist International Women (Internationale des femmes socialistes), de la Fédération démocratique internationale des femmes et du Conseil mondial de la paix.

235. Des messages ont également été reçus de la part des organisations non gouvernementales nationales suivantes : l'Association des femmes nicaraguayennes, le Comité nicaraguayen de solidarité avec les peuples du monde, la Fédération démocratique des femmes d'Allemagne (République démocratique allemande), Ottawa Citizens concerned about South Africa (Groupe de citoyens d'Ottawa qui s'inquiètent du sort de l'Afrique australe) et le Comité des femmes soviétiques.

236. Ces messages spéciaux sont publiés dans un document du Comité spécial (A/AC.115/L.550).

237. Le Comité spécial a également recueilli des signatures de centaines d'organisations et de particuliers à un message aux femmes d'Afrique du Sud et de Namibie, qu'il a rédigé et qui est ainsi conçu :

"A l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec la lutte des femmes d'Afrique du Sud et de Namibie, qui marque le 25ème anniversaire de la marche historique des femmes sud-africaines sur les Union Buildings, à Pretoria, pour protester contre les lois sur les laissez-passer, nous proclamons notre solidarité avec les femmes opprimées d'Afrique du Sud et de Namibie et tous ceux qui luttent pour détruire le système inhumain d'apartheid.

Nous vous assurons, vous-mêmes ainsi que votre mouvement de libération nationale, de notre appui dans votre lutte juste et héroïque, en vue de la victoire prochaine."

238. Lors de la séance spéciale, il a été annoncé que les invités spéciaux du Comité spécial ont décidé de créer un Comité international de solidarité avec la lutte des femmes d'Afrique du Sud et de Namibie, sous la présidence de Mme Jeanne Martin Cissé. Le Comité spécial a donné au Comité international l'assurance de son plein appui à ses travaux.

R. Mission du Président et du Vice-Président au Népal

239. Sur l'invitation du Gouvernement népalais, le Président et le Vice-Président du Comité spécial se sont rendus au Népal le 8 février 1981. La délégation a été reçue par le Premier Ministre du Népal et a eu des entretiens avec de hauts fonctionnaires du gouvernement. Le Président a exprimé au gouvernement et au peuple népalais, la satisfaction du Comité spécial à propos de leur contribution à la lutte contre l'apartheid. Il a rappelé que le Népal était un membre fondateur du Comité spécial, aux activités duquel il avait apporté une importante contribution. Le Premier Ministre lui a donné l'assurance que le Népal continuerait d'apporter un soutien sans réserve aux activités du Comité spécial et à la cause de la libération africaine.

S. Conférences

1. Participation aux conférences

240. Pendant la période considérée, le Comité spécial a envoyé des représentants ou des messages à un certain nombre de conférences nationales et internationales consacrées au problème de l'apartheid.

241. Le Comité spécial s'est fait représenter aux conférences suivantes :

- Conférence internationale de soutien au Mouvement des syndicats noirs indépendants en Afrique du Sud, organisée par la Confédération internationale des syndicats libres, Londres, 6 et 7 novembre 1980.
M. B. Akporode Clark (Nigéria)
- Colloque sur les activités des sociétés transnationales en Afrique du Sud et en Namibie, organisé par le Département de l'information de l'Organisation des Nations Unies, Londres, 6 et 7 novembre 1980.
M. B. Akporode Clark (Nigéria)
- Treizième Congrès de l'Union internationale des étudiants, Berlin, (République démocratique allemande) 18-24 novembre 1980.
M. Kumar P. Gyawili (Népal)
- Réunion consultative préparatoire de la deuxième Conférence mondiale de solidarité des jeunes et des étudiants avec le peuple d'Afrique du Sud en lutte, Helsinki (Finlande), 25 et 26 novembre 1980.
M. Gerhard Schroeter (République démocratique allemande) et
M. Kumar P. Gyawili (Népal)
- Réunion du Bureau du Comité présidentiel du Conseil mondial de la paix, Tananarive (Madagascar), 23-26 janvier 1981.
M. Ferenc Somogyi (Hongrie)
- Conférence de parlementaires d'Europe occidentale relative à un embargo sur le pétrole à l'encontre de l'Afrique du Sud, Bruxelles, 30 et 31 janvier 1981.
M. B. Akporode Clark (Nigéria)
- Deuxième session de la Commission internationale d'enquête sur les crimes du régime d'apartheid, Luanda (Angola) 30 janvier-4 février 1981.
M. Gerhard Schroeter (République démocratique allemande) et
M. Kennedy F. Apoe (Nigéria)
- Sous-Comité des organisations non gouvernementales sur le racisme, la discrimination raciale, l'apartheid et la décolonisation, Genève, 2 février 1981.
M. Babiker Ali Khalifa (Soudan) et
Mme Maria Lourdes Ramiro Lopez (Philippines)
- Commission des droits de l'homme, Genève, février 1981.
M. B. Akporode Clark (Nigéria)
- Réunion du Conseil des ministres des affaires étrangères des pays non alignés, 9-12 février 1981.
M. B. Akporode Clark (Nigéria) et
M. Uddhav Deo Bhatt (Népal)
- Youth Conference against Racism and Apartheid, Dublin, 21 février 1981.
M. James Victor Gbeho (Ghana)

- Conseil des ministres de l'OUA, Addis-Abeba, 23 février-1er mars 1981.
M. B. Akporode Clark (Nigéria)
- Comité permanent des sanctions de l'OUA, Arusha (République-Unie de Tanzanie), 16-21 mars 1981.
M. Vasant Vishnu Nevrekar (Inde)
- Treizième session du Conseil de l'Organisation de solidarité des peuples afro-asiatiques, Aden (République démocratique populaire du Yémen), 20-27 mars 1981.
M. Djebel Coumbassa (Guinée) et
M. Efim K. Katchourenko (RSS d'Ukraine)
- Réunion ONG/DPI pour célébrer la Semaine de solidarité avec les peuples en lutte contre le racisme et la discrimination raciale, New York, 26 mars 1981.
M. B. Akporode Clark (Nigéria)
- Séminaire international sur l'application et le renforcement de l'embargo sur les armes à l'encontre de l'Afrique du Sud, Londres (Royaume-Uni), 1-3 avril 1981.
M. James Victor Gbeho (Ghana) et
M. Hans-Georg Schleicher (République démocratique allemande)
- Séminaire international sur les prêts bancaires à l'Afrique du Sud, Zurich (Suisse), 5-7 avril 1981.
M. James Victor Gbeho (Ghana) et
M. Hans-Georg Schleicher (République démocratique allemande)
- Conférence internationale sur l'assistance aux réfugiés d'Afrique, Genève (Suisse), 9 et 10 avril 1981.
M. James Victor Gbeho (Ghana)
- Forum international sur la libération de l'Afrique australe, Georgetown (Guyane), 30 avril-3 mai 1981.
M. Bariyu A. Adeyemi (Nigéria)
- Réunion tripartite internationale d'action contre l'apartheid, Livingston (Zambie), 4-8 mai 1981.
M. Hernan Couturier (Pérou)
- Conférence internationale sur des sanctions contre l'Afrique du Sud, Paris (France), 20-27 mai 1981.
Tous les membres du Comité spécial
- South Africa-Namibia Emergency Conference, Washington, D.C. (Etats-Unis), 8 et 9 juin 1981.
M. B. Akporode Clark (Nigéria)
- Colloque sur les sociétés transnationales, Détroit (Etats-Unis), 11 et 12 juin 1981.
M. Ampim Darku Jim Blankson (Nigéria)

- Conférence sur l'Afrique du Sud et les investissements publics, New York (Etats-Unis), 12 et 13 juin 1981.
M. B. Akporode Clark (Nigéria)
- Conseil des ministres de l'OUA, Nairobi (Kenya), 15-27 juin 1981.
M. Abdelhamid Semichi (Algérie)
- Réunion préparatoire de la Fédération démocratique internationale des femmes sur les femmes et l'indépendance nationale, Brazzaville (Congo), 23-26 juin 1981.
M. Luis Sandiga (Pérou)
- Séminaire sur des mesures efficaces visant à empêcher les sociétés transnationales et autres groupes d'intérêts notoires de collaborer avec l'Afrique du Sud, Genève (Suisse), 29 juin-3 juillet 1981.
M. Nelson Dumevi (Ghana)
- Groupe spécial d'experts sur l'Afrique australe, Londres (Royaume-Uni), 29 juin-3 juillet 1981.
M. Babiker Ali Khalifa (Soudan)
- Comité préparatoire de la Conférence mondiale de solidarité des jeunes et des étudiants avec le peuple en lutte d'Afrique du Sud, Genève, 6 août 1981.
M. Ousmane Kaba (Guinée)
- Séminaire international sur la publicité et le rôle des médias dans la mobilisation internationale contre l'apartheid, Berlin (République démocratique allemande) 31 août-2 septembre 1981.

2. Messages adressés par le Comité spécial à des conférences internationales et nationales

242. Le Président a adressé des messages aux conférences suivantes :

- Parlement mondial des peuples pour la paix, Sofia, 23-27 septembre 1980.
- Réunion annuelle du British Anti-Apartheid Movement, Londres, 21 octobre 1980.
- Réunion du Comité exécutif du Conseil suprême des sports en Afrique, Freetown, 17-20 décembre 1980.
- Réunion publique tenue à Paris pour commémorer la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, organisée par le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples, le 13 mars 1981.
- Conférence des ministres européens des sports, Madrid, 30 mars 1981.
- Quatrième réunion biennale du Conseil sud-africain des sports, Durban (Afrique du Sud), 10 avril 1981.

- Session du Comité présidentiel du Conseil mondial de la paix, La Havane, 17 avril 1981.
- Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail, Genève, 10 juillet 1981.

T. Coopération avec d'autres organes de l'Organisation des Nations Unies et avec d'autres organisations

1. Organes des Nations Unies

243. Le Comité spécial a continué de collaborer étroitement avec les autres organes des Nations Unies s'intéressant à l'Afrique australe, notamment le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, le Conseil des Nations Unies pour la Namibie et le Conseil d'administration du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud. Il a invité leurs représentants à participer à plusieurs séances extraordinaires du Comité spécial et il a envoyé des représentants assister à leurs séances extraordinaires et y prendre la parole.

244. Le Comité spécial est également resté en relations étroites avec le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 421 (1977) concernant la question de l'Afrique du Sud. Le Président lui a communiqué des documents de certaines conférences internationales et plusieurs communications contenant des informations sur la collaboration militaire et nucléaire d'Etats occidentaux avec l'Afrique du Sud.

245. Le Comité spécial a continué de coopérer avec la Commission des droits de l'homme et son groupe spécial d'experts de l'Afrique australe.

2. Réunion du Comité spécial avec les institutions spécialisées

246. Le 10 mars 1981, le Comité spécial a tenu des consultations avec les représentants des institutions spécialisées et d'autres organismes du système des Nations Unies pour examiner les possibilités d'une meilleure coopération et coordination. Des déclarations ont été faites par les représentants de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), de l'Organisation internationale du Travail (OIT), du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international (FMI), de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), sur les activités de ces institutions ou organismes visant l'élimination de l'apartheid en Afrique du Sud.

3. Autre coopération

247. L'Organisation de l'unité africaine a été représentée au Comité spécial avec le statut d'observateur et ses représentants ont été invités à titre spécial à participer à plusieurs séances du Comité spécial et à y prendre la parole.

248. Le Président du Comité spécial a représenté ce dernier à la session du Conseil des ministres de l'OUA, tenue à Nairobi du 15 au 27 juin 1981. Le Comité spécial et l'OUA ont coopéré étroitement dans l'organisation de la Conférence internationale sur des sanctions contre l'Afrique du Sud, tenue à Paris du 20 au 27 mai 1981.

249. Le Comité spécial a continué à entretenir d'étroites relations de travail avec le Mouvement des pays non alignés. Le Président de la Conférence des pays non alignés a été invité aux séances extraordinaires du Comité et à des conférences et séminaires dont le Comité était l'un des organisateurs.

U. Liste des déclarations publiées par le Comité spécial

- 3 octobre 1980 Appel à la chaîne de télévision CBS, l'exhortant à renoncer à la diffusion du combat pour le titre de champion du monde poids lourds de la World Boxing Association entre Mike Weaver et Gerrie Coetzee (GA/AP/1143)
- 3 octobre 1980 Appel à la United States Golf Association pour qu'elle interdise la participation sud-africaine au tournoi de golf de la Coupe Eisenhower, du 8 au 11 octobre 1980 à Pinehurst (Caroline du Nord) (GA/AP/1144)
- 5 novembre 1980 Message au Président de l'Irish Anti-Apartheid Movement (GA/AP/1151)
- 12 novembre 1980 Appel en faveur de la libération de M. Oscar Mpetha (GA/AP/1152)
- 26 novembre 1980 Appel visant à dénoncer les mesures prises pour accorder l'"indépendance" au Ciskei (GA/AP/1153) (publié sous la cote A/35/676-S/14280)
- 26 novembre 1980 Déclaration sur l'évolution de la situation en ce qui concerne l'apartheid dans les sports (GA/AP/1154)
- 26 novembre 1980 Déclaration condamnant les peines sévères infligées à des combattants de la liberté (GA/AP/1155) (publiée sous la cote A/35/675-S/14279)
- 4 décembre 1980 Déclaration sur l'invitation faite à une équipe de rugby sud-africaine, à effectuer une tournée en Nouvelle-Zélande (GA/AP/1156)
- 4 décembre 1980 Déclaration sur le projet de tournée en Afrique du Sud de l'Irish Rugby Football Union (GA/AP/1157)
- 10 décembre 1980 Déclaration félicitant l'American Speech - Language - Hearing Association (ASHA) de sa proposition visant à exiger des membres de l'Association internationale de logopédie et de phoniatry la mise en pratique du principe de non-discrimination (GA/AP/1158)

- 16 décembre 1980 Message adressé à l'African National Congress d'Afrique du Sud à l'occasion de la Journée nationale des héros (GA/AP/1159)
- 2 janvier 1981 Déclaration condamnant les mesures d'interdiction prises contre les dirigeants de la Media Workers Association d'Afrique du Sud (GA/AP/1160)
- 5 janvier 1981 Déclaration félicitant le district de Lambeth (Londres) de sa décision de retirer ses comptes de la Barclays Bank (GA/AP/1161)
- 9 janvier 1981 Déclaration félicitant des organisations des Etats-Unis d'avoir lancé une campagne en vue d'obtenir le retrait des fonds confiés aux banques et aux sociétés opérant en Afrique du Sud (GA/AP/1162)
- 13 janvier 1981 Déclaration du Président sur la Conférence de parlementaires d'Europe occidentale relative à un embargo sur le pétrole à l'encontre de l'Afrique du Sud (GA/AP/1163)
- 27 janvier 1981 Déclaration sur la Conférence internationale sur des sanctions contre l'Afrique du Sud (GA/AP/1165)
- 3 février 1981 Déclaration sur l'agression criminelle de l'Afrique du Sud contre le Mozambique (GA/AP/1169)
- 17 février 1981 Appel en faveur de la célébration de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale (GA/AP/1172)
- 17 février 1981 Appel en faveur de la célébration de la Semaine de solidarité avec les peuples en lutte contre le racisme et la discrimination raciale (GA/AP/1173)
- 23 février 1981 Appel à l'Irlande pour l'annulation d'un projet de tournée en Afrique du Sud de son équipe de rugby (GA/AP/1174)
- 9 mars 1981 Déclaration félicitant le Boston Ballet d'avoir renoncé à son projet de tournée en Afrique du Sud (GA/AP/1180)
- 10 mars 1981 Déclaration en faveur de la libération de quatre membres de l'African National Congress (GA/AP/1181)
- 20 mars 1981 Lettre au Workgroep Kairos félicitant le Shipping Research Bureau de sa contribution aux efforts en faveur d'un embargo pétrolier à l'encontre de l'Afrique du Sud (GA/AP/1189)
- 23 mars 1981 Déclaration commune du Président du Comité spécial et du Président du Conseil des Nations Unies pour la Namibie sur des mesures contre cinq compagnies pétrolières (GA/AP/1190)
- 27 mars 1981 Déclaration à l'issue de la Semaine de solidarité avec les peuples en lutte contre le racisme et la discrimination raciale (GA/AP/1196)

- 27 mars 1981 Déclaration sur les consultations qu'il a tenues avec les représentants des organisations de jeunes et d'étudiants (GA/AP/1197)
- 30 mars 1981 Déclaration appelant les gouvernements, les organisations et les particuliers à dénoncer la persécution menée contre Mgr Tutu (GA/AP/1198)
- 8 avril 1981 Déclaration appelant la Conférence des ministres européens des sports à prendre des décisions appropriées (GA/AP/1202)
- 10 avril 1981 Appel en faveur d'un soutien massif à l'évêque Tutu (GA/AP/1203)
- 14 avril 1981 Message à la quatrième Réunion biennale du Non-Racial South African Council on Sport (GA/AP/1204)
- 15 avril 1981 Message à l'occasion du vingt et unième anniversaire de la SWAPO (GA/AP/1208)
- 17 avril 1981 Message à la Réunion du Comité présidentiel du Conseil mondial de la paix (GA/AP/1210)
- 17 avril 1981 Déclaration sur la confiscation du passeport de Mgr Tutu (GA/AP/1209)
- 12 mai 1981 Déclaration sur la Conférence de stratégie militaire tenue à Buenos Aires le 26 mai 1981 (GA/AP/1212)
- 13 mai 1981 Déclaration à l'occasion de l'élection de M. François Mitterand à la présidence de la France (GA/AP/1213)
- 22 mai 1981 Appel pour le soutien à la Journée internationale de solidarité avec les femmes en lutte d'Afrique du Sud et de Namibie (GA/AP/1218)
- 4 juin 1981 Déclaration félicitant les Pays-Bas d'avoir décidé de mettre fin à leur accord culturel avec l'Afrique du Sud (GA/AP/1231)
- 16 juin 1981 Déclaration à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec la population en lutte d'Afrique du Sud (GA/AP/1233)
- 23 juin 1981 Déclaration sur le Séminaire international sur la publicité et le rôle des médias dans la mobilisation internationale contre l'apartheid (GA/AP/1236)
- 6 juillet 1981 Déclaration sur les récentes mesures de répression prises par le régime o'apartheid (GA/AP/1237)

- 10 juillet 1981 Appel aux Etats-Unis pour l'annulation de la tournée de rugby prévue en Afrique du Sud (GA/AP/1238)
- 28 juillet 1981 Déclaration félicitant l'organisation néo-zélandaise Halt All Racist Tours (HART) de sa campagne en faveur de l'annulation de la tournée de l'équipe de rugby sud-africain (GA/AP/1239)
- 31 juillet 1981 Déclaration sur la séance solennelle tenue par le Comité spécial contre l'apartheid pour marquer la Journée internationale de solidarité avec les femmes en lutte d'Afrique du Sud et de Namibie (GA/AP/1240)
- 13 août 1981 Déclaration félicitant M. Koch, maire de New York, de sa décision concernant l'équipe de rugby sud-africaine des Springbok (GA/AP/1242)
- 21 août 1981 Appel pour que les vies de trois combattants de la liberté sud-africains soient épargnées (GA/AP/1243)
- 27 août 1981 Déclaration concernant les récents événements graves en Afrique du Sud (GA/AP/1245)

III. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

A. Introduction

251. Au cours de l'année écoulée, on a pu constater une mobilisation croissante au niveau national de tous les segments de la population opprimée d'Afrique du Sud contre l'apartheid et toutes ses manifestations, ainsi qu'une nette avance de la lutte armée menée par le mouvement de libération nationale.

252. La lutte courageuse du peuple opprimé a fait apparaître encore plus clairement le caractère fallacieux de la propagande menée par le régime raciste et ses amis étrangers, selon laquelle ce régime pourrait entreprendre des réformes significatives. Les prétendues réformes se sont avérées être des mesures destinées à renforcer l'apartheid et la répression, tout en accélérant la politique raciste de "bantoustanisation" afin de priver la grande majorité du peuple de ses droits inaliénables, jusques et y compris le droit à la citoyenneté.

253. La réponse du régime d'apartheid à la lutte de la population a été une nouvelle intensification de la répression et une nouvelle expansion de l'appareil militaire répressif. Le budget présenté en août 1981 prévoyait une augmentation de 30 p. 100 de l'enveloppe de la "défense". Grâce au maintien de la collaboration militaire et nucléaire de différents pays occidentaux et autres, notamment du Royaume-Uni, des Etats-Unis, de la République fédérale d'Allemagne, de la France et d'Israël, l'Afrique du Sud dans son programme d'expansion militaire et de développement nucléaire a encore progressé.

254. De plus, le régime a intensifié ses actes de terrorisme, de subversion et d'agression contre les pays africains indépendants voisins. On peut rappeler, notamment, le raid lancé contre Matola (Mozambique) en janvier 1981, au cours duquel plusieurs personnes ont été sauvagement tuées et trois exilés sud-africains kidnappés; les assassinats et les tentatives d'assassinat de réfugiés sud-africains et de membres des mouvements de libération nationale résidant dans les pays voisins; les pressions économiques et les menaces d'agression militaire dirigées contre le Zimbabwe et d'autres Etats voisins; et enfin, une attaque massive lancée contre l'Angola depuis la fin du mois de juillet 1981.

255. Le Comité spécial réaffirme sa ferme conviction que ce qui encourage le régime d'apartheid à prendre ces mesures désespérées et criminelles, c'est la protection contre des sanctions internationales assurée à l'Afrique du Sud par certaines grandes puissances occidentales et surtout les déclarations, la politique et les actes du nouveau Gouvernement des Etats-Unis.

256. Il est maintenant devenu évident - sauf pour ceux qui préfèrent tirer profit du crime d'apartheid - que l'humanité se trouve devant une situation d'une complexité sans précédent en Afrique du Sud à la suite de la politique et des actes du régime d'apartheid, notamment ceux qui sont mentionnés ci-après :

a) Le régime d'apartheid, choisi par une minorité raciale, a érigé le racisme en politique officielle;

b) Il s'efforce, par la politique de "bantoustanisation", d'enlever à la majorité des Africains la citoyenneté de leur propre pays. Ainsi, il a proclamé la prétendue "indépendance" du Transkei, du Bophuthatswana, et du Venda, et s'apprête à proclamer, le 4 décembre 1981, la pseudo-"indépendance" du Ciskei, prétendant par là priver 5 millions d'Africains de leur citoyenneté sud-africaine;

c) Il a causé des malheurs indescriptibles à la population sud-africaine en arrachant plus de 3 millions de personnes à leurs foyers et en refusant à la grande majorité de la population le droit à l'égalité dans l'éducation, les services de santé et d'autres prestations;

d) Il ne cesse d'intensifier sa répression contre tous ceux qui s'opposent à l'apartheid allant même jusqu'à la fusillade aveugle d'hommes, de femmes et d'enfants non armés, la torture et l'exécution de patriotes; et l'interdiction d'organisations nationales représentant le peuple opprimé;

e) Le régime raciste a constamment accru son budget militaire qui est passé de 36 millions de rands en 1959/60 à 2 milliards 465 millions de rands cette année. Il a acquis une capacité de production d'armes nucléaires;

f) Aucun autre régime n'a autant défié l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale. Il continue à occuper illégalement le territoire international de la Namibie, en y faisant régner la terreur et en l'utilisant comme base pour les actes d'agression perpétrés contre des pays africains indépendants;

g) Qui plus est, le régime raciste est coupable de nombreux actes de terrorisme, de subversion et d'agression contre des Etats africains indépendants. Il a commis des atrocités abjectes, comme le massacre de femmes et d'enfants réfugiés.

257. Il n'y a aucun doute que l'apartheid est un crime contre l'humanité et une menace pour la paix et la sécurité internationales. En fait, le régime d'apartheid est coupable non seulement de crimes monstrueux contre le peuple d'Afrique du Sud et de Namibie, mais de nombreuses ruptures de la paix et il commet actuellement des actes d'agression massive contre les Etats africains voisins indépendants de l'Afrique australe.

258. Le Comité spécial estime que la collaboration politique, économique et militaire continue de certains pays occidentaux et de leurs sociétés transnationales avec le régime raciste sud-africain encourage ce dernier à persister dans son intransigeance et à défier la communauté internationale, et que cette collaboration constitue un obstacle majeur non seulement à l'élimination du système inhumain et criminel d'apartheid en Afrique du Sud, mais encore à l'autodétermination, à la liberté et à l'indépendance du peuple namibien.

259. En acquérant la capacité de produire des armes nucléaires, et en cimentant des alliances avec d'autres régimes fascistes et racistes, ce régime menace de faire courir à l'humanité un danger encore plus grand lorsqu'il déploie des efforts désespérés pour perpétuer et consolider sa domination raciste en Afrique du Sud ainsi que sa position d'hégémonie en Afrique australe. Il n'existe pas de régime

semblable à l'apartheid si ce n'est le nazisme, qui a précipité le déclenchement de la deuxième guerre mondiale. L'apartheid doit être détruit, comme le nazisme et le régime hitlérien ont été détruits grâce à l'entente entre les nations et les peuples d'où est née l'Organisation des Nations Unies.

260. La communauté internationale ne peut pas se permettre de différer davantage les mesures visant à détruire l'apartheid, permettre au peuple sud-africain tout entier d'exercer son droit inaliénable à l'autodétermination et écarter ainsi la lourde menace qui pèse sur la paix et la sécurité internationales.

261. Cette tâche, comme le Comité spécial l'a souligné, est la plus ardue que l'humanité soit moralement tenue d'accomplir aujourd'hui.

262. Le Comité spécial, conformément au mandat qui lui a été confié par l'Assemblée générale, a au cours de l'année écoulée redoublé d'efforts pour encourager les gouvernements, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales ainsi que les hommes et les femmes de bonne volonté à mener une action internationale efficace contre l'apartheid.

263. Dans ce but, il a organisé trois séminaires importants sur différents aspects de la campagne contre l'apartheid : a) le Séminaire international sur la mise en oeuvre et le renforcement de l'embargo sur les armes contre l'Afrique du Sud qui s'est tenu à Londres du 1er au 3 avril 1981; b) le Séminaire international sur les prêts à l'Afrique du Sud qui a eu lieu à Zurich du 5 au 7 avril 1981 et c) le Séminaire international sur la publicité et le rôle que les organes d'information peuvent jouer pour mobiliser l'opinion internationale contre l'apartheid qui s'est déroulé à Berlin (République démocratique allemande), du 31 août au 2 septembre 1981. Il a en outre participé à l'organisation d'une Conférence de parlementaires d'Europe occidentale relative à un embargo sur le pétrole à l'encontre de l'Afrique du Sud qui a eu lieu à Bruxelles les 30 et 31 janvier 1981.

264. Il a également organisé, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et en collaboration avec l'OUA, la Conférence internationale sur des sanctions contre l'Afrique du Sud, qui s'est tenue à la Maison de l'UNESCO, à Paris, du 20 au 27 mai 1981.

265. Les déclarations de cette conférence, ainsi que celles des trois séminaires, fournissent un cadre pour une action internationale efficace.

266. Le Comité spécial recommande que l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité approuvent ces déclarations, et que des efforts vigoureux soient accomplis en vue d'une application effective de leurs dispositions.

267. Le Comité spécial attache également une grande importance à la mobilisation de tous les gouvernements et organisations intergouvernementales, ainsi que des syndicats, des institutions religieuses, des organisations de jeunes, d'étudiants et de femmes, ainsi que d'autres segments de l'opinion publique internationale pour qu'ils prennent des mesures visant à mettre en oeuvre ces déclarations. Dans ce but, il recommande que l'Assemblée générale désigne 1982 comme l'Année internationale de mobilisation pour des sanctions contre l'Afrique du Sud. Le Comité présentera un rapport spécial sur le programme de cette Année internationale aux fins de son examen à la trente-sixième session de l'Assemblée.

268. Il convient de mentionner dans le présent rapport plusieurs autres aspects de l'action internationale contre l'apartheid.

B. Dimension nouvelle de la lutte pour la libération en Afrique du Sud

269. Le Comité spécial a suivi avec beaucoup de satisfaction et d'admiration les progrès de la lutte pour la libération en Afrique du Sud, à laquelle, en dépit d'une répression impitoyable, participent des millions de personnes : travailleurs, étudiants, femmes, dignitaires religieux, journalistes, etc.

270. L'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale ont reconnu à maintes reprises que cette lutte était légitime et qu'elle méritait l'appui de tous. Elles ont constaté que le régime d'apartheid avait constamment recours à la répression brutale afin d'empêcher la résistance pacifique du peuple opprimé. Elles ont reconnu au peuple opprimé et à ses mouvements de libération nationale le droit d'avoir recours à tous les moyens disponibles, y compris la lutte armée, pour parvenir à se libérer.

271. De plus, dans la résolution 3411 B (XXX) du 28 novembre 1975, l'Assemblée générale a reconnu la contribution des mouvements de libération et des autres adversaires de l'apartheid en Afrique du Sud aux objectifs des Nations Unies. Dans la résolution 3411 C (XXX) du même jour, elle a proclamé que "l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale ont une responsabilité particulière envers le peuple opprimé d'Afrique du Sud et ses mouvements de libération, ainsi qu'envers les personnes emprisonnées, frappées d'interdiction ou exilées en raison de leur lutte contre l'apartheid".

272. Le Comité spécial désire souligner, dans ce contexte, que la lutte pour la libération nationale en Afrique du Sud a acquis une signification historique et une dimension plus large.

273. Comme il est dit dans la "Déclaration de Berlin" du Séminaire international sur la publicité et le rôle que les organes d'information peuvent jouer pour mobiliser l'opinion internationale contre l'apartheid (A/36/496-S/14686, annexe I) :

"Les progrès de l'indépendance en Afrique, et surtout la victoire des mouvements de libération nationale dans les anciennes colonies portugaises et au Zimbabwe, à l'issue de luttes armées héroïques, ont donné une dimension historique mondiale à la lutte de libération en Afrique du Sud et en Namibie.

La libération de l'Afrique du Sud et de la Namibie est la dernière grande tâche à accomplir pour parvenir, après des siècles d'humiliation, d'oppression et d'exploitation, à l'émancipation complète de l'Afrique; à la fin du règne tragique du colonialisme dans le monde; à une étape décisive dans les efforts déployés pour éliminer le crime du racisme et de la discrimination raciale.

Ce n'est donc pas seulement pour leur liberté et celle de leurs nations que luttent les peuples opprimés d'Afrique du Sud et de Namibie, mais pour l'humanité tout entière."

274. Le Comité spécial attache une importance toute particulière à la reconnaissance de ce fait à la veille du soixante-dixième anniversaire de la création d'une organisation nationale du peuple africain en Afrique du Sud dans le but d'obtenir la reconnaissance de ses droits inaliénables.

275. Le Comité spécial dénonce les tentatives abjectes effectuées par le régime d'apartheid et par certains de ses amis pour qualifier de "terrorisme" la juste lutte de ce peuple opprimé et de ses mouvements de libération nationale. Car c'est le régime d'apartheid qui, en Afrique du Sud, tout comme dans les pays voisins, a un ignoble passé de terrorisme, émaillé de bombardements, d'assassinats et d'enlèvements de réfugiés.

276. En 1982, le Comité spécial a l'intention d'organiser en collaboration avec l'UNESCO et avec la participation d'éminents historiens, un séminaire international sur l'histoire de la lutte de libération et sur la signification de la résistance héroïque du peuple sud-africain à l'oppression, à la spoliation et à l'apartheid.

277. Le Comité spécial estime que l'Organisation des Nations Unies, les institutions spécialisées, les gouvernements membres et les organisations non gouvernementales devraient contribuer à faire connaître la lutte de libération nationale en Afrique du Sud ainsi que ses objectifs légitimes et sa vaste signification.

278. Avant tout, le Comité spécial estime qu'il faut, d'urgence, entreprendre une action internationale efficace et concertée afin d'isoler le régime criminel d'apartheid au moyen de sanctions globales et obligatoires contre l'Afrique du Sud et de fournir toute l'aide requise au mouvement de libération nationale qui se trouve actuellement dans une phase cruciale et décisive de sa lutte. Car cette lutte représente l'effort final pour mettre un terme à une ère honteuse de l'histoire de l'humanité et elle annonce l'arrivée d'un continent africain émancipé sur la scène mondiale.

C. Agression contre les Etats de première ligne et grave menace pour la paix et la sécurité internationales

279. Le Comité spécial rappelle que le massacre de Sharpeville et l'accroissement considérable de la puissance militaire de l'Afrique du Sud ont amené de nombreux Etats Membres à reconnaître dès 1960 que les politiques et mesures du régime d'apartheid constituaient une menace pour la paix et la sécurité internationales et que, sans une action internationale efficace pour éliminer l'apartheid, elles risquaient de conduire à un conflit catastrophique. C'est pourquoi le Comité spécial a souligné dès sa création l'impérieuse nécessité de décréter des sanctions obligatoires à l'encontre de l'Afrique du Sud.

280. Il est à déplorer qu'en raison de l'opposition de certains Etats occidentaux membres permanents du Conseil de sécurité, celui-ci n'ait pu imposer de telles mesures et que le régime d'apartheid ait pu entreprendre de se doter d'une énorme puissance militaire. Il en est venu à organiser des actes de subversion et d'agression de plus en plus audacieux contre les Etats voisins, en particulier après l'adoption de la résolution 2145 (XX) par l'Assemblée générale, le 27 octobre 1966, et l'installation en 1967 de forces sud-africaines en Rhodésie

du Sud en collusion avec le régime illégal de Smith. Le régime d'apartheid a essayé en vain d'arrêter et de ralentir les conquêtes de la liberté en Afrique en multipliant les actes d'agression pour finir par envahir l'Angola en 1975-76.

281. Au cours de ces dernières années, le régime d'apartheid a commis de nombreux actes d'agression, en particulier contre la République populaire d'Angola, la République de Namibie et la République populaire du Mozambique. Il a utilisé le Territoire international de Namibie, qu'il continue à occuper illégalement, comme base pour lancer ses actes d'agression. La répression en Afrique du Sud et en Namibie et les actes d'agression dirigés contre les Etats voisins sont donc devenus inséparables du régime d'apartheid.

282. La Conférence internationale sur des sanctions contre l'Afrique du Sud a donc reconnu en mai 1981 que la situation s'était aggravée et constituait plus qu'une simple menace pour la paix et la sécurité internationales. Elle a déclaré au paragraphe 10 de la Déclaration de Paris sur des sanctions contre l'Afrique du Sud (voir A/36/319-S/14531, annexe I).

"La situation en Afrique australe se caractérise donc par des ruptures de la paix et par des actes d'agression répétés, ainsi que par la menace toujours plus lourde d'un conflit plus vaste qui aurait de graves répercussions en Afrique et dans le reste du monde."

283. Dans les quelques mois qui ont suivi la Conférence internationale, le régime d'apartheid a commis de nouveaux actes d'agression, y compris une invasion de grande envergure de l'Angola.

284. Le Comité spécial note avec consternation que le Conseil de sécurité n'a même pas pu condamner ces actes d'agression et prendre des mesures minimales, telles qu'elles avaient été proposées par les Etats non alignés au Conseil de sécurité le 31 août 1981, et cela en raison du veto opposé par les Etats-Unis et de l'absence du Royaume-Uni.

285. Le Comité spécial espère que ces deux grandes puissances pourront être persuadées par la fermeté de l'opinion mondiale d'assumer leurs responsabilités conformément aux dispositions de la Charte.

286. Il considère que l'Organisation des Nations Unies doit, et c'est un minimum, reconnaître que des ruptures de la paix et des actes d'agression ont été perpétrés en Afrique australe, déclarer que l'agresseur est le régime d'apartheid et décider que des sanctions globales et obligatoires décrétées en application du Chapitre VII de la Charte constituent les seuls moyens pacifiques de poids qui permettent de faire face à la gravité de la situation. Il considère en outre que l'Assemblée générale devrait adopter une résolution demandant à l'Afrique du Sud de payer des réparations à l'Angola pour les pertes de vies et les dommages matériels résultant dans ce pays par le récent acte d'agression commis sans provocation par l'Afrique du Sud.

D. Sanctions contre l'Afrique du Sud

287. Le Comité spécial a, depuis sa création, souligné qu'il était souhaitable et possible d'imposer des sanctions globales et obligatoires contre le régime de l'Afrique du Sud conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

288. Il rappelle que le mouvement de libération nationale de l'Afrique du Sud avait réclamé de telles sanctions il y a plus de 20 ans, lorsque le régime de l'apartheid a eu recours à la répression brutale pour barrer la route à toute résistance pacifique en Afrique du Sud.

289. Il rappelle également que de nombreux Etats ont institué, parfois au prix d'importants sacrifices, des sanctions unilatérales contre l'Afrique du Sud à la suite des appels lancés par le mouvement de libération nationale, l'OUA et l'Organisation des Nations Unies.

290. Mais, en dépit des demandes répétées de l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité n'a pas réussi à imposer des sanctions à l'exception de l'embargo sur les armes qu'il a décrété dans sa résolution 418 (1977) du 4 novembre 1977. Ceci est dû à l'opposition des principaux partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud qui poursuivent et intensifient leur collaboration politique, militaire, économique et autre avec pays, ainsi qu'aux veto et menaces de veto de trois membres permanents du Conseil de sécurité. Pendant ce temps, les principaux partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud ont beaucoup renforcé leurs liens avec ce pays et ont même profité des sacrifices consentis par les Etats qui ont imposé des sanctions.

291. Le Comité spécial note avec le plus grand regret que les Etats occidentaux membres permanents du Conseil de sécurité continuent, malgré les ruptures répétées de la paix et les actes d'agression du régime de l'apartheid, d'empêcher le Conseil de sécurité de décider que la situation constitue une menace à la paix et à la sécurité internationales nécessitant les mesures prévues au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Il considère que l'attitude et l'action de ces membres permanents constituent une violation de leurs responsabilités en vertu de la Charte et un abus du droit de veto pour protéger un régime minoritaire raciste criminel et, en fait, pour l'encourager à continuer de commettre des crimes de plus en plus graves contre l'humanité et contre la paix.

292. Le Comité spécial note en outre que, depuis une vingtaine d'années, un certain nombre d'Etats dont plusieurs Etats occidentaux sont arrivés à la conviction qu'il fallait imposer des sanctions contre l'Afrique du Sud. Il prend note également avec satisfaction des déclarations du nouveau Gouvernement français.

293. Par ailleurs, le Comité spécial rappelle avec une grande satisfaction les mesures prises par des Etats africains, non alignés, socialistes et autres pour rompre toutes relations avec le régime de l'apartheid ou ne pas en établir, comme une preuve concrète de leur solidarité avec le peuple opprimé d'Afrique du Sud et de leur fidélité aux principes de l'ONU.

294. La Conférence internationale sur des sanctions contre l'Afrique du Sud a illustré le très large accord qui existe dans le monde en faveur de sanctions globales obligatoires contre l'Afrique du Sud. La vaste majorité d'Etats ainsi que des organisations intergouvernementales et non gouvernementales et d'éminentes personnalités y ont participé et ont adopté à l'unanimité les deux déclarations (A/36/319-S/14531) 7/.

7/ Le Comité spécial constate avec un profond regret qu'un certain nombre d'Etats, particulièrement les principaux partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud, à savoir le Royaume-Uni, les Etats-Unis d'Amérique, la République fédérale

(Suite de la note page suivante)

295. La Conférence a défini le but de sanctions contre l'Afrique du Sud et a totalement démolé les arguments contre ces sanctions. Les Commissions politique et technique de la Conférence ont, dans leurs rapports, proposé un certain nombre de mesures concrètes et détaillées 8/.

296. Le Comité spécial recommande que l'Assemblée générale approuve les déclarations de la Conférence internationale ainsi que les recommandations figurant dans les rapports des Commissions et adopte d'urgence des mesures en vue de leur application effective.

297. A cet égard, le Comité spécial considère comme essentiel que la pression de l'opinion publique mondiale s'exerce sur les gouvernements récalcitrants qui continuent à s'opposer et à faire échec aux sanctions contre l'Afrique du Sud.

298. Il souligne, en réponse à leurs arguments sur l'importance du commerce avec l'Afrique du Sud, que le commerce extérieur de l'Afrique du Sud représente moins de 0,5 p. 100 des échanges mondiaux et que le commerce du reste de l'Afrique représente plus de huit fois plus. Le commerce avec l'Afrique du Sud n'est devenu important qu'en raison des superprofits réalisés grâce à l'oppression et à l'exploitation de la population noire de ce pays sous le régime criminel de l'apartheid.

299. Le Comité spécial propose d'entreprendre des études et d'organiser des colloques pour informer l'opinion publique des pays occidentaux et du Japon sur :

a) L'importance relative de leurs liens économiques et commerciaux avec l'Afrique du Sud, par rapport à leurs échanges avec les Etats indépendants d'Afrique et tous les autres Etats qui se sont engagés à appliquer des sanctions contre l'Afrique du Sud;

b) Les graves conséquences des échanges avec l'Afrique du Sud et des investissements dans ce pays;

c) La nécessité pour les pays concernés de choisir entre la collusion avec le régime de l'apartheid et des relations amicales avec la grande majorité des Etats Membres.

300. Le Comité spécial reconnaît également la nécessité d'une action contre les sociétés transnationales, les institutions financières et les autres intérêts qui continuent de collaborer avec le régime de l'apartheid au mépris des résolutions de l'Organisation des Nations Unies. Il salue, à cet égard, les décisions de l'OUA et du Mouvement des pays non alignés.

(Suite de la note 7/)

d'Allemagne, le Japon, l'Italie, la Belgique, la Grèce et le Portugal, n'ont pas participé à la Conférence. On ne peut que déplorer leur refus de participer à un dialogue avec la majorité des Etats sur un problème d'importance vitale pour l'ONU. Le Comité spécial regrette également l'absence de participation d'un certain nombre d'organisations intergouvernementales en particulier le GATT, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et le Fonds monétaire international.

8/ On trouvera le rapport de la Conférence dans A/CONF.107/8.

301. Le Comité spécial tient à souligner que la Conférence de Paris a clairement démontré que la grande majorité des Etats et des hommes est non seulement acquise à la cause de la libération de l'Afrique du Sud mais aussi prête à apporter sa contribution, même au prix de grands sacrifices. Il considère que s'il convient d'intensifier les efforts en faveur de sanctions globales et obligatoires contre l'Afrique du Sud, les gouvernements et organisations qui ont donné leur adhésion ont le pouvoir, individuellement, et collectivement, de prendre des mesures efficaces contre le régime de l'apartheid et d'aider le Mouvement de libération nationale de l'Afrique du Sud. Ils ont aussi le pouvoir d'acculer les quelques Etats récalcitrants à choisir entre la collusion avec l'apartheid et une véritable coopération internationale.

302. Le renforcement de leur action concertée est donc un élément essentiel de l'action internationale contre l'apartheid.

1. Embargo sur les armements contre l'Afrique du Sud

303. L'embargo sur les armements contre l'Afrique du Sud imposé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 418 (1977) est, en dépit de ses limites, la mesure la plus importante prise par la communauté internationale dans son action collective contre l'apartheid. En outre, comme l'a souligné le Secrétaire général le 4 novembre 1977, cette mesure a une grande signification pour l'autorité de l'Organisation des Nations Unies.

304. Le Comité spécial a souligné à maintes reprises l'importance de la mise en oeuvre effective de cette résolution, de mesures de contrôle adéquates et du renforcement de l'embargo.

305. La situation en Afrique du Sud et en Afrique australe dans son ensemble, s'est considérablement détériorée depuis l'adoption de la résolution 418 (1977) du Conseil de sécurité.

306. Malheureusement, cette résolution n'a pas été effectivement appliquée par plusieurs Etats occidentaux et par Israël, et elle n'a pas atteint son objectif. Ces Etats n'ont pas adopté de législation nationale efficace et ils ont donné une interprétation tellement restrictive des termes de la résolution qu'elle leur permet de fournir à l'Afrique du Sud une grande quantité de matériel militaire sophistiqué.

307. Le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 421 (1977) pour surveiller l'embargo, est en grande partie paralysé par l'attitude de certains Etats occidentaux. Le Conseil de sécurité n'a pas encore donné suite au rapport présenté par le Comité en septembre 1980 sur le renforcement de l'embargo sur les armes (S/14179).

308. Entre temps, grâce à la collusion de certains gouvernements et sociétés transnationales, le régime sud-africain a pu se procurer non seulement des fournitures pour entretenir son matériel militaire, mais également de nouvelles armes et techniques sophistiquées. Il y a eu également des envois clandestins d'armes à l'Afrique du Sud.

309. En outre, les nouveaux progrès du régime de l'apartheid dans l'acquisition de la capacité de produire des armes nucléaires constitue un grave danger.

310. Le Comité spécial souligne les graves conséquences de cette situation et la nécessité urgente d'une action pour prévenir une menace plus grande à la paix internationale et à l'autorité des Nations Unies.

311. Il recommande que des mesures urgentes soient prises pour donner effet aux principales recommandations ci-après du Séminaire international sur la mise en oeuvre et le renforcement de l'embargo sur les armes contre l'Afrique du Sud (voir A/36/190-S/14442, annexe) :

"a) Tous les Etats devraient adopter une législation efficace ou énoncer des directives politiques concernant l'embargo - visant le transfert des armes par des parties tierces, l'utilisation finale, la participation à la production en Afrique du Sud, etc. - le faire appliquer scrupuleusement, en surveiller l'application et punir sévèrement tous les contrevenants. L'embargo devrait porter sur toutes les formes de collaboration militaire, directe ou indirecte, conformément à la résolution 35/206 B de l'Assemblée générale en date du 16 décembre 1980;

b) L'expression 'armes et matériel connexe' comprend le pétrole, les ordinateurs, le matériel électronique, le transfert de technologies militaires, le matériel dit 'mixte' à usage militaire, les composants, l'équipement auxiliaire et les pièces de rechange d'armes, toutes choses énumérées dans les listes d'embargo;

c) Le Conseil de sécurité devrait adopter sans plus tarder les recommandations faites en septembre 1980 par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 421 (1977) concernant la question de l'Afrique du Sud;

d) Tous les Etats devraient remplir leurs obligations envers l'Organisation des Nations Unies et informer le Conseil de sécurité de toutes les données dont ils disposent sur les violations de l'embargo quelles qu'elles soient.

Le Séminaire estime qu'il est impératif et urgent de renforcer l'embargo obligatoire sur les armes, en particulier pour ce qui concerne la collaboration nucléaire et les livraisons de pétrole à l'Afrique du Sud."

312. Le Comité spécial recommande instamment que des mesures soient prises pour donner suite aux recommandations formulées par la Commission technique de la Conférence internationale sur des sanctions contre l'Afrique du Sud au sujet des "moyens d'assurer l'application intégrale et effective de l'embargo sur les armes à l'encontre de l'Afrique du Sud" (voir A/CONF.107/8).

313. Le Comité spécial note avec inquiétude que le Conseil de sécurité continue à ne pas prendre les mesures nécessaires pour empêcher le régime de l'apartheid d'acquérir la capacité de produire des armes nucléaires et que certains pays continuent à collaborer avec le régime de l'apartheid dans le domaine nucléaire.

314. Le Comité spécial rappelle qu'il a, dans son dernier rapport, attiré l'attention sur la collaboration des Gouvernements des Etats-Unis d'Amérique, de la République fédérale d'Allemagne, du Royaume-Uni, de la France et d'Israël et d'institutions de ces pays avec l'Afrique du Sud dans le domaine nucléaire, notamment en permettant le recrutement et la formation de physiciens nucléaires, la fourniture de techniques et de connaissances spécialisées de fabrication et l'exportation d'uranium sud-africain et namibien.

315. Il note avec une profonde déception que cette collaboration n'a pas encore cessé. Eu égard au grave danger que constituent les plans nucléaires de l'Afrique du Sud, le Comité recommande qu'un appel urgent soit lancé aux gouvernements concernés pour qu'ils mettent fin immédiatement à cette collaboration.

316. Il appelle l'attention d'urgence sur les recommandations formulées par la Commission technique de la Conférence au sujet des moyens d'empêcher l'acquisition par l'Afrique du Sud d'une capacité de production d'armes nucléaires.

317. En vue de promouvoir un contrôle efficace de l'embargo sur les armes, le Comité spécial suggère en outre :

a) Que le Comité spécial et le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 421 (1977) concernant la question de l'Afrique du Sud tiennent des réunions communes pour examiner les moyens de vérifier les informations relatives à l'application de l'embargo sur les armes et de les faire connaître;

b) Que le Comité spécial participe aux travaux du Comité du Conseil de sécurité;

c) Que le Secrétaire général soit prié de renforcer les services du Secrétariat pour surveiller l'application de l'embargo sur les armes et d'assurer, à cette fin, la plus grande coordination.

318. Le Comité spécial tient à souligner que toute forme de collaboration militaire et nucléaire avec l'Afrique du Sud accroît la menace à la paix et à la sécurité internationales que constitue le régime de l'apartheid. Il demande que des efforts soient déployés en vue d'assurer la pleine application de toutes les résolutions de l'Assemblée générale concernant cette coopération.

319. Le Comité spécial a pris des mesures à la suite de la rencontre du Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord avec le Ministre des affaires étrangères du régime de l'apartheid en novembre 1980 et des informations reçues en mai 1981 concernant des démarches pour une "alliance de l'Atlantique sud". Il exprime sa gratitude aux Etats qui ont répondu positivement aux appels du Comité spécial, et espère que tous les gouvernements et organisations feront preuve de la plus grande vigilance face aux manoeuvres du régime de Pretoria en vue de conclure des alliances militaires avec d'autres Etats.

320. A cet égard, il attire l'attention sur la résolution CM/Res.854 (XXXVII) du Conseil des ministres de l'OUA, dans laquelle celui-ci a condamné vigoureusement l'actuel Gouvernement des Etats-Unis pour avoir relancé les manoeuvres visant à créer une organisation du Traité de l'Atlantique sud qui comprendrait le régime raciste sud-africain et a lancé un appel à l'ONU pour qu'elle prenne des mesures pour empêcher la création de cette sinistre organisation (voir A/36/534, annexe I).

321. Le Comité spécial souligne qu'il est essentiel que le public soit informé et agissant face à la collaboration militaire et nucléaire avec l'Afrique du Sud. Il salue à nouveau la Campagne mondiale contre la collaboration militaire et nucléaire avec l'Afrique du Sud pour le rôle qu'elle joue en étroite collaboration avec le Comité spécial, dans la promotion d'un embargo militaire et lance un appel à tous les gouvernements pour qu'ils lui apportent un soutien politique et matériel accru.

2. Embargo sur le pétrole contre l'Afrique du Sud

322. Le Comité spécial attache la plus grande importance à un embargo sur les livraisons de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud et considère que c'est l'élément le plus important des sanctions économiques contre l'Afrique du Sud et un complément essentiel à l'embargo sur les armes. Un embargo sur le pétrole est devenu particulièrement urgent à cause de l'escalade dans la répression et l'agression du régime de l'apartheid et de ses efforts désespérés pour développer, en collaboration avec un certain nombre de sociétés transnationales et d'institutions financières, son industrie de production d'essence synthétique.

323. En conséquence, le Comité spécial recommande au Conseil de sécurité d'instituer un embargo obligatoire sur les livraisons de pétrole à l'Afrique du Sud et demande aux Etats d'imposer des peines exemplaires à toute société transnationale ou toute compagnie de transports maritimes impliquée dans la livraison de pétrole à l'Afrique du Sud. Il demande également qu'il soit mis fin à toute participation des sociétés et institutions financières à l'industrie de production d'essence synthétique de l'Afrique du Sud.

324. Il recommande à l'attention urgente du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale les propositions concernant un embargo sur le pétrole contre l'Afrique du Sud contenues dans :

a) La Déclaration de parlementaires d'Europe occidentale concernant l'embargo sur la pétrole à l'encontre de l'Afrique du Sud 9/;

b) Le rapport de la Commission technique de la Conférence internationale sur des sanctions contre l'Afrique du Sud 10/; et

c) Les résolutions de la trente-septième session ordinaire du Conseil des ministres de l'OUA (voir A/36/534, annexe I).

325. Le Comité spécial se félicite de la décision prise par la plupart des pays exportateurs de pétrole d'interdire l'exportation de leur pétrole vers l'Afrique du Sud. Face aux machinations honteuses de certaines sociétés transnationales et compagnies de transports maritimes qui ont, de façon illégale et clandestine, fourni du pétrole provenant de ces pays à l'Afrique du Sud, il reconnaît la nécessité d'un contrôle efficace de l'embargo par les pays exportateurs de pétrole aux niveaux national et international.

9/ Notes et documents No 5/81, publication du Centre contre l'apartheid.

10/ Voir A/CONF.107/8.

326. Le Comité spécial, en conséquence, salue l'intention de ces pays d'envisager la création d'un mécanisme qui comprendrait un organe de contrôle pour veiller au respect effectif et scrupuleux de l'embargo sur le pétrole. Il recommande à l'Assemblée générale de les encourager et de les aider sur ce point.

327. Le Comité spécial a l'intention de tenir de larges consultations avec des pays exportateurs de pétrole et des experts, et encourage des campagnes menées par les mouvements anti-apartheid et d'autres organisations non gouvernementales, en faveur d'un embargo efficace sur les armes contre l'Afrique du Sud.

3. Action contre la collaboration des sociétés transnationales avec l'Afrique du Sud

328. Le Comité spécial souligne une nouvelle fois qu'il est important d'entreprendre une action contre les sociétés transnationales qui collaborent avec l'Afrique du Sud. Un certain nombre de sociétés ont continué d'aider le régime d'apartheid notamment à renforcer son appareil militaire de répression; à développer son industrie de production de pétrole à partir du charbon afin de pouvoir résister ainsi à un embargo sur le pétrole; à avoir accès aux techniques de pointe et à encourager les migrations de travailleurs qualifiés vers l'Afrique du Sud. Elles ont apporté une assistance au régime d'apartheid dans ses activités de propagande pernicieuse et ont encouragé la formation de puissants groupes de pression dans les pays occidentaux afin d'empêcher que des sanctions ne soient prises à l'encontre de l'Afrique du Sud.

329. Elles ont profité du système de domination et d'exploitation raciste et se sont faites les complices du régime d'apartheid dans sa répression brutale des travailleurs noirs et de leurs syndicats. Les prétendus "codes de conduite" régissant les activités de ces sociétés se sont révélés inefficaces et ont en fait contribué à faciliter l'expansion de leurs opérations.

330. En conséquence, le Comité spécial demande à l'Organisation des Nations Unies et aux Etats Membres de prendre des mesures efficaces pour empêcher les sociétés transnationales de collaborer avec l'Afrique du Sud.

331. Le Comité spécial insiste sur le fait que les sociétés transnationales et les autres intérêts qui appuient l'apartheid doivent être considérés comme complices du crime d'apartheid et qu'il convient de prendre des mesures à leur encontre conformément à la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid.

332. Le Comité spécial estime que les gouvernements des pays d'origine des sociétés transnationales qui ont toléré et facilité cette collaboration des sociétés relevant de leur juridiction avec le régime raciste sud-africain sont entièrement responsables des agissements de ces sociétés.

333. En outre, il rejette l'assertion selon laquelle les sociétés transnationales peuvent servir à promouvoir la liberté et l'égalité grâce à leurs intérêts économiques en Afrique du Sud.

334. Le Comité spécial a accueilli avec satisfaction la décision prise par la Réunion extraordinaire des ministres des affaires étrangères des pays non alignés tenue à Alger en 1981, décision dans laquelle il a été demandé au Comité spécial et au Conseil des Nations Unies pour la Namibie, en collaboration avec le Comité des sanctions de l'OUA, d'établir une liste complète de toutes les banques et sociétés transnationales qui continuent d'opérer en Afrique du Sud tout en maintenant des intérêts commerciaux dans les pays membres, de façon à pouvoir prendre des mesures à leur encontre (voir A/36/222-S/14458). En mai 1981, le Comité spécial a publié des renseignements détaillés sur quelques grandes sociétés transnationales qui étaient les plus actives en Afrique du Sud 11/. Il poursuit ses recherches en vue d'établir un rapport plus complet.

335. Le Comité spécial a offert son assistance aux séminaires organisés par le Département de l'information en application des résolutions 1979/75 et 1980/59 du Conseil économique et social, afin d'éclairer le grand public des pays d'origine des sociétés transnationales sur le rôle de ces sociétés et sur les conséquences politiques, économiques, sociales, militaires et culturelles de leur collaboration avec l'Afrique du Sud. Il compte organiser ou encourager l'organisation de plusieurs rencontres de ce type en 1982.

336. Le Comité spécial recommande à l'Assemblée générale de faire siennes les recommandations suivantes et d'y donner suite :

a) Recommandations pertinentes contenues dans le rapport de la Commission technique de la Conférence internationale sur des sanctions contre l'Afrique du Sud 12/;

b) Recommandations du Séminaire sur les moyens propres à empêcher les sociétés transnationales et d'autres intérêts de collaborer avec le régime raciste d'Afrique du Sud, qui s'est tenu à Genève du 29 juin au 3 juillet 1981 13/.

337. Le Comité spécial recommande à l'Assemblée générale de l'autoriser à organiser des séminaires et des colloques pour promouvoir la campagne contre les opérations des sociétés transnationales en Afrique du Sud.

11/ Note d'information No 31/81, publication du Centre contre l'apartheid.

12/ Voir A/CONF.107/8.

13/ ST/HR/SER.A/9.

4. Arrêt des investissements en Afrique du Sud et de l'octroi de prêts à ce pays

338. L'Assemblée générale a, maintes fois et à une écrasante majorité, exprimé sa conviction que mettre un terme aux investissements étrangers en Afrique du Sud et à l'octroi de prêts à celle-ci marquerait un progrès important dans l'action internationale par l'élimination de l'apartheid car ces investissements et ces prêts encouragent le régime de Pretoria à poursuivre sa politique raciste. Il a instamment prié le Conseil de sécurité d'examiner la question au plus tôt en vue de prendre des mesures efficaces tendant à faire cesser tous nouveaux investissements étrangers en Afrique du Sud et l'octroi de nouveaux prêts à ce pays. Le Comité spécial note avec regret que le Conseil de sécurité n'a pris aucune mesure de cet ordre.

339. En outre, il note avec une profonde inquiétude qu'au cours de l'année écoulée, l'Afrique du Sud a réussi à obtenir d'importants prêts, qu'elle considère comme un témoignage de confiance à l'égard du système d'apartheid. Il note également avec regret qu'un certain nombre de pays occidentaux continuent de réaliser des investissements importants en Afrique du Sud.

340. Le Comité spécial appelle l'attention de l'Assemblée générale sur les recommandations contenues dans la Déclaration du Séminaire international sur les prêts à l'Afrique du Sud qui s'est tenu à Zurich du 5 au 7 avril 1981 (voir A/36/201 - S/14443, annexe) et dans le rapport de la Commission technique de la Conférence internationale sur des sanctions contre l'Afrique du Sud. Il recommande à l'Assemblée générale de les approuver.

341. Le Comité spécial félicite les nombreux églises, syndicats, mouvements anti-apartheid et groupes d'étudiants qui ont organisé des campagnes publiques contre l'octroi de prêts à l'Afrique du Sud et les investissements dans ce pays. Il recommande à l'Assemblée générale de lancer un appel à tous les Etats et organisations pour qu'ils appuient ces campagnes par tous les moyens appropriés.

5. Sanctions économiques et autres types de sanctions

342. Le Comité spécial croit fermement que l'imposition de sanctions globales et obligatoires par le Conseil de sécurité constitue pour la communauté internationale le moyen le plus efficace et le plus pacifique d'aider le peuple sud-africain dans sa lutte de libération légitime et d'éviter un conflit catastrophique.

343. En conséquence il recommande à l'Assemblée générale de réaffirmer sa résolution 35/206 C du 10 décembre 1980 concernant des sanctions globales et obligatoires contre l'Afrique du Sud et demande une nouvelle fois au Conseil de sécurité de prendre des mesures en vertu du Chapitre VII de la Charte.

344. Le Comité spécial continuera d'étudier tous les aspects de la question des sanctions contre l'Afrique du Sud, d'examiner l'application et toutes les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et de promouvoir les campagnes en faveur de la prise de sanctions.

345. Il se propose d'accorder une attention particulière a) à un boycottage des liaisons aériennes et maritimes de l'Afrique du Sud et b) à l'interdiction de transférer des techniques à l'Afrique du Sud.

6. Boycottage dans le domaine des sports

346. La campagne internationale contre l'apartheid dans les sports a constitué un élément important de l'action internationale contre l'apartheid.

347. Le Comité spécial note avec une vive satisfaction les progrès réalisés dans cette campagne au cours de l'année écoulée.

348. Il note en particulier la manifestation organisée à l'échelon national en Irlande pour protester contre la tournée de l'équipe de rugby irlandaise en Afrique du Sud au cours de laquelle le gouvernement, le parlement, les églises, les syndicats, les étudiants et les jeunes ainsi que tous les secteurs de l'opinion publique ont manifesté leur aversion à l'égard de l'apartheid.

349. Il note également avec admiration les protestations massives élevées par l'opinion publique néo-zélandaise pour marquer son opposition à la tournée de l'équipe de rugby sud-africaine des Springbok qui ont été suivies par des manifestations courageuses auxquelles ont participé des dizaines de milliers de personnes pendant cette tournée.

350. Toutefois le Comité spécial note avec préoccupation et regret que plusieurs organisations sportives à l'extérieur de l'Afrique du Sud se sont laissées séduire par la propagande trompeuse du régime d'apartheid qui prétend s'efforcer d'éliminer la discrimination raciale dans les sports, et ont préconisé la reprise des rencontres sportives avec l'Afrique du Sud. Il note également avec regret que l'offre de rémunérations exorbitantes a incité certains sportifs à jouer en Afrique du Sud.

351. Le Comité spécial a donc ouvert un registre des contacts sportifs avec l'Afrique du Sud afin de permettre aux gouvernements et aux organisations concernés de prendre des mesures appropriées à l'égard des sportifs, des administrateurs et des organisateurs de rencontres sportives qui ont collaboré avec l'Afrique du Sud. Cette initiative a été très favorablement accueillie en particulier par le Conseil suprême des sports en Afrique et l'OUA, et a convaincu plusieurs sportifs renommés de ne plus se rendre en Afrique du Sud. A sa trente-septième session ordinaire, le Conseil des ministres de l'OUA a décidé de demander aux gouvernements d'interdire l'entrée dans leur pays aux sportifs ou équipes qui sont inscrits sur le registre du Comité spécial pour avoir participé à des rencontres sportives avec des équipes originaires de l'Afrique du Sud raciste ou organisées dans ce pays.

352. Le Comité spécial note avec un vif regret que plusieurs gouvernements n'ont pas pris de mesures énergiques pour mettre fin aux contacts sportifs avec l'Afrique du Sud. Il tient à mentionner en particulier les Gouvernements de la Nouvelle-Zélande et des Etats-Unis d'Amérique qui ont autorisé l'équipe de rugby des Springbok à effectuer des tournées dans leurs pays malgré les protestations massives élevées par l'opinion publique dans ces pays mêmes et les appels que leur a adressés le Comité spécial. Il propose que l'Assemblée générale déplore l'attitude de ces gouvernements et les engage à se joindre à la campagne menée contre l'apartheid dans les sports.

353. Le Comité spécial exprime à nouveau l'espoir que le projet de convention internationale contre l'apartheid dans les sports sera achevé et entrera en vigueur dès que possible.

7. Boycottage dans les domaines culturel, universitaire et autres

354. Comme suite à la résolution 35/206 E de l'Assemblée générale, au cours de l'année passée, le Comité spécial a accordé une attention particulière au boycottage de l'Afrique du Sud dans les domaines culturel, universitaire et autres.

355. Il tient à exprimer sa profonde gratitude aux nombreux groupes anti-apartheid, groupes d'étudiants, associations culturelles, écrivains, artistes et musiciens de leur coopération. Il note également avec une vive satisfaction le courageux mouvement qui est né à l'intérieur de l'Afrique du Sud en vue de boycotter les tournées d'artistes étrangers.

356. Le Comité spécial a l'intention d'ouvrir prochainement un registre des contacts culturels avec l'Afrique du Sud en vue de promouvoir un boycottage effectif. Il se propose d'organiser en 1982 une conférence de personnalités du monde culturel pour la lutte contre l'apartheid et d'organiser des expositions d'art et d'autres manifestations contre l'apartheid.

357. Le Comité spécial félicite le Parlement néerlandais qui a récemment pris des mesures pour résilier l'accord culturel conclu entre les Pays-Bas et l'Afrique du Sud. Il espère que d'autres pays qui ont conclu des accords culturels avec l'Afrique du Sud prendront des mesures analogues.

E. Prisonniers politiques en Afrique du Sud

358. Le Comité spécial note une fois encore avec une extrême préoccupation que, malgré les appels répétés de l'Organisation des Nations Unies et de la communauté internationale, le régime d'apartheid s'est refusé à mettre fin à la répression, à libérer les prisonniers politiques et à accorder le statut de prisonnier de guerre aux combattants de la liberté qui ont été capturés. Il a au contraire intensifié encore davantage sa répression et intenté de nombreux procès en vertu des odieuses lois relatives à la sécurité. On dispose de plus en plus d'informations concernant des cas de torture brutale de prisonniers politiques. Le régime d'apartheid a été jusqu'à kidnapper et assassiner des membres des mouvements de libération nationale des pays voisins.

359. Le Comité spécial réproouve énergiquement les condamnations à mort prononcées au cours de l'année écoulée contre six combattants de la liberté appartenant à l'African National Congress (ANC) 14/.

14/ Les condamnations à mort prononcées contre M. Anthony Tsotsobe, M. Johannes Shabangu et M. David Moise le 19 août 1981 sont particulièrement inquiétantes dans la mesure où elles créent un précédent, la peine de mort ayant été infligée dans des cas où les actes présumés des accusés n'ont entraîné la perte d'aucune vie humaine. Le tribunal a statué que du fait de leur appartenance à l'ANC, leur objectif et leur dessein communs étaient de commettre des actes de "terrorisme". Il a prétendu que puisque l'ANC avait déclaré la guerre à l'Afrique du Sud et avait tramé une conspiration à cette fin, tout membre de l'ANC était automatiquement complice de cette conspiration, qu'il ait participé ou non à des actes de "terrorisme" ou qu'il en ait ou non eu connaissance. Ce raisonnement permet de procéder à des exécutions massives de membres de ce mouvement de libération nationale.

360. Le Comité spécial déclare une fois encore que la poursuite des actes de répression et l'exécution de patriotes ne peuvent manquer d'avoir de sérieuses répercussions : ils aggraveront le conflit et risquent de provoquer des représailles de la part du mouvement de libération nationale contre ce régime criminel et ses défenseurs.

361. L'Assemblée générale a déclaré à maintes reprises que les combattants de la liberté sud-africains qui ont été capturés ont droit au statut de prisonnier de guerre en vertu des Conventions de Genève de 1949 et du Protocole additionnel de 1977 concernant la conduite humanitaire à adopter en temps de guerre. Le Comité spécial note avec satisfaction que le mouvement de libération nationale sud-africain a adhéré à ces instruments. Toutefois, le régime d'apartheid a continué de méconnaître et d'enfreindre les normes du droit international.

362. Compte tenu de l'escalade de la répression par le régime d'apartheid et de ses graves répercussions, le Comité spécial recommande à l'Assemblée générale de réaffirmer les dispositions des résolutions qu'elle a adoptées sur les prisonniers politiques en Afrique du Sud, et de prendre de nouvelles mesures. Il recommande en particulier à l'Assemblée générale :

a) De mettre le régime d'apartheid en garde contre les graves conséquences de la poursuite de ces actes de répression et de l'exécution de patriotes;

b) De demander à toutes les parties aux Conventions de Genève de prendre des mesures efficaces pour persuader le régime d'apartheid d'accorder le statut de prisonnier de guerre aux combattants de la liberté capturés;

c) De prier tous les gouvernements de contribuer à promouvoir la campagne lancée en faveur de la libération de tous les prisonniers politiques en Afrique du Sud.

F. Assistance au peuple opprimé d'Afrique du Sud et à son mouvement de libération nationale

363. Le Comité spécial estime que, compte tenu de la gravité de la situation en Afrique du Sud, la communauté internationale doit accroître considérablement toute l'assistance nécessaire au peuple opprimé en Afrique du Sud et aux mouvements de libération sud-africains reconnus par l'OUA, à savoir l'ANC et le PAC. Cette assistance devrait revêtir notamment les formes suivantes : a) assistance humanitaire; b) assistance dans le domaine de l'enseignement et de la formation; c) assistance aux projets des mouvements de libération; d) assistance aux représentants des mouvements de libération afin de leur permettre de participer à des conférences; et e) assistance nécessaire pour mener la lutte de libération.

364. Le Comité spécial se propose d'accorder la priorité à cette question en 1982. Il recommande à l'Assemblée générale de lancer un nouvel appel aux gouvernements et aux organisations pour qu'ils apportent une assistance accrue au peuple opprimé d'Afrique du Sud et aux mouvements de libération reconnus par l'OUA.

365. Le Comité spécial recommande une nouvelle fois que l'Assemblée générale continue d'autoriser l'inscription de crédits au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour permettre aux mouvements de libération sud-africains reconnus par l'OUA de conserver leurs bureaux à New York.

G. Assistance aux Etats de première ligne et à d'autres Etats voisins de l'Afrique du Sud

366. Compte tenu de l'intensification des actes de terrorisme, de subversion et d'agression commis par le régime d'apartheid contre les Etats de première ligne et d'autres Etats voisins de l'Afrique du Sud, et des immenses sacrifices consentis par ces derniers pour appliquer les résolutions relatives à l'Afrique du Sud adoptées par l'Organisation des Nations Unies, le Comité spécial juge indispensable que la communauté internationale lance un vaste programme d'assistance en faveur de ces Etats. Cette assistance devrait consister à leur envoyer des denrées alimentaires, du pétrole, et d'autres produits de première nécessité, à construire des installations permettant de stocker ces produits, et à fournir les ressources financières nécessaires ainsi que l'aide que ces Etats demanderont pour défendre leurs pays.

367. Le Comité spécial prie instamment tous les Etats d'appuyer la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe (SADCC) qui vise à réduire la dépendance des Etats voisins à l'égard du régime raciste d'Afrique du Sud.

H. Femmes et enfants vivant sous le régime d'apartheid

368. Conformément aux dispositions de la résolution 35/206 N de l'Assemblée générale, le Comité spécial a continué à accorder une attention particulière au sort des femmes et des enfants vivant sous le régime d'apartheid, afin :

- a) de faire mieux connaître au public le sort des femmes et des enfants victimes de l'apartheid et la lutte qu'ils mènent pour la libération nationale; b) de mobiliser l'opinion mondiale en faveur de la lutte juste des femmes d'Afrique du Sud et de leur mouvement de libération nationale; c) d'encourager l'assistance aux projets des mouvements de libération nationale et des Etats de première ligne qui ont pour objectif d'aider les réfugiés, femmes et enfants, venant d'Afrique du Sud et de Namibie; et d) d'encourager les organisations de femmes dans le monde entier à intensifier leur campagne de solidarité avec la lutte pour la libération de l'Afrique du Sud.

369. A la suite des consultations prolongées qu'il a eues avec un certain nombre d'organisations non gouvernementales, le Comité spécial a oeuvré activement pour faire du 9 août 1981, jour du vingt-cinquième anniversaire de la manifestation historique des femmes en Afrique du Sud contre la réglementation relative aux laissez-passer, une journée internationale de solidarité avec la lutte des femmes d'Afrique du Sud et de Namibie.

370. Le Comité spécial s'est félicité de la création d'un comité international de solidarité avec la lutte des femmes d'Afrique du Sud et de Namibie, dont Mme Jeanne Martin-Cissé est l'instigatrice, et l'a assuré de son soutien total dans son importante mission.

371. Le Comité spécial estime que l'action international de solidarité avec la lutte des femmes en Afrique du Sud et en Namibie devrait être intensifiée, particulièrement en ce qui concerne la mobilisation de l'opinion publique et l'accroissement de l'assistance. Il a l'intention d'accroître ses activités à cette fin et invite les gouvernements et organisations intéressés à apporter leur contribution.

Il a également l'intention d'envoyer une mission pour prendre connaissance des divers projets des mouvements de libération nationale et des Etats de première ligne sur les femmes et les enfants afin de discuter des moyens de promouvoir une plus grande assistance à ces projets. Le Comité va établir des contacts plus nombreux avec les organisations de femmes dans le monde entier et a l'intention d'organiser, en 1982, une conférence internationale en coopération avec le comité international qui vient de se créer.

372. Le Comité spécial rend hommage à son équipe spéciale pour les femmes et les enfants vivant sous l'apartheid pour les efforts intensifs qu'elle a déployés conformément à la résolution 35/206 N de l'Assemblée générale et se félicite de la collaboration du Centre contre l'apartheid et de nombreuses autres organisations non gouvernementales.

373. Le Comité spécial recommande à l'Assemblée générale :

- a) De réitérer les dispositions de sa résolution 35/206 N;
- b) De faire du 9 août la Journée internationale de solidarité avec la lutte des femmes d'Afrique du Sud et de Namibie;
- c) D'engager les gouvernements et les organisations à accorder une aide généreuse aux projets des mouvements de libération nationale et des Etats de première ligne relatifs à cette question;
- d) D'inviter tous les gouvernements et organisations à coopérer avec le Comité spécial pour promouvoir la solidarité avec les femmes d'Afrique du Sud et les aider dans leur lutte héroïque de libération;
- e) D'inviter le Centre contre l'apartheid et le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires ainsi que le Département de l'information à collaborer étroitement pour faire en sorte que le sort des femmes et des enfants vivant sous le régime d'apartheid et leur lutte de libération nationale soient connus du plus grand nombre.

I. L'action des institutions spécialisées et d'autres organisations intergouvernementales

374. Le Comité spécial souligne l'importance de l'action que peuvent mener les organisations intergouvernementales, dans le cadre de leurs compétences respectives, pour combattre l'apartheid.

375. Le Comité rend hommage à l'action du Mouvement des pays non alignés et de l'OUA. Il tient également à mentionner l'action menée par l'UNESCO et l'OIT, sans oublier les contributions importantes apportées par la FAO, l'OMS et d'autres organisations et institutions associées à l'Organisation des Nations Unies.

376. Le Comité spécial note toutefois avec un vif regret qu'un certain nombre d'organisations intergouvernementales, dont certaines sont associées à l'Organisation des Nations Unies, ont poursuivi leur collaboration avec l'Afrique du Sud. Il mentionne en particulier le Fonds monétaire international qui a continué à accorder une assistance au régime d'apartheid en dépit des appels réitérés de l'Assemblée générale.

377. Le Comité spécial recommande d'engager à nouveau ces organisations inter-gouvernementales à cesser toute collaboration avec le régime d'apartheid et à lui refuser toute assistance. Si ces appels n'étaient pas entendus, il suggère que l'Organisation des Nations Unies suspende ses accords de coopération avec ces organisations.

J. Mobilisation de l'opinion publique contre l'apartheid

378. Le Comité spécial attache la plus grande importance à l'action menée par les organisations non gouvernementales et les organismes publics en faveur de la libération de l'Afrique du Sud.

379. Il estime que l'Organisation des Nations Unies et les Etats Membres devraient encourager l'action de ces organisations publiques contre l'apartheid de toutes les manières possibles.

1. Mouvements anti-apartheid et mouvements de solidarité

380. Les mouvements anti-apartheid et les mouvements de solidarité ont joué un rôle crucial en informant l'opinion publique dans leur pays, en encourageant leurs gouvernements et diverses institutions dans leurs pays à prendre des mesures et en soutenant les résolutions de l'Organisation des Nations Unies sur l'apartheid.

381. Louant les efforts déployés par ces mouvements, le Comité spécial recommande à l'Organisation des Nations Unies et aux Etats Membres de prendre toutes les mesures d'ordre politique, financier et autre pour les aider à poursuivre et à étendre leurs activités.

2. Syndicats

382. Le Comité spécial attache une grande importance à l'action menée par les mouvements syndicaux et internationaux pour se solidariser avec la lutte des travailleurs et du mouvement de libération nationale d'Afrique du Sud.

383. Cette action revêt une grande importance en raison des combats héroïques que livrent les travailleurs d'Afrique du Sud pour leurs droits en dépit d'une répression brutale.

384. Le Comité spécial rend hommage aux syndicats qui soutiennent les luttes des travailleurs noirs en Afrique du Sud, dénoncent la répression dont sont victimes les travailleurs et les journalistes, appuient les sanctions prises contre l'Afrique du Sud et révèlent les violations de l'embargo sur les armes et de l'embargo sur le pétrole, découragent les prêts à l'Afrique du Sud et l'émigration des travailleurs vers l'Afrique du Sud, combattent les activités des sociétés transnationales fournissant une assistance au régime d'apartheid et viennent en aide aux travailleurs persécutés en Afrique du Sud et à leurs syndicats.

385. Il estime que la Déclaration et les résolutions sur l'apartheid adoptées par la Conférence internationale du Travail en juin 1981 constituent des principes directeurs importants pour l'action future et s'en félicite.

386. Il accueille avec satisfaction la décision adoptée par la trente-septième session ordinaire du Conseil des ministres de l'OUA en juin 1981, priant le Comité des sanctions de l'OUA, en collaboration avec l'Organisation de l'unité syndicale africaine, le Comité spécial contre l'apartheid et le Conseil des Nations Unies pour la Namibie, d'organiser une conférence syndicale internationale dont l'objectif serait d'élaborer un programme d'action pour l'application de sanctions à l'Afrique du Sud /voir A/36/534, annexe I, résolution CM/Rés.865 (XXXVII)/.

387. Le Comité spécial recommande à l'Assemblée générale :

a) De dénoncer les violations des droits syndicaux en Afrique du Sud et la répression dont sont victimes les travailleurs noirs;

b) De rendre hommage à la lutte courageuse des travailleurs noirs d'Afrique du Sud pour leurs droits;

c) De rendre hommage au mouvement syndical mondial pour le soutien qu'il apporte à la lutte pour les droits syndicaux et la libération en Afrique du Sud, d'encourager la poursuite de cette action à la lumière des conclusions de la Conférence internationale sur des sanctions contre l'Afrique du Sud et des décisions de la Conférence internationale du Travail;

d) De donner au Comité spécial les moyens financiers de participer à l'organisation d'une conférence internationale syndicale sur des sanctions contre l'Afrique du Sud et d'entreprendre d'autres activités pour encourager la lutte syndicale contre l'apartheid.

3. Eglises et groupements religieux

388. Le Comité spécial rend à nouveau hommage aux églises et aux autres groupements religieux pour leur participation à la Campagne internationale contre l'apartheid, particulièrement en ce qui concerne la mobilisation de l'opinion contre l'apartheid et les campagnes contre les prêts à l'Afrique du Sud et les investissements dans ce pays, ainsi que pour l'aide humanitaire accordée aux populations opprimées et à leurs mouvements de libération. Etant donné l'importance de leur action dans la lutte contre l'apartheid, le Comité spécial les exhorte à poursuivre leurs nobles efforts jusqu'à l'élimination totale de l'apartheid.

4. Organisations de jeunes et d'étudiants

389. Le Comité spécial a tout particulièrement cherché à encourager et promouvoir l'action des jeunes et des étudiants contre la collaboration avec le régime d'apartheid et en faveur du mouvement de libération nationale d'Afrique du Sud. Il a décidé d'accorder une aide politique et matérielle à la Conférence mondiale de solidarité des jeunes et des étudiants avec le peuple d'Afrique du Sud en lutte, qui doit se tenir à Luanda (Angola) en novembre 1981.

390. Il suggère que l'Organisation des Nations Unies et les autres organisations intéressées accordent une assistance appropriée aux activités des jeunes et des étudiants contre l'apartheid.

5. Autres organisations non gouvernementales

391. Le Comité spécial rend également hommage aux nombreuses autres organisations non gouvernementales pour le soutien qu'elles accordent au combat pour la libération de l'Afrique du Sud. Il rend un hommage particulier au Sous-Comité du racisme, de la discrimination raciale, de l'apartheid et de la décolonisation des organisations non gouvernementales ainsi qu'à ses membres.

392. Le Comité spécial note avec regret, cependant, qu'un certain nombre d'organisations non gouvernementales, dont certaines bénéficient du statut consultatif auprès de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées, collaborent avec l'Afrique du Sud et même avec les bantoustans dits "indépendants", faisant ainsi preuve d'un mépris absolu pour les résolutions de l'Organisation des Nations Unies et les aspirations de la grande majorité du peuple sud-africain. Certaines d'entre elles vont même jusqu'à tenir leurs conférences en Afrique du Sud.

393. Le Comité spécial recommande donc à l'Assemblée générale d'en appeler à toutes les organisations gouvernementales pour qu'elles cessent toute collaboration avec le régime d'apartheid et les institutions fondées sur la discrimination raciale. Il recommande en outre à l'Assemblée de prier le Conseil économique et social et le Secrétaire général de coopérer avec le Comité spécial pour enquêter sur la collaboration entre des organisations non gouvernementales et le régime d'apartheid et la dénoncer de sorte que des mesures appropriées puissent être prises en ce qui concerne les organisations qui continueraient à collaborer.

6. Parlementaires

394. Le Comité spécial rappelle que les parlements et les parlementaires jouent un rôle important dans la Campagne internationale de lutte contre l'apartheid. Il a organisé au cours de l'année écoulée une conférence des parlementaires d'Europe occidentale sur un embargo pétrolier contre l'Afrique du Sud et invité des parlementaires à ses conférences, séminaires et réunions spéciales. Il a l'intention de tisser des liens plus étroits avec les parlementaires dans tous les pays.

395. Le Comité recommande à l'Organisation des Nations Unies de faire un effort particulier pour informer les parlementaires des mesures prises à l'échelon international contre l'apartheid.

7. Autorités locales

396. Le Comité spécial se félicite des mesures qu'ont prises les autorités locales, particulièrement au Royaume-Uni et aux Etats-Unis d'Amérique, pour combattre l'apartheid, en empêchant que des fonds publics soient investis dans des sociétés qui traitent avec l'Afrique du Sud et en accordant des distinctions aux responsables des mouvements de libération nationale d'Afrique du Sud. Il a participé à l'organisation d'une conférence des membres des organes législatifs des Etats et des autorités locales aux Etats-Unis d'Amérique en juin 1981 pour mettre au point une action coordonnée de lutte contre l'apartheid.

397. Le Comité spécial estime que l'Organisation des Nations Unies devrait faire largement connaître et encourager les actions de ce type.

K. Diffusion d'informations sur l'apartheid

398. Le Comité spécial rend hommage au Centre contre l'apartheid ainsi qu'au Département de l'information pour leur campagne d'information contre l'apartheid. Il se félicite également de la contribution des gouvernements et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales à cet égard.

399. Il estime que les campagnes d'information sur l'apartheid devraient être considérablement intensifiées eu égard à la situation grave que connaît l'Afrique du Sud et compte tenu de l'Année internationale de la mobilisation pour des sanctions contre l'Afrique du Sud, dont la proclamation a été proposée.

400. Il appelle l'attention de l'Assemblée générale sur les recommandations du Séminaire international sur la publicité et le rôle des médias dans la mobilisation internationale contre l'apartheid (voir A/36/496 - S/14686).

401. Le Comité spécial a l'intention de lancer bientôt sous son égide et avec l'aide du Centre contre l'apartheid un service de presse contre l'apartheid. Il recommande à l'Assemblée générale :

a) De faire appel aux Etats Membres pour qu'ils contribuent généreusement au Fonds d'affectation spéciale pour la diffusion d'informations contre l'apartheid;

b) D'augmenter sensiblement les ressources budgétaires des publications sur l'apartheid en différentes langues;

c) D'ouvrir un crédit modique de 5 000 dollars dans le budget pour des dons aux auteurs d'articles publiés dans le cadre du lancement d'un service de presse sur l'apartheid.

L. Conférences et séminaires régionaux

402. Le Comité spécial estime qu'il est souhaitable d'organiser des conférences ou des séminaires régionaux afin de promouvoir :

a) Une plus grande diffusion des informations sur la situation en Afrique du Sud;

b) Une plus grande participation de l'opinion publique à la lutte contre l'apartheid;

c) L'application de sanctions et d'autres mesures contre l'Afrique du Sud.

403. Il propose que ces conférences ou séminaires soient organisés en Amérique latine et en Asie du Sud-Est en 1982.

404. Le Comité spécial note que de nombreux gouvernements de pays d'Amérique latine et des Caraïbes se sont prononcés fermement contre l'apartheid mais que certains gouvernements ont intensifié leurs relations politiques, économiques, culturelles et même militaires avec l'Afrique du Sud. Le régime d'apartheid, qui entend briser l'isolement à lui imposé par la communauté internationale, a entrepris de développer ses relations avec l'Amérique latine et a profité de la disette d'informations et de l'absence de mobilisation publique contre l'apartheid dans plusieurs pays.

405. Le Comité spécial estime donc qu'il est essentiel d'organiser une conférence ou un séminaire en Amérique latine en 1982 pour étudier les mesures prises par les pays d'Amérique latine contre l'apartheid, ainsi que la collaboration entre l'Afrique du Sud et certains gouvernements et sociétés et élaborer des mesures pour faire largement connaître les manoeuvres du régime d'apartheid et les contrecarrer.

406. Le Comité spécial salue le rôle très important joué par les pays d'Asie dans la campagne internationale contre l'apartheid. Il a dit la grande admiration dans laquelle il tenait le peuple néo-zélandais pour ce qu'il a accompli dans le domaine des liens sportifs avec l'Afrique du Sud. Il est profondément préoccupé par le développement d'une quasi-alliance entre le régime d'apartheid et les autorités de Taïwan, par l'attitude du Gouvernement néo-zélandais et de ceux qui le soutiennent en ce qui concerne les contacts sportifs avec l'Afrique du Sud, par l'approvisionnement ininterrompu en pétrole de l'Afrique du Sud par Brunéi et par des rapports sur les échanges commerciaux officiels et clandestins ainsi que d'autres liens qui se seraient établis entre le régime d'apartheid et certains pays d'Asie.

407. Le Comité spécial juge donc indispensable d'organiser une conférence régionale ou un séminaire en Asie en 1982.

408. Le Comité spécial estime que ces deux conférences ou séminaires devraient être précédés d'études d'experts, de missions auprès des gouvernements et de consultations prolongées.

M. Programme de travail du Comité spécial et services à lui fournir

409. Le Comité spécial rappelle que dans sa résolution 35/206 P, l'Assemblée générale a prié le Comité spécial de s'attacher particulièrement en 1981 à :

- a) Promouvoir les campagnes en faveur de l'isolement total du régime raciste d'Afrique du Sud;
- b) Promouvoir le renforcement de l'assistance au peuple opprimé d'Afrique du Sud et à son mouvement de libération nationale;
- c) Surveiller l'application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies sur l'apartheid et dénoncer toute collaboration avec l'Afrique du Sud.

410. L'Assemblée générale a décidé d'ouvrir, au profit du Comité spécial, un crédit spécial annuel d'un montant de 150 000 dollars imputé sur le budget de l'Organisation des Nations Unies pour des projets spéciaux devant être arrêtés par le Comité en vue de promouvoir la mobilisation internationale contre l'apartheid, et en particulier pour :

a) Le parrainage de conférences et séminaires nationaux et internationaux contre l'apartheid, ainsi qu'une assistance à ces manifestations;

b) La fourniture aux mouvements de libération nationale d'une assistance destinée à leur permettre de participer à ces conférences;

c) La promotion d'une célébration aussi généralisée que possible des journées internationales contre l'apartheid et des campagnes internationales contre l'apartheid;

d) L'exécution d'études d'experts sur l'apartheid.

411. Le Comité spécial considère qu'il est nécessaire d'accroître les activités, comme en témoignent les recommandations ci-dessous, compte tenu de la situation dramatique en Afrique du Sud et de l'Année internationale de mobilisation pour des sanctions contre l'Afrique du Sud, qu'il a été proposé de proclamer. Le Comité nécessitera une plus grande participation du Centre contre l'apartheid ainsi qu'une coopération plus étroite des autres unités du Secrétariat dans l'accomplissement de ses tâches.

412. Il recommande, en particulier, que le crédit annuel pour les projets spéciaux soit porté à 300 000 dollars en 1982 et que le Comité spécial soit autorisé à solliciter et à recevoir des contributions volontaires pour ces projets spéciaux.

413. Tout en se félicitant des services que lui a fournis le Centre contre l'apartheid, il estime qu'il est nécessaire de renforcer le Centre selon qu'il sera nécessaire et d'en améliorer les conditions matérielles de fonctionnement, notamment d'en agrandir les bureaux.

414. Le Comité se félicite des services fournis par le Bureau de liaison du Centre contre l'apartheid à Genève. Il suggère que tous les centres d'information des Nations Unies, notamment ceux qui se trouvent en France, au Royaume-Uni, aux Etats-Unis et dans les autres pays qui sont les principaux partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud, soient tenus d'accorder le plus haut degré de priorité à la campagne contre l'apartheid. Il suggère que le Secrétaire général envisage la possibilité de nommer, dans les limites du personnel existant, des fonctionnaires spéciaux à cet effet.

415. Il recommande de demander au Secrétaire général de prendre d'urgence, en coopération avec le Comité spécial, toutes les mesures d'ordre administratif propres à faciliter les activités du Comité spécial et à permettre l'application des recommandations contenues dans le présent rapport.

ANNEXE

Examen de l'évolution de la situation en Afrique du Sud
depuis octobre 1980

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION	1 - 15	86
II. PROGRES DE LA RESISTANCE CONTRE L' <u>APARTHEID</u>	16 - 60	88
A. Boycottage de la Fête de la République	16 - 21	89
B. Boycottage des écoles	22 - 26	89
C. La lutte des travailleurs	27 - 32	89
D. Résistance des églises sud-africaines	33 - 42	90
E. Résistance opposée par d'autres secteurs de la population	43 - 47	92
F. Progrès de la lutte clandestine et de la lutte armée	48 - 60	93
III. REPRESSION EXERCEE CONTRE LES ADVERSAIRES DE L' <u>APARTHEID</u>	61 - 79	95
A. Observations générales	61 - 67	95
B. Interdictions, détentions et torture	68 - 76	96
C. Procès politiques et condamnations à mort	77 - 79	97
IV. FEMMES VIVANT SOUS LE REGIME D' <u>APARTHEID</u>	80 - 85	98
V. BANTOUSTANS	86 - 95	99
VI. PRETENDUES REFORMES DANS LE CADRE DU REGIME D' <u>APARTHEID</u>	96 - 110	101
A. Observations générales	96 - 100	101
B. Nouveaux contrôles de la main-d'oeuvre	101 - 105	102
C. Lois relatives aux laissez-passer	106 - 110	102

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
VII. RENFORCEMENT DE LA PUISSANCE MILITAIRE	111 - 131	104
A. Généralités	111 - 119	104
B. Budget de la défense	120 - 121	105
C. Accroissement des effectifs militaires	122	105
D. Achat de matériel militaire	123 - 125	105
E. Industries de l'armement	126 - 128	106
F. Collaboration nucléaire	129 - 131	106
VIII. INTENSIFICATION DES ACTES D'AGRESSION CONTRE LES ETATS VOISINS	132 - 139	107
IX. EVOLUTION ECONOMIQUE	140 - 171	108
A. Situation générale	140 - 141	108
B. Commerce	142 - 149	108
C. Or	150 - 155	109
D. Investissements étrangers	156 - 158	110
E. Prêts	159 - 162	110
F. Immigration	163 - 166	111
G. Tourisme	167	112
H. Liaisons aériennes	168 - 169	112
I. Transports maritimes	170 - 172	112
X. L' <u>APARTHEID</u> DANS LES SPORTS	173 - 187	113
A. Evolution interne	173 - 177	113
B. Rencontres internationales	178 - 187	113
XI. COLLABORATION CULTURELLE	188 - 193	115

TABLE DES MATIERES (suite)

APPENDICES

	<u>Pages</u>
I. CHRONOLOGIE DES FAITS RELATIFS A LA LUTTE CLANDESTINE ET ARMEE EN AFRIQUE DU SUD	116
II. PERSONNES FRAPPEES DE MESURES D'INTERDICTION AU COURS DE L'ANNEE ECOULEE	119
III. LISTE PARTIELLE DES ACTES D'AGRESSION MILITAIRE PERPETRES PAR L'AFRIQUE DU SUD CONTRE LES ETATS VOISINS	122
IV. DETTE EXTERIEURE DE L'AFRIQUE DU SUD	123
V. EMPRUNTS CONTRACTES PAR L'AFRIQUE DU SUD SUR LES MARCHES ETRANGERS ET INTERNATIONAUX DE CAPITAUX, JUILLET 1980- FEVRIER 1981	124
SOURCES PRINCIPALES	125

I. INTRODUCTION

1. Au cours de la période à l'examen, la résistance massive opposée à l'apartheid a atteint de nouveaux sommets et une efficacité accrue en Afrique du Sud malgré la répression brutale exercée par le régime raciste. On a assisté à des combats organisés et prolongés sur plusieurs fronts, y compris à un soulèvement à l'échelle de la nation contre les festivités organisées à l'occasion de la Journée célébrant le vingtième anniversaire de la République, à une révolte généralisée des étudiants noirs contre la discrimination dans l'enseignement et à une vague de grèves sans précédent de travailleurs noirs pour obtenir un salaire qui leur permette de subvenir à leurs besoins essentiels et la reconnaissance de leurs droits syndicaux. Cette période a également été marquée par des boycottages d'autobus et des grèves des loyers qui ont été organisés par la population noire pour protester contre la hausse exorbitante du tarif des autobus et des loyers et par les actions engagées contre le déplacement et la réinstallation forcés de communautés entières à la fois dans les zones urbaines et rurales.
2. Les problèmes concernant la population noire, tels que les augmentations de loyers, ont incité celle-ci à former des associations de locataires et autres organisations communautaires analogues dans l'ensemble du pays. Leur action coordonnée a contribué au succès des boycottages des loyers et des transports. Par cette action, la population a également manifesté son refus des conseils communautaires patronnés par le régime d'apartheid.
3. Les syndicats noirs ont continué de se faire les porte-parole des revendications militantes des travailleurs noirs et ils se sont donc multipliés. Les revendications présentées ne se sont pas limitées aux conditions de travail dans les usines; en fait, les syndicats indépendants ont remis en cause les fondements politiques du régime d'apartheid.
4. Les organisations d'étudiants noirs ont continué de manifester leur vive opposition au système d'apartheid et ont systématiquement présenté des revendications de plus en plus pressantes pour que soit mis en place un système d'enseignement égalitaire, non racial, gratuit et obligatoire.
5. Les responsables ecclésiastiques en Afrique du Sud ont apporté un soutien accru à la lutte de libération, aux résistants à la guerre, aux campagnes de désinvestissements et au boycottage des manifestations sportives organisées par le régime d'apartheid.
6. Les adversaires de l'apartheid ont continué d'être victimes d'une répression brutale. On a assisté à une multiplication des arrestations politiques, des détentions, des procès, des actes de torture, des mesures d'interdiction, des mises en résidence forcée, des attaques et des mesures d'intimidation de la police ainsi que d'autres formes de répression. Six combattants de la liberté ont été condamnés à mort.
7. Les femmes noires ont continué de jouer un rôle important dans la lutte de libération en Afrique du Sud. Elles ont activement manifesté leur opposition à l'apartheid et aux politiques et mesures appliquées en vertu de ce système. Elles ont organisé des manifestations et ont participé aux boycottages et aux grèves ainsi qu'aux activités spéciales et aux cérémonies commémoratives organisées à l'appui de la lutte pour la libération.

8. Le régime minoritaire raciste a accéléré la mise en oeuvre de sa politique de "bantoustanisation". Il a annoncé son intention d'accorder l'"indépendance" à un autre bantoustan, le Ciskei, en décembre 1981.
9. Les initiatives prises par ce régime, présentées comme des réformes, mais destinées à renforcer l'apartheid, ont été largement rejetées par la population noire, qui considérait qu'il s'agissait là de mesures visant à masquer la réalité et ne correspondant en rien à ses aspirations.
10. L'année écoulée a été caractérisée notamment par une unité d'action croissante dans la lutte menée par les différents secteurs de la population. Les ouvriers en grève, les étudiants qui ont organisé les boycottages, les responsables religieux, les participants aux boycottages des autobus et aux grèves des loyers, les combattants de la liberté, etc., ont renforcé mutuellement leur action.
11. La mobilisation et la prise de conscience politique accrues se sont accompagnées d'un progrès notable de la lutte armée menée par les combattants de la liberté du mouvement de libération nationale. Les attaques armées et les opérations militaires précises qu'ils ont lancées faisaient partie intégrante de la lutte militante menée par l'ensemble de la population à l'échelon national et, sur tous les fronts. Ces combattants ont contribué à intensifier la lutte générale contre l'apartheid et à renforcer l'efficacité. On a pu ainsi confirmer que la grande majorité de la population sud-africaine est solidaire du mouvement de libération nationale et de ses objectifs.
12. Parallèlement, l'Afrique du Sud a multiplié les contacts et a resserré ses liens de coopération militaire avec certaines puissances militaires, en particulier en Europe occidentale, en Amérique du Nord, en Amérique latine, en Israël et à Taïwan. On a enregistré un accroissement considérable de l'ensemble des effectifs des forces militaires sud-africaines et, pour la première fois, 2 000 femmes ont été recrutées dans l'armée active. Tout en développant son industrie des armements, l'appareil militaire sud-africain a acquis à l'étranger du matériel et des techniques militaires. En outre, la presse faisait état d'une étroite coopération entre l'Afrique du Sud, Israël et Taïwan dans le domaine nucléaire.
13. Le régime raciste a multiplié ses actes d'agression contre les Etats voisins, en particulier l'Angola et le Mozambique, massacrant des innocents, détruisant des ponts, des voies ferrées et causant d'autres dégâts matériels.
14. Pour la famille noire moyenne, le coût de la vie a considérablement augmenté. Les importations et exportations de l'Afrique du Sud se sont considérablement accrues et l'Amérique du Nord et l'Europe occidentale sont demeurées ses principaux partenaires commerciaux grâce à la très forte hausse des cours de l'or en 1980, l'Afrique du Sud a pu accroître sensiblement ses revenus. Les investissements étrangers, les prêts, le tourisme et l'immigration en Afrique du Sud se sont maintenus à un niveau élevé. Ce pays a développé ses liaisons aériennes et maritimes avec l'Europe de l'Ouest et l'Amérique du Nord.
15. Tout en maintenant la ségrégation raciale dans les sports en Afrique du Sud, le régime de Pretoria a continué d'organiser des rencontres sportives internationales et de se servir de ces rencontres à des fins de propagande afin

d'améliorer l'image internationale de l'apartheid. Toujours dans le même rut, il a aussi offert des incitations financières pour encourager des artistes de renommée internationale à participer à des manifestations culturelles en Afrique du Sud.

II. PROGRES DE LA RESISTANCE CONTRE L'APARTHEID

A. Boycottage de la Fête de la République

16. Le régime sud-africain a célébré en mai 1981 le vingtième anniversaire de la création de la République. Une campagne nationale de boycottage des festivités a été menée auprès de tous les secteurs de la population. Cette campagne a immédiatement reçu l'appui des organisations communautaires, religieuses, estudiantines, ouvrières, sportives et féminines qui ont contribué au succès de ce boycottage.

17. La campagne a commencé par un boycottage massif des cours par les étudiants noirs qui exigeaient l'abolition de l'enseignement bantou et du régime d'apartheid. Les travailleurs ont collectivement décidé de ne pas se présenter sur leurs lieux de travail et ont exigé la reconnaissance de leurs droits syndicaux ainsi que la libération des prisonniers politiques. Les communautés noires ont organisé des manifestations pour protester contre leurs conditions de vie effroyables et ont demandé l'abolition des conseils communautaires considérés comme les instruments de l'apartheid. Les organisations religieuses et féminines ont demandé au régime d'apartheid de mettre fin à sa politique de répression.

18. Les organisations de masse ont organisé dans tout le pays des cérémonies pour commémorer le massacre de Sharpeville et le soulèvement de Soweto en 1976. Car, à leur avis, ceux-là étaient les événements qui incarnaient la lutte que mène la population noire en Afrique du Sud pour instaurer une société réellement démocratique. Lors de la commémoration du soulèvement de Soweto en 1976, les travailleurs ne se sont pas présentés sur leurs lieux de travail, la population a boycotté les moyens de transport, les étudiants ont boycotté les cours et les organisations sportives ont annulé toutes leurs manifestations sportives. La population noire sud-africaine a répondu aux appels lancés par les organisations de masse et a assisté en grand nombre aux cérémonies commémoratives organisées dans les églises et les écoles des municipalités où l'on rendait hommage aux héros du peuple. La Charte de la liberté est demeurée la source d'inspiration pour l'intensification de la lutte contre l'apartheid.

19. Ce boycottage a servi de point de ralliement pour les adversaires du régime d'apartheid. Il a revêtu une grande importance car tous les secteurs de la population se sont unis pour manifester leur refus du régime raciste. Par leurs protestations, la population sud-africaine et son mouvement de libération nationale ont clairement signifié au régime raciste qu'ils ne fléchiraient pas dans leur lutte contre l'apartheid.

20. Les attaques armées lancées simultanément contre des voies ferrées, des centrales électriques et des commissariats de police ainsi que les appels lancés à la population sud-africaine lui demandant de boycotter ces festivités témoignaient de la présence organisée du mouvement de libération nationale.

21. Face à ce soulèvement de l'opposition organisée le régime d'apartheid a riposté avec une extrême violence. La police a attaqué les manifestants, faisant parmi eux de nombreux blessés; un grand nombre d'étudiants, de syndicalistes, de journalistes, de responsables religieux et de notables ont été arrêtés. La police a fait des descentes massives dans les municipalités en vue d'intimider la population. Le régime a imposé des mesures d'interdiction rigoureuses aux dirigeants estudiantins et communautaires et aux journalistes. Elle a déployé tout son appareil de répression, tentant vainement d'étouffer la révolte déclenchée dans tout le pays contre l'apartheid.

B. Boycottage des écoles

22. Des centaines de milliers d'étudiants des collèges et des universités ont participé à des boycottages et à des actions similaires. Les étudiants métis ont organisé dans tout le pays des boycottages massifs pour protester contre l'état épouvantable de leurs écoles. Ils avaient les mêmes revendications que les étudiants africains et indiens : l'élimination d'un système d'enseignement de qualité inférieure caractérisé par la ségrégation raciale.

23. Les parents, les enseignants, les organisations communautaires, ainsi qu'un grand nombre d'organisations politiques et religieuses ont soutenu les étudiants. La cohésion entre étudiants noirs et entre les organisations communautaires et estudiantines s'est renforcée. L'efficacité du boycottage a forcé le régime raciste à fermer de nombreuses écoles noires.

24. Au cours du boycottage, les étudiants ont lié leur exigence d'un système d'enseignement véritablement démocratique à celle de droits politiques pour tous les Noirs. Ils ont appuyé d'autres luttes, comme les grèves ouvrières et les campagnes communautaires contre les augmentations du tarif des autobus et les hausses de loyers.

25. Bien que le boycottage ait pris fin provisoirement en février 1981, l'opposition à l'apartheid dans l'enseignement s'est poursuivie avec la campagne contre la mise en place d'un système d'enseignement obligatoire et séparé pour les enfants africains. Les organisations communautaires et politiques étaient avec le Congress of South African Students à l'avant-garde de cette campagne.

26. Le boycottage a repris pendant la campagne contre les festivités organisées à l'occasion de la Journée de la République au cours de laquelle les actions de masse entreprises par les étudiants se sont avérées d'une importance cruciale par leur efficacité.

C. La lutte des travailleurs

27. La force collective des travailleurs noirs s'est manifestée par un nombre record de grèves dans les usines. En 1980, il y a eu 207 grèves en Afrique du Sud, environ deux fois plus qu'en 1979. Le nombre de journées perdues pour faits de

grève a été de 175 000 a/. Les grèves ont été importantes non seulement par l'envergure des actions menées, mais plus encore par leurs causes et par l'activisme des travailleurs.

28. Des grèves ont été organisées principalement pour exiger la reconnaissance des syndicats noirs ou des comités de travailleurs élus sous les auspices des syndicats, en opposition aux comités de liaison approuvés par le régime. D'autres ont été organisés pour protester contre les représailles exercées contre les membres des syndicats, en particulier les organisateurs, et pour exiger des augmentations des salaires, de meilleures conditions d'emploi et l'amélioration des conditions générales de vie des travailleurs. Des grèves de soutien ont été récemment organisées à Port Elizabeth pour appuyer les revendications des travailleurs noirs de l'automobile, en grève dans l'usine Firestone. Des milliers de travailleurs se sont mis en grève pour soutenir leurs camarades.

29. Le mouvement syndical noir indépendant a continué de croître. On estime qu'environ 50 000 travailleurs noirs ont grossi les rangs des syndicats en 1980. Les syndicats noirs ont également joué un rôle crucial en liant les luttes des travailleurs pour leurs droits économiques et politiques à celles du reste de la population. La South African Allied Workers Union, par exemple, a vu le nombre de ses membres augmenter en flèche. Ce syndicat a déclaré qu'il s'intéressait à tous les aspects des problèmes touchant à la communauté noire.

30. En conséquence, la population noire a répondu aux appels des travailleurs en grève qui demandaient un appui extérieur à leur lieu de travail. On peut citer comme exemple d'un tel appui le boycottage national des produits de Colgate-Palmolive et Wilson-Rowntree qui a suivi les grèves menées pour la reconnaissance des syndicats dans ces usines.

31. Il a été de plus en plus difficile pour les employeurs de désamorcer les grèves, en raison de la solidarité de la population noire avec les grévistes. L'unité entre les travailleurs urbains et migrants qui ont un emploi et ceux qui sont au chômage s'est renforcée. Quelques syndicats indépendants ont même proposé la formation d'un syndicat des chômeurs afin de faire obstacle à la tactique des employeurs qui consiste à remplacer les grévistes par des chômeurs.

32. Le nombre des travailleurs noirs syndiqués opposés à l'enregistrement a continué de croître. Le régime a tenté de miner les syndicats noirs et la solidarité qu'ils ont montrée avec les communautés noires et le mouvement syndical international en imposant des contrôles plus stricts au mouvement syndical indépendant.

D. Résistance des églises sud-africaines

33. Dans le cadre de la lutte globale contre le régime raciste, la résistance des églises et des membres du clergé a considérablement augmenté au cours de l'année écoulée.

a/ Dix-septième rapport spécial du Directeur général sur l'application de la Déclaration concernant la politique d'apartheid de la République sud-africaine, dixième question à l'ordre du jour de la Conférence internationale du Travail, soixante-septième session, 1981.

34. Il convient de souligner l'évolution constante de certaines églises vers un appui accru à la lutte de libération. Elles ont accru son soutien aux objecteurs de conscience blancs, participé activement aux cérémonies à la mémoire de ceux qui avaient péri dans la lutte, et soutenu plus fermement le désinvestissement et le boycottage dans le domaine des sports.

35. Le South African Council of Churches (SACC) a appelé à un boycottage des festivités de la Journée de la République et à l'opposition aux tournées d'équipes sportives en Afrique du Sud. En février 1981, il a adopté une résolution demandant que les investissements étrangers soient suspendus jusqu'à ce que les droits de l'homme soient pleinement respectés dans une Afrique du Sud unie. Il a invité son groupe "Justice and Reconciliation" à prévoir des mesures positives de non-coopération pour faire échec aux lois injustes.

36. La Conférence nationale du SACC a déclaré cette année que la fragmentation des communautés humaines qui résultait de la politique des homelands était une menace à la paix mondiale et a invité les Sud-Africains blancs à visiter les zones de réinstallation et à engager une campagne pour permettre aux familles des travailleurs migrants de vivre avec eux là où ils travaillent. La Conférence a invité tous les chrétiens à user de leur influence et à faire pression pour l'abolition des lois relatives aux laissez-passer et des foyers séparés pour hommes et femmes mariés.

37. Le SACC s'est également prononcé en faveur de l'établissement d'une liste noire des sportifs qui maintiennent des liens avec l'Afrique du Sud. L'évêque Desmond Tutu, secrétaire général du SACC, a déclaré que l'organisation avait également demandé avec insistance l'annulation des tournées prévues d'équipes de rugby en Afrique du Sud et de l'équipe sud-africaine à l'étranger.

38. Plusieurs éminents hommes d'Eglise sud-africains ont exprimé leur indignation lorsqu'il a été révélé, en avril 1981, que le régime raciste avait secrètement financé la Ligue chrétienne d'extrême droite. Cette ligue avait monté une campagne pour briser l'influence du SACC.

39. D'après la plupart des dirigeants ecclésiastiques interrogés cette année par le Sunday Tribune, la guerre sur la frontière sud-africaine a pour cause l'apartheid et non une menace extérieure quelconque. Leur résistance aux préceptes d'une société injuste s'est manifestée de façon éclatante lorsque le SACC a refusé de rencontrer l'Aumônier général de la South African Defence Force pour discuter de la guerre aux frontières et que huit églises de Durban ont décidé de demander à leurs paroissiens de prier pour l'Afrique du Sud lors d'un défilé militaire qui a traversé la ville à l'occasion de la Journée de la République b/.

40. Toutes les Eglises importantes qui pratiquent la mixité du culte ont rejeté le South African Indian Council (SAIC), créé par le régime raciste pour rendre l'apartheid crédible. Celui-ci a été rejeté depuis longtemps par le South African Council of Churches et les trois Eglises réformées néerlandaises noires.

41. L'Eglise romaine catholique a annoncé en mars 1981 qu'elle boycotterait les cérémonies du vingtième anniversaire de la République. Les évêques ont en outre décidé d'appuyer le boycottage de l'Afrique du Sud dans le domaine des sports.

b/ Sunday Tribune, 22 février 1981.

42. Broederkring, la fraternité des ministres radicaux des trois Eglises réformées noires néerlandaises, a publié le 21 février 1981 un document décrivant la tactique de répression du régime raciste contre cette organisation et d'autres organisations semblables. Les dirigeants de l'organisation ont comparé l'attaque concertée à laquelle ils sont en butte à la campagne féroce menée contre le Christian Institute avant sa suppression en 1977. Deux éminents ecclésiastiques néerlandais, le Rév. C. B. Ross, président du synode de Hervormde aux Pays-Bas, et le Rév. C. Mak, ancien président du synode de Gereformeerde, ont demandé, le 4 mars, que des mesures politiques soient prises contre le régime de Pretoria.

E. Résistance opposée par d'autres secteurs de la population

43. La lutte des étudiants, des travailleurs et des hommes d'Eglise se déroulait au milieu d'une opposition générale à l'apartheid de la part d'autres secteurs de la population. La lutte des collectivités s'est intensifiée dans les zones urbaines. Les loyers en hausse, l'entretien insuffisant, la détérioration des logements ainsi que la mauvaise qualité et le prix élevé des services collectifs ont été la cause de protestations continues.

44. Au cours de l'année passée, les conseils communautaires ont décidé des augmentations exorbitantes des loyers. Les populations noires ont manifesté leur opposition à ces conseils en participant à une campagne de résistance organisée comprenant notamment des refus de payer les augmentations, des manifestations contre les conseils communautaires et les services de l'administration, ainsi que des actions judiciaires. De nouvelles organisations communautaires sont apparues au cours de ces luttes et ont contribué à renforcer les organisations existantes. Les protestations ont également aggravé la lutte entre les habitants des communes (townships) et les conseils, considérés comme des agents du régime d'apartheid.

45. Les communautés indienne et métisse se sont également engagées dans le conflit avec les autorités de l'apartheid. Elles ont rejeté la tactique de division utilisée par le régime et, bien sûr, considéré la crise aiguë du logement comme le résultat direct du Group Areas Act (loi sur les zones de regroupement).

46. Les boycottages généraux et massifs des autobus sont devenus plus fréquents du fait que les travailleurs ont décidé de combattre les hausses paralysantes des tarifs, dont certaines se situaient entre 30 et 100 p. 100 c/. De larges comités représentatifs ont lancé et organisé les boycottages qui ont mobilisé des communautés entières.

47. Les déplacements de populations se sont poursuivis à une grande échelle. Des milliers de communautés indiennes et métisses ont été expulsées de force pour permettre la création de zones "blanches" ou "industrielles". Un grand nombre d'Africains ont été "réinstallés". A la fin de 1980, il y avait 841 zones de regroupement pour les Blancs, 581 pour les Métis et 258 pour les Indiens. Selon les chiffres publiés par le régime pour l'ensemble de l'Afrique du Sud, 4 016 familles ont été déplacées en 1980, en vertu du Group Areas Act. Le régime

c/ Sowetan, 12 mars 1981; Rand Daily Mail, 4 avril 1981.

a créé des tribunaux spéciaux pour traduire en justice les centaines d'Africains, d'Indiens et de Métis qui vivaient "illégalement" dans des zones blanches d/.

F. Progrès de la lutte clandestine et de la lutte armée

48. En condamnant vigoureusement le régime raciste d'Afrique du Sud pour sa répression massive contre les adversaires de l'apartheid, l'Assemblée générale a réaffirmé la légitimité de la lutte que menaient le peuple opprimé d'Afrique du Sud et son mouvement de libération nationale, par tous les moyens dont ils disposent, y compris la lutte armée, pour mettre fin à l'apartheid et garantir à l'ensemble du peuple sud-africain l'exercice du droit à l'autodétermination.

49. La lutte armée de libération du peuple sud-africain s'est renforcée alors que le régime raciste de Pretoria intensifiait ses manoeuvres et sa répression contre les peuples d'Afrique du Sud et de Namibie et poursuivait ses actes d'agression contre les Etats indépendants voisins. La situation dans la région restait donc explosive et constituait une rupture de la paix et de la sécurité mondiales.

50. Le mouvement de libération nationale a intensifié sa lutte armée pour la réalisation des droits fondamentaux légitimes de la majorité de la population d'Afrique du Sud, en même temps que sa lutte politique à l'intérieur et à l'extérieur du pays en vue d'isoler le régime raciste.

51. Il est clair que la lutte du peuple sud-africain est entrée dans une phase décisive. Le régime raciste d'Afrique du Sud est devenu plus désespéré, tandis que la résistance du peuple sous la conduite de son mouvement de libération nationale a continué de se renforcer. On a assisté à une mobilisation toujours plus grande de la conscience politique du peuple opprimé, et à des progrès considérables de la lutte armée menée par les combattants de la liberté du mouvement de libération nationale.

52. La lutte armée et les actions clandestines qui se sont perfectionnées sur le plan militaire ont marqué des progrès constants, ainsi qu'en témoignent le niveau des activités anti-insurrectionnelles des forces de l'apartheid, la découverte de dépôts secrets d'armes et le nombre croissant de procès intentés pour infractions à la "sécurité".

53. Il s'est produit en Afrique du Sud entre le 1er juillet 1979 et le 30 juin 1981 127 incidents de "violence politique et de sabotage" qui ont fait 70 morts. Il y a eu de graves incendies volontaires, 16 lapidations, 15 explosions d'engins contre des personnes, 13 cas de sabotage des voies ferrées aux explosifs, 10 attaques à la grenade, 10 incidents avec coups de feu et 8 attaques contre des policiers ou leurs familles. La police a saisi des armes et des explosifs à neuf reprises, et six postes de police ont été attaqués. En plus de ces attaques qui ont effectivement eu lieu il y a eu des attaques projetées contre des postes de police, des stations d'essence, des centrales électriques, des tribunaux, des ponts, des entreprises étrangères et des services de l'administration qui ne se sont pas matérialisées e/.

d/ Rand Daily Mail, 20 février 1981.

e/ Rand Daily Mail, édition spéciale, 28 juillet 1981.

54. Le mouvement de libération nationale a coordonné ses opérations avec les campagnes politiques. Depuis octobre 1980, les combattants de la liberté ont mené des attaques armées contre des postes de police, fait sauter des lignes de chemin de fer, se sont heurtés aux forces militaires de l'Afrique du Sud et des homelands et ont détruit des oléoducs. Ces actions ont coïncidé avec des grèves de travailleurs, des manifestations contre la hausse des loyers, et l'interruption des services d'autobus par les jeunes qui jetaient des pierres pour obliger les travailleurs à rester chez eux dans le cadre des protestations. La vaste campagne nationale pour la libération de Nelson Mandela et de tous les prisonniers politiques a aussi démontré l'unité croissante d'action et de but entre la lutte politique et la lutte armée f/.

55. Cette unité et cette intégration des différentes formes de lutte, les rapports avec la lutte armée menée simultanément et l'idée qu'il s'agit de divers aspects du même combat pour la libération sont particulièrement significatives.

56. Une autre caractéristique importante de la lutte clandestine et de la lutte armée a été l'unité d'action accrue des contingents de combattants.

57. L'assassinat et la capture de combattants de la liberté de l'ANC au cours des incursions du régime d'apartheid dans les Etats africains voisins en 1981 ont été vigoureusement condamnés par les organisations noires et il y a eu beaucoup de déclarations émanant d'organisations et de particuliers qui montrent que les combattants des mouvements de libération nationale engagés dans la lutte armée sont considérés comme des héros par les populations noires.

58. Craignant une expression ouverte d'opposition aux raids et de soutien au mouvement de libération nationale, le régime raciste a empêché le retour des corps des combattants de la liberté en Afrique du Sud pour leur enterrement et a interdit les services en leur mémoire.

59. Des milliers d'Africains ont assisté au service funèbre organisé à Soweto en 1981 à la mémoire des membres de l'ANC tués durant les deux incursions au Mozambique et le siège de Silverton. Au cours du service funèbre, la police a utilisé des gaz lacrymogènes pour disperser les participants.

60. L'Appendice I de la présente annexe donne une chronologie des incidents liés à la lutte clandestine et à la lutte armée au cours de la période considérée.

f/ La demande d'une délégation des Etats-Unis à rencontrer Nelson Mandela a été rejetée par le régime sud-africain, comme l'a confirmé le Ministre de la justice le 24 juillet 1981.

III. REPRESSION EXERCÉE CONTRE LES ADVERSAIRES DE L'APARTHEID

A. Observations générales

61. Face à la montée de la lutte des masses et aux progrès du mouvement de libération nationale, le régime a exercé toute sa puissance de répression pour écraser la résistance et se maintenir en place. La croissance du mouvement syndicaliste noir, les actions coordonnées des étudiants, l'émergence de nouvelles organisations communautaires et la force croissante, tant politique que militaire, du mouvement de libération nationale se sont heurtées à une répression plus systématique.
62. Le régime raciste a déployé tout son arsenal pour faire échec au mouvement des masses en Afrique du Sud. Il a eu recours a) directement à la violence physique pour troubler les réunions d'organisation et les commémorations; b) à l'interdiction de réunions et d'associations, de manière à prévenir l'organisation et la mobilisation de la population; c) aux lois et aux tribunaux pour poursuivre les personnes et organisations ayant pris part à des manifestations, ou tenu des réunions et d) aux lois relatives à la sécurité et autres mesures répressives contre les combattants de la liberté et contre des personnes, membres d'organisations "illégalles".
63. Le régime a également essayé d'intimider la population de certaines localités en y procédant périodiquement à des opérations de "sécurité". Les descentes lancées conjointement par la police, l'armée et la police de sécurité illustrent les sinistres efforts déployés par le régime pour accroître son aptitude à réprimer la résistance et à se défendre contre les forces de libération.
64. Le régime a menacé de retirer à plusieurs églises le droit d'utiliser certains locaux s'ils continuaient à servir de lieux de réunion pour des discussions sur ces questions. A diverses occasions, il a même interdit des enterrements qui pouvaient être chargés d'un sens politique.
65. Les attaques de la police contre ceux qui assistent à des réunions ou à des manifestations se sont multipliées. Etudiants, grévistes, ecclésiastiques, protestataires contre la hausse des loyers, boycotteurs des autobus, femmes et enfants résistant à des mesures d'expulsion - voilà la cible de ses attaques. Des descentes ont été faites dans les secrétariats d'églises et de syndicats. Utilisant toute une panoplie d'armes, la police a fait de nombreux blessés. Elle s'en est prise également à des gens massés à proximité de tribunaux où avaient lieu des procès pour atteinte à la sécurité. Au cours de manifestations organisées contre la Fête de la République, des forces de la police de sécurité et des patrouilles militaires ont opéré des descentes dans les villes et attaqué des manifestants.
66. Le 10 septembre 1981, devant la Chambre d'assemblée, le ministre sud-africain de la police, M. Louis le Grange a accusé la South African Council of Churches d'utiliser des fonds obtenus à l'étranger pour financer des activités qui ne diffèrent en rien de celles de l'ANC et il a averti le SACC, et en particulier son secrétaire général, l'évêque Desmond Tutu, que le gouvernement trouvait la situation de plus en plus intolérable. Cette menace était proférée parce que le SACC et l'évêque Tutu contribuaient à fournir une assistance humanitaire aux familles des prisonniers politiques, qu'ils aidaient les travailleurs licenciés ou victimes d'autres formes de répression et s'opposaient aux réinstallations forcées des squatters africains.

67. La situation dans les prisons d'Afrique du Sud est toujours aussi inhumaine. Dans une lettre datée du 8 juillet 1981, adressée au Président du Comité spécial, Mme Norma B. Kitson a joint copie de la lettre qu'elle avait écrite au Ministre des prisons de Pretoria et où elle se plaignait de ce que la centrale de haute sécurité de Pretoria, où son mari est incarcéré, n'était pas chauffée. M. Ian David Kitson, qui a 61 ans, a été condamné en 1964 à 20 ans de prison.

B. Interdictions, détentions et torture

68. Autre moyen largement utilisé pour empêcher toute activité politique : les mesures d'interdiction prises contre des organisations et des particuliers. C'est ainsi que des étudiants, des journalistes, des responsables communautaires et ecclésiastiques et des activistes syndicaux, entre autres, ont fait l'objet de mesures d'interdiction rigoureuses g/.

69. Fréquemment, le régime a interdit des réunions qui pouvaient avoir des incidences politiques. Il s'est réfugié derrière le Riotous Assemblies Act (lois sur les attroupements séditionnels) pour interdire certaines réunions, comme les réunions d'information dans les usines (où les organisateurs syndicaux tiennent les travailleurs au courant des négociations avec la direction), les réunions dans les écoles où il est question de boycottage, les services commémoratifs et les réunions communautaires où sont examinées la question de la hausse des loyers et celle de l'augmentation du tarif des autobus.

70. Pour empêcher la diffusion des idées et tout débat, le régime raciste a également interdit certains journaux et publications. En 1980, le Post et le Sunday Post ont fait les frais de cette politique. Certains numéros d'organes estudiantins, les publications de diverses organisations politiques, ainsi que des brochures et plaquettes publiées à l'occasion de mouvements de protestation massifs ont également été interdits. D'éminents responsables, tel l'évêque Desmond Tutu, se sont vu retirer leur passeport.

71. D'après le South African Institute of Race Relations, la police de sécurité tenait en détention en 1980 au moins 965 personnes - élèves, étudiants, universitaires, directeurs d'école, instituteurs, responsables politiques ou communautaires, journalistes et syndicalistes, entre autres. Pour une large part, elles avaient été arrêtées et se trouvaient détenues à la suite de grèves et de manifestations dans les collectivités et les écoles. En règle générale, la police vous détenait tout d'abord en vertu de l'article 22 du General Law Amendment Act, puis de l'article 6 du Terrorism Act et en fin de compte de la clause de détention préventive de l'Internal Security Act h/.

g/ On trouvera dans l'appendice II à la présente annexe la liste des personnes qui, au cours de l'année écoulée, ont été frappées d'interdiction.

h/ Star, 9 janvier 1981. Rand Daily Mail, 10 janvier 1981.

72. En 1981, notamment les dirigeants suivants ont été arrêtés : M. D. Johnston, président de la Black Students' Society de l'Université de Witwatersrand, M. K. Seathlolo, ancien président du Student's Representative Council de Soweto, M. A. Boraine, président de la National Union of South African Students, le Rév. E. Shomand de Soweto, le Rév. S. Jacobs du SACC, M. J. Mavi, président de la Black Municipal Workers' Union, M. S. Njikelana, vice-président du syndicat des South African Allied Workers, M. D. Makhanda, président de la Motor Assemblers' and Component Workers' Association of South Africa, M. S. Pityana, organisateur de la General Workers' Union of South Africa, M. Z. Sisulu, ancien président de la Media Workers' Association of South Africa (MVASA), M. T. Mazwai, journaliste au Sowetan et M. T. Ndabeni, organisateur national de l'Azanian People's Organization.

73. Dans un télégramme daté du 30 juin 1981, le président du Fonds international de défense et d'aide pour l'Afrique australe, le chanoine L. John Collins, a prié le Secrétaire général d'intervenir d'urgence pour que plus de 30 personnes arrêtées au cours de la semaine précédente, parmi lesquelles des étudiants et d'éminents hommes d'église, puissent se mettre en rapport avec des avocats et avec leur famille.

74. En 1981, plus de 100 dirigeants syndicalistes ont été arrêtés et quelque 15 000 travailleurs noirs licenciés à la suite de plus de 63 grèves et 2 060 grévistes ont été déportés dans les "homelands". Le 6 septembre, le régime d'apartheid a arrêté 205 syndicalistes.

75. Des précisions sur la brutalité de la police ont été fournies au cours de procès politiques où nombreux ont été les accusés qui ont déclaré que leur témoignage leur avait été arraché sous la torture.

76. En juin 1981, le Groupe spécial d'experts de l'Afrique australe de l'Organisation des Nations Unies a entendu à Londres des témoignages sur les tortures infligées dans les prisons sud-africaines - sévices brutaux, décharges électriques, harcèlement sexuel, parodies d'enterrement et autres formes de tortures inhumaines et méprisables.

C. Procès politiques et condamnations à mort

77. Les procès politiques se déroulent à vaste échelle. De nombreuses personnes sont traînées en justice pour avoir participé au boycottage des écoles, à des grèves ou à des boycottages au sein des collectivités. Les procès intentés en vertu du Terrorism Act et pour des délits tels que la sédition, la trahison et le meurtre sont courants; les peines sont de plus en plus dures, en particulier lorsque l'accusé reconnaît avoir fait partie du mouvement de libération nationale i/.

78. Le régime d'apartheid n'a eu cure des appels de l'Organisation des Nations Unies et de la communauté internationale qui lui demandaient, en vertu des Conventions de Genève de 1949 et du Protocole additionnel I de 1977, d'accorder le statut de prisonnier de guerre aux combattants de la liberté détenus. En novembre 1980, au cours du procès en trahison intenté à la suite du siège de Silverton, il a condamné à la peine de mort trois combattants de l'ANC : Ncimbithi Johnson Lubisi,

i/ Voir SG/SM/3014.

Naphtali Manana et Petrus Tsepo Mashigo. En conséquence, la communauté internationale, y compris le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies i/, a exprimé ses inquiétudes au sujet de ces condamnations à la peine capitale pour des actes suscités par une opposition à l'apartheid. A la date du présent rapport, les condamnés avaient introduit un recours.

79. Le 19 août 1981, MM. Anthony B. Tsotsobe (25 ans), Johannes Shabangu (26 ans) et David Moise (25 ans), combattants de la liberté de l'ANC, ont également été condamnés à mort par la Cour suprême de Pretoria. Le procès a été intenté en vertu de l'odieux Terrorism Act et ils ont été accusés de haute trahison, de terrorisme et de tentative d'assassinat. Ils ont été tenus responsables de l'attaque contre les installations de SASOL II, de l'attaque du commissariat de police de Booyesen et du lancement d'une grenade à main contre la maison d'un agent de police à Bosfontein.

IV. FEMMES VIVANT SOUS LE REGIME D'APARTHEID

80. Avec la montée de la lutte de libération nationale, les femmes sont de nouveau à l'avant-garde de la résistance politique et de la résistance des masses à l'apartheid. Elles militent contre les transferts imposés par la force, contre la ségrégation raciale maintenue dans l'enseignement et la dispersion des familles des travailleurs migrants; elles luttent de diverses autres manières contre le régime d'apartheid.

81. Elles ont organisé des manifestations contre la hausse des loyers et la politique des conseils d'administration et des conseils communautaires, ont pris part à des boycottages organisés par les collectivités contre l'augmentation du tarif des autobus, se sont lancées dans la campagne contre la ségrégation obligatoire dans l'enseignement, en particulier par le truchement de la Women's Federation of South Africa, qui a préconisé la création d'un comité national en vue du boycottage de la Fête de la République.

82. Le 25ème anniversaire des manifestations de 1956 contre la délivrance de laissez-passer aux femmes noires a été célébré dans toute l'Afrique du Sud le 9 août 1981. Le thème des célébrations était : "Un endroit pour vivre - les membres de la communauté luttent dans la communauté".

83. La résistance des femmes sur les lieux de travail a également augmenté, comme l'indique le nombre de femmes ayant participé à des grèves. Les employées de maison ont lutté pour obtenir des augmentations de salaire par l'intermédiaire de leur organisation, la Domestic Workers' Association, qui a également joué un rôle de premier plan dans la lutte contre la "loi sur les clefs", en vertu de laquelle les employeurs doivent avoir en main le permis de travail de tout employé de maison à leur service et la clef de son logement, qu'ils doivent remettre sur demande à tout officier de police ou employé du conseil municipal. L'Association a également réclamé un salaire minimum pour les employés de maison.

84. Les femmes ont milité, avec les hommes et les enfants, contre leur évacuation du camp de squatters de Nyanga, près du Cap en août. Le régime raciste a eu recours à son appareil répressif pour évacuer par la force surtout des femmes et des enfants venus au Cap pour rejoindre des travailleurs migrants membres de leurs familles. Le sort des femmes et des enfants de Nyanga est un nouvel exemple de l'inhumanité du système d'apartheid. Cependant, la résistance de la population; notamment des femmes, est devenue un symbole de la détermination à lutter contre l'odieux système d'apartheid.

85. Au cours de l'année écoulée, les femmes d'Afrique du Sud ont activement milité contre l'apartheid et montré qu'elles jouaient un rôle crucial dans la lutte de libération en Afrique du Sud.

V. BANTOUSTANS

86. Le régime raciste a accéléré la mise en oeuvre de sa politique de bantoustanisation afin de créer des réservoirs de main-d'oeuvre à bon marché pour l'économie blanche, de priver la population africaine démunie des droits qui s'attachent à la citoyenneté et de susciter des dissensions ethniques et tribales en son sein.

87. En dépit de l'opposition considérable de la population africaine d'Afrique du Sud, le régime raciste a annoncé son intention de proclamer l'"indépendance" du quatrième bantoustan, le Ciskei, en décembre 1981. Cette proclamation constitue un nouveau défi à l'Organisation des Nations Unies et à la communauté internationale.

88. Le but poursuivi par le régime raciste en créant ces "homelands" absurdes a une fois de plus été précisé par le premier ministre Botha, qui a reconnu publiquement qu'aucun des "homelands" ne serait économiquement viable et que ces "homelands" constitueraient essentiellement une réserve de main-d'oeuvre pour les centres industriels blancs voisins j/.

89. On a estimé que plus de 95 p. 100 des familles habitant les "homelands" dépendaient pour leur survie des sommes gagnées par les travailleurs migrants. Le taux élevé de mortalité infantile, la malnutrition, la maladie et les handicaps physiques dont souffrent ces familles donnent une idée de la détresse dans laquelle elles se trouvent.

90. Un rapport sur les réserves indigènes, bantoustans, états noirs semi-indépendants et homelands examiné par la Conférence du Black Sash qui s'est tenue en mars 1981 a révélé que les femmes représentaient plus de 80 p. 100 de la population des "homelands" dans la tranche d'âge de 30 à 39 ans et plus de 70 p. 100 dans la tranche d'âge de 40 à 49 ans k/.

91. Le fait de ne pas avoir de terres entraîne pour la population africaine d'Afrique du Sud une misère écrasante, l'endettement, le dénuement et une rupture de la vie familiale parce que les travailleurs migrants quittent leurs foyers pour des périodes pouvant atteindre un an ou plus. Une étude récente faite au Ciskei a montré que dans les homelands seulement 6 p. 100 des terres étaient cultivables l/.

92. Les enfants qui ont grandi dans les bantoustans sans recevoir une alimentation et des soins appropriés, qui ont peu fréquenté l'école ou même pas du tout, qui ont manqué de soins de santé et ont été privés d'un environnement familial stable - le travail migrant occasionnant une rupture de la vie familiale - manquaient souvent d'affection et d'attaches familiales solides. On prévoyait qu'en 1980, 50 000 enfants mourraient de malnutrition dans les zones rurales et 100 000 autres étaient menacés du même sort.

j/ The Baltimore Sun, 18 mai 1981.

k/ Star, 16 mars 1981.

l/ Ibid.

93. La grosse épidémie de choléra qui a éclaté dans le "homeland" de Kangwane en octobre 1980, causant la mort de dizaines d'Africains a été attribuée à l'insuffisance des services de santé dans ce "homeland" surpeuplé m/.

94. L'idée de créer un conseil noir (Black Council), au sein duquel devaient être regroupés les prétendus bantoustans non indépendants et les représentants des communautés urbaines africaines, a dû être abandonnée devant l'opposition vigoureuse du peuple africain favorable à la libération véritable.

95. Effrayé par l'ampleur nouvelle de la lutte de libération et par l'héroïsme du peuple noir, le régime raciste a continué, par tous les moyens dont il disposait, d'accélérer la mise en oeuvre de sa politique de bantoustanisation et de se livrer à l'exploitation inhumaine qui lui rapportait des profits énormes.

m/ Human Right Internet, Washington, D.C., février-mars 1981, vol. 6, No 4, p. 562.

VI. PRETENDUES REFORMES DANS LE CADRE DU REGIME D'APARTHEID

A. Observations générales

96. Le gouvernement a continué à prendre des initiatives politiques visant à de prétendues réformes. Il a cherché à s'assurer la coopération de certains secteurs de la majorité opprimée tout en intensifiant son contrôle sur les autres. Les événements de l'année passée ont montré que les "réformes" étaient destinées à préserver pour l'essentiel le système de l'apartheid en apportant les ajustements nécessaires par l'évolution de la situation économique et politique. Ces initiatives n'ont cependant pas réussi à endiguer le flot des revendications de libération politique.

97. Des élections générales réservées aux Blancs ont eu lieu en Afrique du Sud le 29 avril 1981. Le premier ministre P. W. Botha a avancé la date des élections de 18 mois soi-disant pour renforcer son pouvoir au sein du parti national. Il s'agissait d'élections au Parlement et aux conseils provinciaux. La politique des partis en présence était loin d'être claire, mais il était évident que le parti national au pouvoir se présentait sur la base de sa politique d'apartheid telle qu'exposée dans son plan en 12 points. Ce plan est fondé sur le multinationalisme, l'autodétermination et l'indépendance de façade des "homelands", sur la consolidation des "nomelands", des communautés et des écoles séparées, et sur l'abolition des mesures de discrimination "mortifiantes et inutiles". En réalité, ce plan laisse subsister les fondements de l'apartheid.

98. La population noire d'Afrique du Sud n'a fait qu'assister à ces élections sans pouvoir y participer. Les résultats indiquaient que les politiques du premier ministre Botha n'avaient convaincu ni ses électeurs verkrampste ni ses électeurs verligte. Bien que la loyauté traditionnelle des Afrikaners envers le parti national ait montré certains signes d'érosion, ce parti s'est néanmoins retrouvé majoritaire au Parlement avec 131 sièges, contre 26 au parti fédéral progressiste et huit au parti national républicain. L'érosion du soutien accordé au parti national était également la preuve d'une obstination idéologique qui fait que les Afrikaners considèrent les initiatives du premier ministre Botha en faveur des Noirs comme une menace à son pouvoir.

99. Les initiatives constitutionnelles du premier ministre Botha - le Conseil consultatif noir et le Conseil présidentiel - n'ont pu obtenir le soutien de la communauté noire. Ces deux initiatives ont été considérées comme des mesures politiques visant à séparer les Métis et les Indiens des Africains pour les amener à conclure une alliance avec les Blancs. Le Premier Ministre était catégorique dans son refus d'inclure des Africains dans le Conseil présidentiel.

100. Le Coloured Representative Council (CRC) (Conseil représentant les Métis) et le South African Indian Council (SAIC) (Conseil des Indiens sud-africains), organes nationaux créés par le régime pour les communautés métisse et indienne, n'ont pas non plus obtenu le soutien de ces communautés. Le CRC a fini par être supprimé. Le régime prévoit d'organiser des élections au SAIC le 4 novembre 1981 malgré la résolution passée par le SAIC en juin 1981, selon laquelle les élections prévues seraient inutiles n/.

n/ Weekly Newsbriefing (ANC), 22 juillet 1981, p. 7.

B. Nouveaux contrôles de la main-d'oeuvre

101. A la suite des recommandations de la Commission d'enquête Wiehahn sur la législation du travail, le gouvernement a conçu "un nouveau projet de loi sur la répartition de la main-d'oeuvre" dont l'objectif évident était de renforcer les contrôles sur la main-d'oeuvre. Le régime a également proposé que les syndicats noirs soient reconnus en vertu de l'Industrial Conciliation Act (loi sur la conciliation dans les conflits du travail) dans le cadre de laquelle les syndicats blancs sont reconnus.

102. La plupart des syndicats noirs ont refusé de s'enregistrer pour éviter les contrôles que l'enregistrement leur aurait imposé. Les syndicats qui se sont enregistrés se sont vu attribuer des certificats suivant la race.

103. La plus grande partie du mouvement syndical noir indépendant a rejeté le projet de "loi sur la répartition de la main-d'oeuvre", dont l'adoption aurait rendu encore plus stricts les contrôles auxquels sont soumis les syndicats. Les organisations internationales de travailleurs ont également manifesté leur opposition à ce projet de loi. Et même certains secteurs du monde des affaires sud-africain ont demandé au régime de retirer ce projet. Devant les critiques croissantes, le projet a été retiré pour une nouvelle évaluation.

104. Dans le nouveau Labour Relations Amendment Bill, certains des contrôles envisagés dans le précédent projet étaient omis. Ce texte maintenait cependant les restrictions concernant les syndicats non enregistrés et les grèves illégales. Il réintroduit aussi le système de conseils des travailleurs. Le système d'enregistrement officiel restait intact, de même qu'une disposition interdisant aux syndicats d'installer leur siège dans des "homelands". Les dirigeants et représentants de presque tout le mouvement syndical indépendant avaient l'intention de former un front uni contre la législation du travail proposée.

105. Outre les mesures recommandées par la Commission Wiehahn, le régime a eu recours à d'autres moyens pour saper le mouvement syndical indépendant. Ces moyens comprenaient l'incarcération de responsables syndicaux, le déclenchement de poursuites contre les responsables syndicaux et les travailleurs participant à des grèves, la restriction de la possibilité pour les syndicats de recevoir des fonds d'autres sources, ce qui a sérieusement limité leur capacité de soutenir des actions de grève.

C. Lois relatives aux laissez-passer

106. Les recommandations de la Commission Riekert chargée d'enquêter sur la législation touchant l'emploi de la main-d'oeuvre ont à l'origine été saluées comme introduisant une "nouvelle distribution politique". Pourtant, leur fonction réelle était de simplifier et d'harmoniser les lois relatives au contrôle des entrées et de les rendre plus efficaces.

107. Une étude rendue publique par l'Université du Cap en avril 1981 a révélé que plus d'un tiers des 102 000 personnes détenues dans les prisons sud-africaines étaient emprisonnées en vertu des lois sur les laissez-passer. L'étude montrait que l'application de ces lois sur les laissez-passer coûtait au contribuable 112 millions de rands o/.

o/ Sowetan, 10 avril 1981.

108. Avec l'adoption des recommandations de la Commission Riekert, il est devenu encore plus difficile pour les travailleurs ruraux de se rendre dans les zones urbaines pour y travailler. L'effet sur la "liberté de mouvement" des travailleurs urbains était également négatif à cause notamment de l'extrême pénurie de logements. Les statistiques gouvernementales rendues publiques en avril 1981 montraient que l'Afrique du Sud était en retard de plus de 200 000 logements destinés aux Africains, aux Indiens et aux Métis. On estimait que le Département du développement communautaire et des services auxiliaires devrait construire 42 000 logements par an pendant cinq ans pour rattraper ce retard p/.

109. En novembre 1980, le Ministre de la coopération et du développement a rendu publics trois importants projets de loi destinés à donner effet à l'ensemble des propositions Riekert : le projet de loi sur le gouvernement local, le projet de loi sur la coopération et le développement, et le projet de loi sur le développement de la communauté noire. Ces projets ont été retirés devant les critiques sévères et généralisées émises à leur endroit. Certaines indications laissent à penser que la nouvelle version des projets pourrait limiter plus encore les possibilités qu'ont les Africains de résider dans les zones urbaines.

110. Le régime a beaucoup parlé de changement; les faits ont cependant montré que les "réformes" ont été largement rejetées par la population. L'échec de ces initiatives du régime d'apartheid a montré combien le peuple est déterminé à assurer sa libération véritable q/.

p/ Rand Daily Mail, 15 avril 1981.

q/ Sechaba, mars 1981.

VII. RENFORCEMENT DE LA PUISSANCE MILITAIRE

A. Généralités

111. Au cours de l'année passée, les contacts et les relations de coopération se sont développés entre les milieux militaires sud-africains et des organismes régionaux et nationaux de défense, surtout en Europe occidentale, en Amérique du Nord, dans certains pays latino-américains, en Israël et à Taïwan.

112. Au cours d'une visite en Europe, en novembre 1980, M. R. F. Botha, ministre sud-africain des affaires étrangères, a rencontré M. Joseph Luns, secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord (OTAN). Cette visite a été interprétée comme un revirement de politique de la part de l'OTAN qui n'avait pas envisagé auparavant de nouer des contacts avec le régime de Pretoria et les milieux militaires sud-africains. Les dirigeants des pays de l'OTAN avaient maintes fois réaffirmé leur fidélité à cette politique. La visite de M. Botha a donc provoqué la consternation au sein de la communauté internationale.

113. Quelques organisations non gouvernementales ont essayé de gagner les milieux officiels et les médias des pays occidentaux à l'idée que l'Afrique du Sud était un élément clef du système de défense occidental, dont elle faisait partie intégrante. Par exemple l'American Legion a adopté, à sa réunion d'octobre 1980, une résolution priant le Président des Etats-Unis de lever toutes les sanctions contre l'Afrique du Sud et de conclure avec le régime sud-africain une alliance mutuellement acceptable.

114. Un autre exemple de coopération avec le régime sud-africain a été la construction, en 1980, de la première station sud-africaine de poursuite des satellites Landsat. Cette station est le fruit des efforts entrepris en commun par le South African Council for Scientific and Industrial Research et par l'Administration nationale de l'aéronautique et de l'espace des Etats-Unis (NASA).

115. Le régime sud-africain a noté avec satisfaction que la nouvelle Administration des Etats-Unis serait plus favorable à l'Afrique du Sud. M. P. W. Botha a déclaré que la politique américaine à l'égard de l'Afrique du Sud avait changé de direction et qu'elle était désormais "réaliste". Au cours des premiers mois de 1981, les médias sud-africains ont maintes fois signalé que la nouvelle Administration de Washington envisageait une coopération militaire étroite entre les Etats-Unis et l'Afrique du Sud.

116. En mai 1981, alors que la politique américaine envers l'Afrique du Sud en était encore au stade de la définition, une équipe des services de renseignements militaires sud-africains, dirigée par le général de brigade P. W. van der Westhuisen, chef du Service sud-africain de renseignements militaires, et par l'amiral Willem du Plessis, membre du South African Prime Ministers State Security Council, s'est rendue aux Etats-Unis. Elle a visité la United States Defense Information Agency et le National Security Council et elle a rencontré des responsables du Département d'Etat ainsi que la Représentante permanente des Etats-Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies.

117. La communauté internationale et les médias ont interprété cette visite comme un revirement de la politique militaire américaine envers l'Afrique du Sud. L'Administration précédente avait réduit au minimum les contacts avec les milieux

militaires sud-africains et elle a notamment réduit à un seul attaché militaire sa représentation militaire à Pretoria. Pourtant, les autorités américaines ont annoncé que l'équipe avait obtenu des visas d'entrée en invoquant des motifs de déplacement fallacieux.

118. M. Botha a été invité à se rendre aux Etats-Unis pour consultations, il est allé à Washington en 1981. Cette visite a aggravé les craintes de la communauté internationale que le régime sud-africain et la nouvelle Administration américaine ne renforcent leurs contacts, ce qui aiderait le régime à rompre son isolement sur la scène internationale.

119. Egalement en mai 1981, la Fondation Carlos Pelegrini et l'Ateneo de Occidente d'Argentine, en liaison avec l'Institute of Inter-American Relations et le Council for Inter-American Security des Etats-Unis ont organisé à Buenos Aires une Conférence sur le thème de la défense de l'Atlantique sud. Des représentants de certains pays latino-américains, de l'Afrique du Sud et des Etats-Unis y ont participé.

B. Budget de la défense

120. Le budget de 1981/82, que le régime a présenté au Parlement en août 1980, prévoyait un accroissement substantiel de l'enveloppe de la défense. Celle-ci a atteint 2 465 000 rands, soit une augmentation de 30 p. 100 par rapport à 1980/81 (1 890 000 rands). Le Ministre des finances a indiqué qu'en outre une somme de 172 millions de rands serait transférée de l'excédent budgétaire de 309 millions de rands au compte spécial de la défense.

121. Le budget prévoit 1 293 000 rands pour la défense terrestre et 710 millions de rands pour l'appui logistique, ce qui représente en tout 81 p. 100 des crédits ouverts. Ceci montre clairement que l'Afrique du Sud renforce sa capacité militaire et intensifiera son agression contre les Etats de première ligne.

C. Accroissement des effectifs militaires

122. Au fur et à mesure que le régime devenait plus agressif, le total des effectifs des forces de défense sud-africaines est passé de 63 250 en 1979 à 86 050 en 1980, soit un accroissement de 35 p. 100. Pendant la même période, le nombre total des conscrits a augmenté de 46 p. 100, passant de 45 250 à 66 250. En 1980, le nombre des soldats noirs et métis dans l'armée active est passé de 500 à 3 000 et pour la première fois 2 000 femmes étaient recrutées comme militaires de carrière. Les effectifs de la marine n'ont pas changé en 1980 (4 750 hommes) mais dans l'aviation le nombre de militaires de carrière a été porté à 6 000 (soit une augmentation de 300), les effectifs totaux atteignant donc 10 300 en 1980 (contre 10 000 en 1979).

D. Achat de matériel militaire

123. En 1980, les forces de défense sud-africaines ont acheté 100 Centurions et 40 chars Sherman, 200 mortiers lourds de 120 mm, 15 canons automoteurs N-7 de 105 mm, 40 obusiers M-198AI mm automoteurs et remorqués, 1 000 véhicules blindés d'infanterie Ratel et 25 hélicoptères multifonctions Augusta-Bell 205 destinés à l'armée. A la même époque, la marine a acheté trois canonnières du type Minister à missiles multiples et six canonnières du type Dvora (Resheff), missile unique. Les unes et les autres sont considérées comme des vaisseaux (missiles) d'attaque rapide.

124. Bien que des sources officielles sud-africaines prétendent que les canonnières Resheff ont été construites sur place, selon Jane's Fighting Ships, elles avaient été achetées en Israël. Les canonnières Resheff sont équipées chacune d'un missile Gabriel, de fabrication israélienne. Les vaisseaux d'attaque rapide sont basés à Salisbury Island (Afrique du Sud), que la marine sud-africaine utilise comme base navale depuis 1976. Six autres canonnières Resheff sont en cours de construction, sous contrat avec Israël.

125. En mai 1981, trois Autrichiens et trois Britanniques ont été arrêtés à Houston (Texas) et accusés d'avoir voulu transporter illégalement des armes de guerre en Afrique du Sud. En même temps, la presse internationale fait souvent état du manque de rigueur de certains gouvernements, ceux des Etats-Unis et du Royaume-Uni en particulier, dans l'application de l'embargo obligatoire sur les armes à l'encontre de l'Afrique du Sud.

E. Industries de l'armement

126. La South African Armaments Development and Production Corporation (ARMSCOR) a révélé qu'en plus des 25 000 travailleurs qu'elle employait, 90 000 personnes travaillaient pour des industries de pointe produisant des armements, ce qui porte à 115 000 le nombre total des travailleurs employés directement et indirectement par l'industrie des armements. Mille six cent millions de rands supplémentaires seront consacrés à la production d'armes et 25 p. 100 de cette production sera exportée.

127. En 1980, ARMSCOR a continué d'emprunter sur le marché sud-africain, avec l'aide de banques nationales sud-africaines et de filiales sud-africaines de banques internationales.

128. En novembre 1980, ARMSCOR a reçu le grand prix national des Associated Scientific and Technical Societies d'Afrique du Sud pour avoir mis au point, en Afrique du Sud, des systèmes de missiles air-air et de roquettes d'artillerie.

F. Collaboration nucléaire

129. D'après la presse internationale, les spécialistes nucléaires des Etats-Unis ont reconnu dans l'éclair de lumière observé au-dessus de l'Atlantique sud, en décembre 1980, une explosion nucléaire. La responsabilité de cette explosion a été attribuée à l'Afrique du Sud, le seul pays de cette région ayant une capacité nucléaire.

130. Le Gouvernement sud-africain a annoncé en avril que l'Atomic Energy Board (Commission sud-africaine de l'énergie atomique - AEB) et l'Uranium Enrichment Corporation (Société d'enrichissement de l'uranium - UCOR) alimenteraient prochainement leurs réacteurs de combustible produit localement.

131. Selon de récents rapports de presse, l'Afrique du Sud ainsi que Taïwan et Israël feraient bientôt partie de ce qu'on a appelé le "club nucléaire". Au cours de l'année passée, la presse internationale a fait état d'une étroite coopération nucléaire entre l'Afrique du Sud, Israël et Taïwan.

VIII. INTENSIFICATION DES ACTES D'AGRESSION CONTRE LES ETATS VOISINS

132. Au cours de l'année écoulée, le régime raciste a intensifié son agression militaire contre des Etats africains voisins.
133. En janvier 1981, les forces armées sud-africaines ont lancé contre l'Angola de nombreuses attaques aéroportées et au sol, qu'elles ont fait coïncider avec leurs raids aériens et leurs vols de reconnaissance habituels.
134. Le mois suivant, les avions sud-africains ont continué à violer l'espace aérien angolais; des véhicules militaires et des troupes ont franchi la frontière angolaise et occupé temporairement certaines zones, détruit les ponts et les voies de chemins de fer, et attaqué des civils.
135. Cinq enfants innocents ont été tués au mois de mars lorsque les avions des forces aériennes sud-africaines ont mitraillé sans motif une école primaire en Angola. En outre, le même mois, l'aviation sud-africaine a attaqué les environs de Lubango à environ 370 km de la frontière namibienne; l'Afrique du Sud affirme avoir détruit les principaux camps d'entraînement de la SWAPO;
136. Rien qu'en janvier et février 1981, 28 Angolais sont morts à cause de l'agression militaire insensée de l'Afrique du Sud.
137. En janvier 1981, les forces sud-africaines ont également attaqué les foyers de réfugiés sud-africains membres de l'ANC et le siège de l'ANC à Matola (Mozambique), faisant 11 morts parmi les réfugiés. Elles ont continué leurs agressions contre le Mozambique en février.
138. Le régime a continué d'amasser des troupes près des frontières angolaise et mozambicaine et il a lancé des attaques criminelles contre ces deux pays en alléguant le droit de poursuite de prétendus terroristes.
139. Depuis juillet 1981, il semble que les forces sud-africaines occupent des positions situées à environ 100 km à l'intérieur de l'Angola, leur quartier général étant établi à Mulemba, à environ 40 km au nord de la frontière namibienne. Près de 15 000 soldats sud-africains, appuyés par l'armée de l'air sud-africaine et des unités motorisées, avanceraient vers le nord en tuant des civils, en brûlant des maisons et en posant des mines sur les routes. Cette agression récente constitue de fait une occupation permanente d'une partie du territoire angolais r/.

r/ Voir à l'appendice III une liste partielle des actes d'agression de l'Afrique du Sud contre ses voisins.

IX. EVOLUTION ECONOMIQUE

A. Situation générale

140. Le budget du régime pour 1981/82 s'est élevé à 15 711 649 000 rands, ce qui représente une augmentation de 2 569 732 000 rands (16 p. 100) par rapport au budget de 1980/81.

141. Le taux de croissance économique de l'Afrique du Sud était de 8 p. 100 par an en 1980 et devrait se situer entre 4,5 et 5 p. 100 en 1981. Le produit intérieur brut (PIB) a augmenté de 32,5 p. 100, passant de 43 milliards 726 millions de rands en 1979 à 57 milliards 917 millions de rands en 1980. L'indice des prix à la consommation (IPC) a augmenté de 15,8 p. 100 en 1980 essentiellement à la suite d'une hausse de 30 p. 100 du prix des produits alimentaires. Pour une famille noire moyenne, l'augmentation du coût de la vie a été de 20 p. 100, soit presque 5 p. 100 de plus qu'en 1979. L'augmentation des prix alimentaires a naturellement été très grave pour les Africains pauvres.

B. Commerce

142. En 1980, les exportations sud-africaines ont augmenté de 33 p. 100, passant de 14 milliards 847 millions de rands en 1979 à 19 milliards 846 millions en 1980. Les importations sont passées de 9 milliards 739 millions de rands en 1979 à 14 milliards 288 millions de rands en 1980, soit une augmentation de 46 p. 100.

143. En 1980, les exportations de minerais ont représenté 13 milliards 204 millions de rands. L'Afrique du Sud a exporté de l'or pour une valeur d'environ 10 milliards de rands, ce qui représente plus de 50 p. 100 des exportations totales et 70 p. 100 des exportations de minerais. Les exportations de charbon ont augmenté de 29,2 milliards de tonnes par rapport à 1979 et elles ont atteint 114 milliards de tonnes en 1980, ce qui a rapporté à l'Afrique du Sud 688 millions de rands en devises.

Vente de minéraux sud-africains (millions de rands)

	<u>Or</u>	<u>Diamants</u>	<u>Charbon</u>	<u>Autres</u>	<u>Total</u>
1978	3 900	446	874	1 944	7 165
1979	5 842	547	1 147	2 233	9 770
1980	10 370	553	1 468	2 630	15 021

Source : Financial Mail (Johannesbourg), 10 avril 1981.

144. A l'exclusion des ventes d'or, les exportations sud-africaines ont augmenté d'environ 10 p. 100, passant de 8 milliards 844 millions de rands en 1979 à 9 milliards 705 millions en 1980.

145. Le taux rapide d'expansion des industries nationales a provoqué un accroissement substantiel des importations. Etant donné que les biens d'équipement, les stocks et les biens de consommation durables sont en grande partie importés, les importations se sont maintenues à un niveau élevé. Le ralentissement économique en Amérique du Nord et en Europe occidentale, principaux partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud, et la forte demande intérieure en produits locaux, ont freiné les exportations sud-africaines de marchandises. C'est pourquoi, en 1980, le solde du compte d'opérations courantes était de 2 milliards 845 millions de rands, soit 4,5 p. 100 du produit intérieur brut (PIB). En 1979, il était de 3 milliards 1 million de rands, soit 6,2 p. 100 du PIB.

146. Pour les quatre premiers mois de 1981, les exportations sud-africaines ont atteint 5 milliards 760 millions de rands et les importations 5 milliards 264 millions de rands. Les exportations sud-africaines vers l'Amérique du Nord et l'Europe occidentale se sont élevées à 215 millions de rands, ce qui représente 37 p. 100 des exportations totales. Les importations en provenance de ces régions ont atteint 3 milliards 64 millions de rands, soit 58 p. 100 du total.

147. Pendant le premier trimestre de 1981, le compte courant de la balance des paiements accusait un déficit corrigé des fluctuations saisonnières de 1 000 rands car la demande intérieure de biens et services était supérieure au PIB pour la première fois depuis 1979.

148. En 1980, le prix de l'or ayant été multiplié par 4, les revenus globaux provenant de la vente de l'or ont augmenté et ils ont amorti les effets de la demande élevée en produits importés. Pendant le premier trimestre de 1981, la réduction de la demande d'or et la baisse des prix n'ont plus permis de compenser l'écart très net entre importations et exportations.

149. L'Amérique du Nord et l'Europe occidentale sont restées les principaux partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud en 1980. Entre janvier et novembre, 26 p. 100 des exportations globales de l'Afrique du Sud se sont faites vers l'Amérique du Nord et l'Europe occidentale. La part de l'Amérique du Nord et de l'Europe dans ses importations totales était de 36 p. 100.

C. Or

150. Pour l'année en cours, l'Afrique du Sud prévoit de mettre sur le marché sa production annuelle de 670 tonnes. Cependant, si la tendance à la baisse des prix de l'or se poursuit, elle continuera à avoir des difficultés de balance des paiements si elle ne réduit pas les importations ou si elle n'augmente pas les exportations de produits autres que l'or.

151. En 1980, le prix moyen de l'or était de 613 dollars l'once, l'augmentation étant de 100 p. 100 par rapport au prix de 307 dollars l'once en 1979. Pendant cette période la valeur de la production nette d'or sur le marché international a augmenté de 69 p. 100 par rapport à l'année précédente. Bien que de ce fait le total des ventes d'or soit passé de 22 596 546 onces en 1979 à 21 669 444 onces en 1980, on a observé une augmentation substantielle des recettes.

152. De janvier à mai 1981, l'Afrique du Sud a produit 8 734 208 onces d'or. Pendant la même période en 1980, elle en avait produit 9 039 112 onces.

153. Les ventes de Krugerrands sont passées de 4 940 755 onces en 1979 à 3 142 500 onces en 1980. Entre janvier et mai 1981, elles s'élevaient à 1 190 000 onces contre 909 750 pour la même période en 1980.

154. Les taux d'intérêt élevés aux Etats-Unis ont amené les spéculateurs institutionnels sur l'or à convertir leurs fonds en or en dollars porteurs d'intérêts élevés. Alors que ce sont surtout les particuliers qui achètent les Krugerrands ce sont les investisseurs institutionnels qui achètent les lingots d'or. Pendant la période examinée, les compagnies de mines d'or sud-africaines ont intensifié leur campagne en faveur des ventes d'or, particulièrement aux Etats-Unis, principal marché pour les Krugerrands, dans l'espoir que le prix moins élevé des Krugerrands pourrait attirer les petits investisseurs.

155. Les réserves d'or sud-africaines ont atteint 12 275 000 onces en avril 1981 contre 12 252 000 onces en mars, soit une augmentation de 23 000 onces. Cependant, la baisse des prix de l'or a ramené la valeur de ces réserves de 4 milliards 670 millions de rands en mars 1981 à 4 milliards 385 millions de rands en avril. Pendant la même période, les réserves à la fois d'or et de devises ont baissé de 563 millions de rands passant de 5 milliards 502 millions à 4 milliards 939 millions de rands.

D. Investissements étrangers

156. Le passif net de l'Afrique du Sud vis-à-vis des pays étrangers, à l'exclusion des prises de participations, a baissé de 5 milliards 750 millions de rands par rapport à 1977 pour s'établir, à la fin de 1980, à 3 milliards de rands. Les sorties de capitaux s'élevaient à 2,3 milliards de rands, soit une diminution de 235 millions de rands par rapport à 1979, tandis que la balance des opérations courantes de l'Afrique du Sud enregistrait un excédent de 2 milliards 845 millions de rands s/.

157. En 1980, le total des investissements étrangers en Afrique du Sud a atteint 30 milliards de rands. Quelque 700 millions de rands ont été investis pendant les derniers mois de 1980. En 1980, la moitié des investissements étrangers consistaient en prises de participations, l'autre moitié en engagements divers à court et à long terme.

158. On comptait en Afrique du Sud 1 200 sociétés britanniques, 375 sociétés américaines, et 350 sociétés ouest-allemandes, ainsi que de nombreuses sociétés françaises, italiennes, suisses et autres.

E. Prêts

159. Au cours de la période examinée, des institutions financières internationales privées ont continué de collaborer avec le régime sud-africain. C'est ainsi que, en septembre et octobre 1980, l'Afrique du Sud a emprunté 250 millions de dollars sur les marchés financiers européens et nord-américains. C'était l'emprunt à émission unique le plus important réalisé par l'Afrique du Sud et négocié par la

s/ Voir Annexe IV pour la dette extérieure de l'Afrique du Sud.

Dresdner Bank, la Commerzbank et la Kreditbank International de la République fédérale d'Allemagne, la Barclays Bank et la Standard Chartered Bank du Royaume-Uni, le Crédit commercial de France, l'Union de Banques suisses et la Citicorp des Etats-Unis.

160. Dans l'année en cours, la Standard Bank et la Barclays Bank, qui ont leur siège au Royaume-Uni, auraient consenti à l'Electricity Supply Commission (ESCOM) un prêt de 900 millions de rands sur sept ans. Ce prêt est destiné essentiellement à financer la centrale électrique de Lebotho. De plus, Sir Anthony Tuke, président de la Barclays Bank, a informé les actionnaires, à la réunion annuelle de 1981, que la Barclays Bank resterait en Afrique du Sud aussi longtemps que "le Gouvernement britannique continuera à commercer avec l'Afrique du Sud".

161. Le Conseil d'administration de la West Rand a obtenu un prêt de 150 millions de rands sur les marchés financiers internationaux, essentiellement en République fédérale d'Allemagne et aux Etats-Unis.

162. Si le déficit de la balance des paiements continue à croître cette année, le régime pourrait rechercher d'autres prêts sur les marchés financiers internationaux t/.

F. Immigration

163. Etant donné le taux élevé de croissance industrielle intérieure et la pénurie chronique de techniciens et de cadres noirs suffisamment formés ainsi que de main-d'oeuvre qualifiée et semi-qualifiée, il y a une forte demande de travailleurs migrants qualifiés. En 1980, la stagnation économique a fait de l'Europe occidentale la principale source de main-d'oeuvre pour l'Afrique du Sud. Au cours des 11 premiers mois de 1980, l'Afrique du Sud a accueilli 26 662 immigrants, représentant un gain net de 16 156 personnes, contre 2 216 en 1979. Le nombre total des immigrants a atteint 30 000 à la fin de l'année, soit un gain net de 18 002 personnes. Dans leur grande majorité, ces immigrants venaient des pays occidentaux qui sont les principaux partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud. L'émigration en provenance d'Afrique du Sud est passée de 14 716 personnes en 1979 à 10 466 personnes en 1980.

164. De janvier à avril 1981, 12 524 personnes au total ont immigré en Afrique du Sud contre 7 450 pour la même période de 1980. Le chiffre des émigrants sud-africains est tombé de 4 340 pour 1980 à 3 002 pour 1981. Il y a donc eu un gain net de 9 522 personnes contre une perte nette de 3 110 personnes au cours de 1980.

165. Le régime sud-africain recrute des immigrants essentiellement en République fédérale d'Allemagne, en Autriche, en Belgique, en France, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni. Au cours du premier trimestre de 1981, 45 p. 100 environ des immigrants sont venus des pays occidentaux.

166. En 1980, le nombre des immigrants britanniques a sensiblement augmenté en dépit de l'appel adressé à ses membres par le Trade Union Congress (TUC) britannique, selon lequel émigrer en Afrique du Sud revenait pratiquement à prendre des emplois à la population noire d'Afrique du Sud. Le nombre des immigrants britanniques est passé de 4 000 en 1979 à 10 000 en 1980. On prévoit qu'il y aura quelque 20 000 immigrants britanniques en 1981. Au cours des deux premiers mois, l'Afrique du Sud en a accueilli 2 650.

t/ Voir annexe V pour les emprunts de l'Afrique du Sud.

G. Tourisme

167. Pour la première fois depuis 1975, il y a eu plus de 700 000 touristes en Afrique du Sud malgré les frais de voyage élevés. Quelque 33 p. 100 de ces touristes venaient de la République fédérale d'Allemagne, du Canada, des Etats-Unis et du Royaume-Uni.

H. Liaisons aériennes

168. La South African Airways (SAA) a acquis de nouveaux appareils et augmenté le nombre des liaisons avec l'Europe occidentale et l'Amérique du Nord, en raison d'une hausse de la demande en 1980/81.

169. La British Airways (BA) a entrepris de favoriser les exportations sud-africaines au moyen d'un service d'évaluation informatisé permettant de déterminer la meilleure méthode de transport par chemin de fer, mer ou air.

I. Transports maritimes

170. Au cours de la période considérée, la Safmarine, la compagnie maritime nationale sud-africaine, a porté de 37 à 54 le nombre annuel des départs réguliers à destination des Etats-Unis, compte tenu de l'accroissement des exportations des Etats-Unis vers l'Afrique du Sud.

171. Selon des informations récentes, la Safmarine serait en train de négocier avec des constructeurs japonais la construction, d'ici 1984, de trois vraquiers de 65 000 à 75 000 tonnes.

172. La Safmarine envisage d'investir 2 milliards de rands dans la conteneurisation complète du commerce maritime entre l'Afrique du Sud et l'Europe.

X. L'APARTHEID DANS LES SPORTS

A. Evolution interne

173. La politique du régime raciste dans le domaine des sports continue à être inextricablement liée à sa ligne de conduite en matière politique et sociale, en particulier à une série de lois d'apartheid.

174. D'une façon générale, en Afrique du Sud, le sport reste soumis à des lois et règlements racistes. Pour les sports intégrés, il faut obtenir une autorisation auprès du Department of Sport and Recreation (Ministère des sports et des loisirs), qui applique strictement le système mis en place par le régime.

175. Le Group Area Act (loi sur les zones de regroupement) interdit les aspects sociaux de l'intégration dans la pratique des sports et les compétitions, sauf autorisation aux parties intéressées. Le Black Urban Areas Consolidation Act (loi sur le remembrement des zones urbanisées noires), le Reservation of Separate Amenities Act (loi sur l'affectation des ressources séparées), le Bantu Law Amendment Act (loi portant modification de la loi relative aux Bantous) et le Liquor Act (loi sur les boissons alcoolisées) créent un système rigide de classification raciale et rendent impossible l'intégration dans le domaine des sports.

176. Dans ce contexte, le Conseil municipal de Pretoria a réaffirmé en février 1981 l'interdiction du football multiracial. Il a décidé que le Caledonian Stadium ne pourrait être utilisé à cette fin. Dans une déclaration du 17 mars 1981, le Football Council of South Africa a annoncé qu'il boycotterait les jeux organisés à l'occasion du Festival d'Afrique du Sud, qui doivent se tenir en mai, si le gouvernement n'intervenait pas dans la controverse concernant le Caledonian Stadium et le Rand Stadium.

177. Compte tenu des interdictions susmentionnées, et aussi longtemps que l'on continue d'appliquer les lois entravant directement ou indirectement les sports intégrés, il est hypocrite de parler de la volonté du régime raciste de réaliser l'intégration des sports en Afrique du Sud. Aucune normalisation n'est possible dans ce domaine sans l'abrogation des lois en question.

B. Rencontres internationales

178. Au cours de la période considérée, le régime raciste d'Afrique du Sud a continué d'utiliser les rencontres sportives internationales à des fins de propagande. En particulier la tournée que l'Association irlandaise de rugby a faite en Afrique du Sud en mai et la tournée effectuée en Nouvelle-Zélande, au mois de juillet 1981, par l'équipe sud-africaine de rugby des Springbok ont suscité une vive opposition de la communauté internationale.

179. Les mouvements anti-apartheid, les partis politiques, les syndicats et les groupes religieux d'Irlande et de Nouvelle-Zélande ont utilisé tous les moyens

pacifiques à leur disposition pour convaincre l'Association irlandaise de revenir sur sa décision de faire une tournée en Afrique du Sud et pour convaincre l'Association néo-zélandaise de rugby de refuser d'inviter l'équipe des Springbok.

180. Dès que la décision concernant la tournée de l'Association irlandaise de rugby a été rendue publique, le Gouvernement irlandais a refusé d'assister à ses matches nationaux, a refusé aux fonctionnaires l'autorisation de faire partie de l'équipe intéressée et a annulé sa subvention annuelle, d'un montant équivalant à 20 000 rands. De plus, officiellement et en privé, il a fait pression sur l'Association pour qu'elle revienne sur sa décision.

181. En Nouvelle-Zélande, le Premier Ministre et le Ministre des affaires étrangères ont exprimé, à titre personnel et au nom du gouvernement, leur désapprobation de l'invitation faite à l'équipe des Springbok et demandé à l'Association de revenir sur sa décision. Au mépris total de l'opinion publique internationale et nationale, celle-ci a refusé. La communauté internationale et notamment les pays du Commonwealth, avaient espéré qu'en dernier recours, le Gouvernement néo-zélandais refuserait les visas à l'équipe des Springbok. Le refus de prendre cette mesure a été considéré par la communauté internationale dans son immense majorité comme une violation de l'Accord de Gleneagles et des résolutions pertinentes de l'ONU.

182. Il convient de noter que, si les Associations irlandaise et néo-zélandaise ont organisé leurs rencontres sportives avec l'Afrique du Sud pour des gains financiers modestes et sans tenir le moindre compte des graves conséquences de leur décision, un précédent à la tournée de l'équipe irlandaise et à l'invitation adressée aux Springbok par l'Association néo-zélandaise cette année, a été créé par l'équipe britannique des Lions et l'équipe française des Tricolores, par leur tournée de 1980 en Afrique du Sud.

183. La plupart des sociétés d'athlétisme et organisations sportives officielles ne permettent plus à l'Afrique du Sud de participer aux compétitions qu'elles organisent. Cependant, l'année passée, des athlètes et joueurs sud-africains ont continué à participer, à titre individuel, à des compétitions régionales privées, essentiellement en Amérique du Nord et en Europe occidentale. Des Sud-Africains ont également continué à organiser dans leur pays des compétitions de golf, de squash, de tennis et autres qui ont attiré des champions internationaux.

184. En dépit de nombreux appels, la World Boxing Association continue à organiser, favoriser et obtenir la participation de l'Afrique du Sud à des manifestations internationales de boxe ainsi que la participation étrangère à des compétitions en Afrique du Sud. De nombreux Sud-Africains continuent à faire partie de ses comités.

185. Toutes les rencontres internationales des organisations sportives sud-africaines sont utilisées par le régime raciste et par ses collaborateurs à des fins de propagande. Si on ne le reconnaît pas, on porte atteinte aux principes et aux valeurs du sport international.

186. Les activités de propagande qui entourent ces rencontres, de même que le rôle actif joué par le régime raciste, montrent qu'il s'agit non seulement de faire réadmettre l'Afrique du Sud dans la communauté sportive internationale, mais aussi d'améliorer le statut politique international du régime d'apartheid.

187. Aussi longtemps que la raison d'être du régime sera l'institutionnalisation de l'apartheid, les efforts des organisations sportives sud-africaines officielles pour "réformer" les sports d'apartheid ne seront que des palliatifs.

XI. COLLABORATION CULTURELLE

188. Au cours de la période considérée, des incitations financières ont continué à attirer des artistes de réputation mondiale en Afrique du Sud.

189. En octobre 1980, M. Ray Charles, la vedette de jazz américaine bien connue, a fait une tournée en Afrique du Sud. Cependant, cette tournée n'a pas attiré les foules escomptées. On a expliqué ce phénomène par l'efficacité du boycottage organisé par le mouvement de libération nationale.

190. Le mois suivant, M. Cliff Richard, la vedette de musique pop britannique, a fait une tournée en Afrique du Sud. Il aurait l'intention de faire une autre tournée cette année.

191. Récemment, M. Frank Sinatra, le chanteur américain mondialement connu, s'est produit à l'amphithéâtre de 8 000 places de Sun City du 24 juillet au 2 août. Bien qu'il ait affirmé que son contrat ne permettait pas la ségrégation raciale à ses concerts, le prix des billets, qui allait de 15 à 75 rands, interdisait en pratique aux Sud-Africains noirs d'y assister.

192. En août, suivant l'exemple de M. Sinatra, Cher, chanteuse et artiste de variétés bien connue des Etats-Unis, s'est également produite à Sun City.

193. En revanche, le Parlement des Pays-Bas a abrogé, en juin 1981, le Traité culturel entre les Pays-Bas et l'Afrique du Sud, qui avait déjà été suspendu en 1977, en protestation contre la mort en détention de M. Steve Biko.

APPENDICE I

Chronologie des faits relatifs à la lutte clandestine
et armée en Afrique du Sud

- 15 octobre 1980 L'explosion de deux bombes a fait sauter une partie de la voie ferrée qui relie Soweto à Johannesburg; des tracts de l'ANC ont été trouvés à proximité.
- 29 octobre 1980 Trois personnes ont été blessées par l'explosion de deux grenades lancées contre les locaux de l'administration du West Rand à Soweto.
- 20 novembre 1980 Les services de sécurité de la police ont dit avoir trouvé des explosifs, des armes et des munitions à Soweto et à proximité après un échange de coups de feu avec un homme considéré comme un guérillero de l'ANC. Le suspect s'est suicidé en faisant exploser une grenade au moment où la police faisait une descente dans une maison de Chiawelo.
- 4 décembre 1980 Une bombe à tracts, qui aurait été fabriquée par l'ANC, a explosé sur le campus de l'Université du Witwatersrand.
- 11 décembre 1980 La résidence du chef de la police du Transkei, le général Martin Ngcebe, a été attaquée à la grenade.
- 8 février 1981 Une bombe de fabrication artisanale a explosé au coeur de Durban. Les soupçons se sont portés sur des membres de l'ANC. L'explosion a provoqué d'importants dégâts.
- 14 avril 1981 Un acte de sabotage sur la voie ferrée reliant Vryheid à Richards Bay a provoqué le déraillement de plusieurs wagons chargés de marchandises.
- 21 avril 1981 Une explosion et un incendie ont détruit le bâtiment des sciences qui venait d'être construit à l'école secondaire indienne Drakensberg à Escourt. Les dégâts ont été estimés aux environs de 200 000 rands.
- 21 avril 1981 Les milieux de la police ont fait savoir que l'explosion dans une station électrique de relais dans la municipalité noire de Lamontville, au sud de Durban, avait été provoquée par huit mines ventouses, munies d'aimant et d'un mécanisme à retardement. La déflagration a causé une panne de courant dans un vaste secteur ainsi que des dégâts estimés à 3 millions de dollars E.-U. La police a soupçonné l'ANC d'être à l'origine de cet attentat.
- 2 mai 1981 Une cache d'armes à feu de fabrication artisanale a été découverte à Soweto et une autre au KwaZulu.
- 6 mai 1981 Un acte de sabotage a été commis sur la ligne de chemin de fer qui traverse le Gazankulu.

- 9 mai 1981 Un officier de la police ferroviaire a été tué par une grenade qui a explosé au moment où il tentait d'arrêter un homme dans l'est du Transvaal. D'après le porte-parole de la ligne, l'homme aurait été un guérillero.
- 24 mai 1981 Des activistes entraînés à l'action urbaine ont attaqué un poste de police d'East London avec des grenades et des fusils automatiques AK-47. En quelques heures, ils ont également fait sauter à Soweto une partie de la voie ferrée qui relie New Canada à Dube, détruit une partie de la voie ferrée qui relie Umlazi à Durban, coupé des câbles électriques dans l'Etat libre d'Orange et tiré sur le chef de la police du Ciskei.
- 27 mai 1981 Une bombe a détruit un bureau de recrutement des Forces de défense près du centre de Durban; il y a eu une très forte déflagration qui a été entendue dans toute la ville. La bombe a endommagé des bâtiments contigus. On a soupçonné des membres de l'ANC d'être à l'origine de cette explosion.
- Mai 1981 Au cours de la semaine qui a précédé les festivités de la "Journée de la République", l'action des guérilleros a connu un regain d'intensité avec des opérations lancées dans les quatre provinces. Dans l'est de la province du Cap, le poste de police de Fort Jackson a été attaqué, de même qu'une patrouille de police dans la municipalité de Mdantsane. Il y a eu un sabotage de la voie ferrée près de Port Elizabeth.
- 6 juin 1981 L'explosion d'une bombe puissante a causé des dégâts au Cénotaphe de Durban.
- 12 juin 1981 Une attaque à la grenade a été lancée contre la résidence d'un agent de police d'East London et une section de la voie ferrée de Richards Bay a sauté.
- 29 juin 1981 Une bombe qui avait été placée sous la voie qui relie Flexton à Forddurbanford, sur la côte nord du Natal, a explosé, détruisant une partie de la voie.
- Juin 1981 L'explosion d'une bombe placée au Central Memorial Square a ébranlé le centre ville de Durban et a causé de très importants dégâts.
- 21 juillet 1981 Un puissant engin explosif a été déclenché à la centrale de Camden, dans l'est du Transvaal. L'explosion a provoqué d'importants dégâts dans les installations.
- 26 juillet 1981 Deux bombes à retardement ont explosé à Durban, faisant deux blessés et causant des dégâts matériels.
- 2 août 1981 Un agent de police de sécurité a été tué au cours d'un violent affrontement entre la foule de la Zone 5 de Meadowlands et la police.

- 6 août 1981 Une bombe a explosé dans le centre commercial de Central City à East London. La police a accusé l'ANC.
- 8 août 1981 L'explosion d'une bombe a ébranlé le Constantia Centre plein de monde, sur Main Street dans le North End de Port Elizabeth.
- 12 août 1981 Sur Mink Road, à Landrum, trois hommes armés de fusils automatiques ont tiré à plusieurs reprises sur des agents de police du poste d'Erasmia.
- 12 août 1981 Quatre fusées de 122 mm ont été lancées sur le quartier général militaire de Voortrekkerhoogte, près de Pretoria, causant de gros dégâts aux bâtiments. L'ANC a affirmé que l'attaque avait été montée par Umkhanto we Sizwe.
- 19 août 1981 Un puissant engin explosif a sauté sur la voie ferrée du Cap, causant des dégâts considérables. L'ANC a revendiqué la responsabilité de cet attentat.
- 20 août 1981 Un incendie massif a fait rage pendant plus de trois heures à un oléoduc éclaté à la centrale de SASOL II, près de Secunda.
- 30 août 1981 Des bombes à tracts ont explosé au Cap et des milliers de tracts publiés par le parti communiste sud-africain ont été distribués à l'occasion du 60ème anniversaire de sa formation.
- 3 septembre 1981 Un groupe de 20 à 30 hommes armés de fusils d'assaut lourds, de grenades et autres armes ont attaqué un poste de police à Mabopane. Deux agents et un civil ont été tués et le bureau du chef de poste, une voiture et un bureau d'information ont été détruits pendant cette attaque de guérilleros.

APPENDICE II

Personnes frappées de mesures d'interdiction
au cours de l'année écoulée

M. ADELMAN Sammy

Etudiant. Président du Conseil des représentants des étudiants à l'Université du Witwatersrand. A été, le 15 juin 1981, frappé d'interdiction pour une période de cinq ans.

M. BORAINÉ Andrew

Etudiant. Président de la National Union of South African Students. Fils de M. Alex Borainé, représentant du Progressive Federal Party au Parlement. A été placé en détention en mai 1981. A été libéré puis immédiatement après, le 30 juin 1981, a été frappé d'interdiction pour une période de cinq ans. Il lui est interdit de sortir du district administratif dont il relève. Il lui est interdit de pénétrer dans des usines ou dans des zones de résidence noires et de prendre la parole dans des réunions d'étudiants ou lors de rassemblements politiques.

M. CACHALIA Azhar

Etudiant en droit à l'Université du Witwatersrand. Vice-Président de la Black Student's Society. A été, le 30 juin 1981, frappé d'interdiction pour une période de cinq ans. Il lui est interdit de sortir du district administratif de Benoni. A ordre de se présenter une fois par semaine à un poste de police.

M. CACHALIA Firoz

Etudiant en sociologie du travail à l'Université du Witwatersrand. A été, le 30 juin 1981, frappé d'interdiction pour une période de cinq ans. Il lui est interdit de sortir du district administratif de Benoni. A ordre de se présenter une fois par semaine à un poste de police.

M. CHETTY A. S.

Président de la Section du Natal Indian Congress à Pietermaritzburg, du Housing Action Committee de Pietermaritzburg et du Platoon Action Committee. A été, le 19 février 1981, frappé d'interdiction pour une période de cinq ans. C'est la seconde fois qu'il fait l'objet de mesures de cet ordre. Il lui est interdit de sortir du district administratif de Pietermaritzburg; ne doit recevoir aucune visite, excepté celles de son fils et de sa belle-fille.

M. FERRUS John

Président régional du parti travailliste dans l'ouest de la province du Cap. A été, le 25 novembre 1980, frappé d'interdiction pour une période de cinq ans. Il lui est interdit de sortir du district administratif de Worcester.

M. HAMDULAY Jamalludien

Président par intérim de la South African Students Association (SASA) (Association d'étudiants sud-africains). A été, le 24 novembre 1980, frappé d'interdiction pour une période de cinq ans. Il est le deuxième président à faire l'objet de telles mesures.

M. ISSEL Johnny

Animateur de la communauté métisse de Mitchell's Plain. Ancien organisateur de la SASA. A été, le 21 novembre 1980, frappé d'interdiction pour une période de trois ans. Il lui est interdit de sortir du district administratif de Wynberg et d'assister à des réunions de caractère social et à des rassemblements. C'est la deuxième fois qu'il fait l'objet de mesures d'interdiction.

Mme MKIZE Florence

Personnalité en vue de la Women's Federation of South Africa (Fédération des femmes d'Afrique du Sud). A été, le 27 février 1981, frappée d'interdiction pour une période de quatre ans. C'est la troisième fois qu'elle fait l'objet de telles mesures. Il lui est interdit de sortir de la municipalité de Lamontville et du district administratif de Durban. A ordre de se présenter une fois par semaine à un poste de police.

M. MTHEMBU Sibongile

Etudiant à Turret College. A été, le 30 juin 1981, frappé d'interdiction pour une période de trois ans. Il lui est interdit de sortir du district administratif de Johannesburg et de la municipalité de Zola à Soweto. A ordre de se présenter une fois par semaine à un poste de police.

M. MTIMKULU Phil

Journaliste. Reporter au Post. Récemment élu président de la Media Workers' Association of South Africa (MWASA) (Association des journalistes d'Afrique du Sud). A été, le 28 janvier 1981, frappé d'interdiction pour une période de trois ans.

M. NQAKULA Charles

Reporter principal au journal The East London Daily Dispatch. Président de la MWASA. A été, le 31 juillet 1981, frappé d'interdiction pour une période de deux ans.

M. SEWPERSADH George

Président du Natal Indian Congress. A été, le 24 juin 1981, frappé d'interdiction pour une période de cinq ans. Il lui est interdit de sortir du secteur Durban-Pinetown-Inanda. Sera assigné à résidence les week-ends et les jours fériés. C'est la deuxième fois qu'il fait l'objet de mesures d'interdiction.

M. SISULU Zwelakhe^{a/}

Journaliste. Président de la MWASA. A été, le 29 décembre 1980, frappé d'interdiction pour une période de trois ans.

M. SUBRAMONEY Marimuthu^{a/}

Journaliste. Vice-Président de la section de la MWASA au Natal. Participe aux émissions de la BBC destinées à l'Afrique du Sud. A été, le 29 décembre 1980, frappé d'interdiction pour une période de trois ans à Durban.

M. THLOLOE Joe

Journaliste, reporter au Post. Vice-Président de la section de la MWASA au Transvaal. A été, le 28 janvier 1981, frappé d'interdiction pour une période de trois ans.

M. TSEDU Mathata

Journaliste. Secrétaire de la section de la MWASA au nord du Transvaal. A été, le 9 janvier 1981, frappé d'interdiction pour une période de trois ans. Il lui est interdit de sortir du district administratif de Seshego pendant la semaine. Sera assigné à résidence les week-ends et jours fériés. Il lui est interdit de pénétrer dans les bureaux d'un journal ou dans les locaux d'un établissement d'enseignement et d'assister à des réunions de caractère social ou politique.

^{a/} M. Sisulu et M. Subramoney n'ont pas le droit de recevoir de visites, excepté celles de leurs parents et beaux-parents et d'un médecin; l'accès des locaux d'un journal ou d'établissement d'enseignement leur est interdit dans tous les cas; ils ne sont pas autorisés à assister à des réunions de caractère social ou politique et il leur est interdit de sortir du district administratif dont ils relèvent.

APPENDICE III

Liste partielle des actes d'agression militaire pénétrés par
l'Afrique du Sud contre les Etats voisins

- 11-12 janvier 1981 Des unités de l'Armée sud-africaine soutenues par l'aviation ont attaqué des troupes angolaises dans les environs de Cuamoto (Angola).
- 30 juin 1981 Des unités de commando sud-africains ont attaqué Matola (Mozambique), détruisant des maisons de réfugiés sud-africains, tuant 11 combattants de la liberté et en enlevant 3 autres.
- 10 février 1981 Des avions sud-africains ont mitraillé des troupes angolaises dans les environs de N'Giva (Angola).
- 12 février 1981 Treize hélicoptères transportant des soldats sud-africains ont atterri à Mulemba (Angola).
- 13 février 1981 D'autres soldats héliportés sont arrivés à Mulemba. Deux hélicoptères ont pénétré à 250 km en territoire angolais, faisant atterrir à Bobala des soldats qui sont allés détruire un pont de chemin de fer situé sur la route d'approvisionnement de Huila, Cunene et Kuando Kubango.
- 14 février 1981 Des soldats sud-africains transportés par des véhicules blindés ont occupé avec le soutien de l'artillerie lourde le village de Xiede, Ionde et Nehene (Angola).
- 16 février 1981 Des soldats sud-africains ont attaqué des civils entre Xiede et Namacunde, tuant cinq personnes.
- 17 mars 1981 Des soldats sud-africains ont franchi la frontière du Mozambique à Ponta de Oro et ont ouvert le feu sur des gardes-frontières mozambicains faisant un blessé grave.
- 30 juillet 1981 Des soldats sud-africains, soutenus par l'armée de l'air et des unités motorisées, ont pénétré à 100 km environ à l'intérieur du territoire angolais et ont établi leur quartier général à Mulemba, à 40 km au nord de la frontière namibienne. Les agresseurs sud-africains détruisaient les infrastructures, déracinaient des milliers d'habitants et en tuaient des centaines.

Source : Documents du Conseil de sécurité et communiqués de presse.

APPENDICE IV

Dettes extérieures de l'Afrique du Sud
(En millions de rands)

	1960	1961	1962	1963	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979
INVESTISSEMENTS DIRECTS														
Administration centrale et secteur bancaire	114	111	103	112	266	305	345	162	219	227	253	271	299	376
Secteur privé	1 758	1 750	1 814	1 856	3 677	4 220	4 550	5 451	6 484	7 216	7 928	8 430	9 384	9 831
Total des investissements directs	1 872	1 861	1 917	1 968	3 943	4 525	4 895	5 613	6 703	7 443	8 181	8 701	9 683	10 207
INVESTISSEMENTS INDIRECTS														
Administration centrale et secteur bancaire	331	344	315	317	557	936	1 006	1 101	1 435	2 718	3 834	4 339	3 797	3 295
Sociétés publiques et administrations locales	-	-	-	-	-	-	-	1 015	1 532	2 442	3 233	3 054	3 611	3 827
Secteur privé	869	833	791	766	1 318	1 572	1 885	2 697	3 105	3 860	4 582	5 238	5 795	5 551
Total des investissements indirects	1 200	1 177	1 106	1 083	1 875	2 508	2 891	4 813	6 072	9 020	11 649	12 631	13 203	12 673
TOTAL DES INVESTISSEMENTS														
Administration centrale et secteur bancaire	445	455	418	429	823	1 241	1 351	1 263	1 654	2 945	4 087	4 610	4 096	3 671
Sociétés publiques et administrations locales	-	-	-	-	-	-	-	1 015	1 532	2 442	3 233	3 054	3 611	3 827
Secteur privé	2 627	2 583	2 605	2 622	4 995	5 792	6 435	8 148	9 589	11 076	12 510	13 668	15 179	15 382
TOTAL DE LA DETTE EXTERIEURE	3 073	3 038	3 023	3 051	5 818	7 033	7 786	10 426	12 775	16 463	19 830	21 332	22 886	22 880

Source : Bulletins trimestriels de la South African Reserve Bank.

APPENDICE V

Emprunts contractés par l'Afrique du Sud sur les marchés étrangers et internationaux de capitaux.
juillet 1980-février 1981

Mois	Emprunteur sud-africain (garant)	Montant (en millions)	Equivalent en millions de dollars des Etats-Unis	Taux (en pourcentage)	Type d'emprunt (p. 3 du marché)	Année d'échéance	Banque(s) s'occupant de l'emprunt
1980 Juillet	ESCOM	50 (deutsche Mark)	28,7	9,125	O-DI (RFA)	1985/87	Norddeutsche Landesbank Girozentrale (République fédérale d'Allemagne) Deutsche Girozentrale-Deutsche Kommunal Bank (République fédérale d'Allemagne) Hamburgische Landesbank Girozentrale (République fédérale d'Allemagne) Bremer Landesbank (République fédérale d'Allemagne)
Juillet	ESCOM (RSA)	50 (francs suisses)	30,1	6,125	O-DI (Suisse)	1983	Crédit suisse (Suisse)
Juillet	ESCOM (RSA)	50 (francs suisses)	30,1	n.d.	O-DI (Suisse)	1983	Union de banques suisses
Juillet	ESCOM (RSA)	75 (deutsche Mark)	42,9	9,00	O-DI (Eurobon)	1987	Norddeutsche Landesbank Girozentrale (République fédérale d'Allemagne)
Août	Standard Bank Import and Export Finance Co. Ltd. (Standard Bank of South Africa)	50 (dollars E.-U.)	50,0	Libor + 0,375	O-PU (Eurobon)	1985	Citicorp Intl. Bank Ltd. (Etats-Unis) Standard Chartered Merchant Bank Ltd. (Royaume-Uni) Banco de Bilbao (Espagne) Banque de Paris et des Pays-Bas (France) International Commercial Bank Ltd. (Taiwan) Orion Bank Ltd. (Consortium international) Sumitomo Bank Ltd. (Japon)
Septembre	Standard Bank Import and Export Finance Co. Ltd. (Standard Bank of South Africa)	9,5 (francs suisses)	5,8	6,625	O-PU (Suisse)	1984	Citicorp-Geneva (Etats-Unis)
Octobre	ESCOM (RSA)	25 (dollars E.-U.)	25,0	Libor + 0,875 + 0,75	CR (Euromarché)	1985	Soditic (Italie)
Octobre	ESCOM (RSA)	50 (dollars E.-U.)	50,0	Libor + 0,75 + 0,875	CR (Euromarché)	1985	Kredietbank Intl. Group (Belgique) Crédit commercial de France (France)
Octobre	République sud-africaine	250 (dollars E.-U.)	250	Libor + 0,875 + 1,0	CR (Euromarché)	1987	Cie luxembourgeoise de la Dresdner Bank AG (République fédérale d'Allemagne) Citicorp (Etats-Unis) Barclays Bank (Royaume-Uni) Union de banques suisses (Suisse) Crédit commercial de France (France) Commerzbank (République fédérale d'Allemagne) Kredietbank Intl. (Belgique) Standard Chartered Bank (Royaume-Uni)
Novembre	ESCOM (RSA)	100 (deutsche Mark)	52,1	9,25	O-PU (Eurobon)	1987	Dresdner Bank AG (République fédérale d'Allemagne) Commerzbank AG (République fédérale d'Allemagne) Barclays Bkg. Group (Royaume-Uni) Berliner Handels und Frankfurter Bank (République fédérale d'Allemagne) Crédit commercial de France (France) Crédit lyonnais (France) Crédit suisse First Boston (Suisse) Kredietbank Intl. (Belgique) plus 81 banques participantes (voir avis d'émission joint)
Novembre	ESCOM (RSA)	50 (francs suisses)	29,0	6,50	O-DI (Suisse)	1984	Crédit suisse (Suisse)
Novembre	ESCOM (RSA)	50 (francs suisses)	29,0	6,50	O-DI (Suisse)	1984	Société de banque suisse (Suisse)
1981 Janvier	ESCOM (RSA)	100 (francs suisses)	56,1	6,75	O-DI (Suisse)	1985	Société de banque suisse (Suisse)
Février	ISCOR (RSA)	30 (francs suisses)	15,4	6,50	O-DI (Suisse)	1984	Union de banques suisses (Suisse)
Février	Standard Bank and Export Co. (Standard Bank of South Africa)	42 (francs suisses)	21,5	6,50	O-DI (Suisse)	1984	Soditic (Italie)
		<u>Nombre de prêts</u>		<u>Montant</u> (En millions de dollars E.-U.)			
		1979	13	295,7			
		1980	17	853,6			
		1981	3	93,0			
			Total	1 242,3			

Sources : Beate Klein, "Bricks in the Wall", document établi pour le service d'information du Programme de lutte contre le racisme du Conseil oecuménique des Eglises, mars 1981.
Divers prospectus et avis d'émission d'obligations.

Abréviations

SOF : Strategic Oil Fund
O-DI : Obligations placées directement auprès de prêteurs sans émission publique
O-PU : Obligations ayant fait l'objet d'une émission publique
CR : Crédit

Libor : Taux interbancaires servis sur les dépôts en eurodollars à Londres
ESCOM : Electricity Supply Commission
ISCOR : Iron and Steel Corporation of South Africa
RSA : République sud-africaine

Sources principales

Africa News, Durham, Caroline du Nord

ANC Weekly News Briefings, Londres

Annual Survey of Race Relations, publié par le South African Institute of Race Relations, Johannesburg

Baltimore Sun, Maryland

Citizen, Pretoria

Financial Mail, Johannesburg

Focus et autres publications du Fonds international de défense et d'aide pour l'Afrique australe, Londres

Government Gazette, Pretoria

House of Assembly Debates, Le Cap

Jane's Fighting Ships, Londres

Mayibuye, Revue bimensuelle de l'ANC

Military Balance : 1980-81 (Equilibre militaire : 1980-81), Institut international d'études stratégiques, Londres

New York Post

New York Times

Rand Daily Mail, Johannesburg

Sechaba, Londres

South African Digest, Pretoria

South African Labour Bulletin, Durban

Southern Africa Magazine, New York

Sowetan, Johannesburg

Star, édition quotidienne, Johannesburg

Washington Post

Work in Progress, Braamfontein (Afrique du Sud).

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم - استلم منها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何获取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经销处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
